

repenser la monnaie

Marie Fare

REPENSER LA MONNAIE

Transformer les territoires, faire société

ÉDITIONS Charles Léopold Mayer

38 rue Saint-Sabin 75011 Paris/France

Tél. : 01 43 14 75 75/www.eclm.fr

Maison d'édition de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (www.fph.ch), les **Éditions Charles Léopold Mayer** (ECLM) offrent un service éditorial aux acteurs de la transition écologique, sociale et économique. Elles éditent ainsi des ouvrages qui doivent leur permettre de développer, mettre en forme et diffuser leur plaidoyer, autour de quatre grands thèmes : transition vers des sociétés durables, gouvernance légitime et coopérations régionales, éthique et responsabilité, information citoyenne. Les ECLM sont membres de la CoreDEM (communauté de sites ressources pour une démocratie mondiale, www.coredem.info), et de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (www.alliance-editeurs.org).

Vous trouverez des compléments d'information, des mises à jour, l'actualité des auteurs, etc. sur le site www.eclm.fr.

L'éditeur tient à remercier Boris Martin pour sa précieuse relecture du manuscrit.

© Éditions Charles Léopold Mayer, 2016

Dépôt légal, octobre 2016

Essai n° 211

ISBN 978-2-84377-192-7

Mise en pages : La petite Manufacture – Delphine Mary

Conception graphique : Nicolas Pruvost

L'**Institut Veblen** pour les réformes économiques est une association de loi 1901 à but non lucratif, soutenue par la Fondation Charles Léopold Mayer. Sa mission est d'œuvrer pour une société soutenable dans laquelle le respect des limites physiques de la planète va de pair avec une organisation sociale plus solidaire et une économie plus démocratique qu'aujourd'hui. Sa conviction est qu'avec l'entrée dans l'âge de l'Anthropocène, c'est l'humanité tout entière qui fait face à un choix inédit : s'engager dans la transition vers un autre modèle tant qu'il en est encore temps, ou continuer à foncer dans le mur comme si de rien n'était, en attendant les conséquences catastrophiques de la pénurie des ressources, des atteintes à la biodiversité et du changement climatique. Il souhaite peser sur ce choix décisif dont dépendra le bien-être des générations actuelles et à venir, notamment sur le plan des idées et des politiques publiques, en montrant qu'il est possible d'affranchir nos sociétés d'un régime de croissance devenu insoutenable, qu'un changement de cap est non seulement nécessaire mais également souhaitable, et que c'est l'enlisement actuel qui menace le bien-être social. Pour en savoir plus : www.veblen-institute.org

L'auteur

Marie Fare est maîtresse de conférences en sciences économiques à l'université Lumière Lyon-2 et chercheuse au laboratoire Triangle (UMR 5206). Ses travaux portent sur la pluralité monétaire, et plus particulièrement sur les monnaies sociales et complémentaires, le développement soutenable, le développement territorial et les territoires. Elle est l'auteure d'une thèse portant sur « Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires » soutenue en 2011.

INTRODUCTION

Monnaies, territoires, société et transformation. Ces quatre termes forment le point de départ de cet ouvrage. Ces concepts demeurent en effet, dans la majorité des cas, des points aveugles de la théorie économique, tout au moins sont-ils rarement pensés en interrelation. Nous tenterons ici d'ouvrir une réflexion sur la nécessité d'articuler ces notions dans le contexte de crise systémique (à la fois économique, sociale, environnementale et culturelle) que nous traversons. Il est plus que temps, en effet, d'imaginer des solutions novatrices capables de répondre aux défis contemporains. Cela suppose de repenser le « faire société », nos façons d'agir et d'être, et d'enclencher une véritable transition écologique, sociale et démocratique s'inscrivant dans une société du *buen vivir*¹.

Cette crise systémique nous invite à reconsidérer notre modèle de développement et à inventer un nouveau projet de société ancré dans la démocratie, le bien-être individuel et collectif, la coopération, le partage équitable des ressources, la participation citoyenne et le « faire commun » (Bollier, 2014). En d'autres termes, cette transformation touche à l'ensemble des sphères économique, sociale mais surtout culturelle et symbolique, notamment en déconnectant la consommation matérielle du bien-être censé en découler. Les territoires et leurs acteurs sont la clé de voûte de l'implication citoyenne et de la démocratie par la mise en œuvre d'expérimentations concrètes comme les « monnaies sociales et complémentaires », ouvrant ainsi la voie à une transformation de nos sociétés. La monnaie constituant à cet égard un puissant levier de changement, il s'agira d'ouvrir ici un double débat.

1. Issu des cosmovisions indiennes, ce concept désigne une forme de bien-être reposant sur l'équilibre des échanges entre les hommes, mais aussi et surtout entre l'homme et la nature. Limiter la croissance, ne pas saccager la nature, utiliser des modes de production « doux », partager les ressources et renoncer à la propriété sont autant de principes directement inspirés du *buen vivir*.

Le premier porte sur l'intérêt – et peut-être l'urgence – de penser la monnaie dans sa capacité transformatrice : les monnaies sociales et complémentaires, par la grande variété de leurs pratiques, nous invitent à repenser l'organisation monétaire. Leurs logiques *bottom-up* (par le bas, ascendante), intégrant l'imbrication entre les différentes échelles du pouvoir monétaire mais à partir d'un dispositif pyramidal renversé, remettent à l'ordre du jour la question de la démocratie comme nécessairement au cœur d'un système économique posant des principes de *relocalisation* (du débat, de l'économie et de la finance, de la production, etc.). Ce faisant, elles interrogent et remettent en cause l'imaginaire monétaire dominant en introduisant une *pluralité monétaire* (pluralité des institutions, des souverainetés, des usages, des formes, des objectifs, des impacts). En effet, la plasticité des systèmes monétaires à l'échelle d'un territoire ou d'une communauté – ainsi que les possibilités ouvertes par l'utilisation des principes monétaires à des fins définies par des groupes spécifiques d'acteurs, y compris de citoyens – reste trop peu étudiée. Plusieurs facteurs contribuent à entretenir cet angle mort : la représentation commune de la monnaie comme objet de souveraineté coupé des dynamiques citoyennes ; le champ d'influence encore trop restreint de la plupart des monnaies sociales et complémentaires ; leur dimension souvent folklorique, conviviale et joyeuse, qui tranche avec le sérieux de la fonction monétaire et son inscription dans l'univers bancaire et technocratique.

Le second débat porte sur les chemins qu'empruntera cette transition, sur le rôle et la place des territoires, ainsi que sur les formes nouvelles d'expression et d'action adoptées par la démocratie. En cela, les territoires sont de plus en plus reconnus comme des échelles pertinentes pour penser et initier des transformations, au travers d'articulations revisitées avec les autres échelles territoriales. Ces réflexions – et pratiques – novatrices réclament une véritable stratégie de développement territorial pratiquant mieux l'hybridation d'outils-leviers multiples et combinables, l'interaction pragmatique et politique d'acteurs aux intérêts divers, voire divergents, tout en repensant les modes de gouvernement afférents, recomposant ainsi le tissu matriciel de nos rapports sociaux.

L'objet de cet ouvrage est de dessiner, dans une perspective territoriale et sociétale, une vue d'ensemble de ces fameuses « monnaies

sociales et complémentaires ». Par cette expression, il faut entendre une unité de compte spécifique, développée à l'initiative d'un groupe d'acteurs (citoyens, entreprises, collectivités locales, associations, fondations et organisations privées sans but lucratif, etc.) réunis au sein d'un réseau et sur un territoire délimité, permettant de comptabiliser et de régler des échanges de biens et de services. Qualifiées aussi parfois de citoyennes, associatives, communautaires, alternatives, locales, libres ou plurielles, ces monnaies se développent de plus en plus dans les pays du Nord comme du Sud. Selon les langues, certains termes sont privilégiés ; de manière générale, ces choix terminologiques font sens dans la mesure où ils renvoient à des différences dans les objectifs et dans les moyens qui peuvent être considérables. Mais nous n'entrerons pas dans cette discussion et, puisqu'il faut faire un choix, nous utiliserons la terminologie de « monnaies sociales et complémentaires² », les monnaies étudiées ici ayant pour objectif la transformation *sociale* en interrogeant le « faire société » et leur usage étant *complémentaire* à d'autres pratiques et politiques de transition.

Si ces monnaies sont diverses, tant dans leur architecture monétaire que dans les moyens mobilisés et les démarches mises en place, elles n'en partagent pas moins des mobiles communs, comme le soutien à des dynamiques territoriales socioéconomiques et politiques, l'instauration de nouvelles pratiques économiques reposant sur de nouvelles normes (sociales et environnementales) et le développement de la capacité d'agir des individus et des communautés. S'il est relativement aisé de voir dans le développement et l'émergence de ces différentes monnaies une réponse à la crise économique, certaines d'entre elles s'inscrivent résolument dans un projet politique transformateur plus vaste, où il s'agit d'interroger en profondeur le « faire société ». Si nous avons choisi de concentrer notre propos sur ces MSC, c'est bien parce qu'elles permettent de repenser la place des territoires, de la monnaie et notre relation à l'économie. L'enjeu est en effet d'en faire des vecteurs de la construction d'une

2. MSC dans la suite du livre.

société socialement juste, écologiquement responsable, humainement décente et politiquement démocratique.

Quelles sont ces monnaies et à quoi servent-elles? En quoi permettent-elles de repenser notre rapport à la monnaie? Quelles sont leurs limites et conditions de réussite? Quels effets de levier identifier pour les promouvoir et asseoir leur impact? Dans quelle mesure sont-elles des moteurs de la transition? C'est à ces questions que cet ouvrage se propose de répondre.

I. LE POINT DE DÉPART

QUELLE PLACE POUR L'ÉCONOMIE ? VERS UN DOUBLE ENCASTREMENT

S'il ne s'agit pas de revenir en profondeur sur le contexte économique actuel¹, rappelons ici le caractère insoutenable de notre modèle de développement. De nombreuses voix s'élèvent d'ailleurs depuis plus d'un demi-siècle pour alerter sur l'impasse du régime de croissance capitaliste et de globalisation financière². Nous nous situerions, si l'on suit l'analyse de Paul Crutzen, dans l'ère de l'Anthropocène depuis plus de trois siècles, une ère où l'espèce humaine est devenue la principale force géologique de la Terre et où l'impact des activités humaines l'emporterait sur l'ensemble des facteurs naturels, venant modifier le climat planétaire ainsi que les grands équilibres de la biosphère. Sur le plan environnemental, le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources et la recrudescence des catastrophes écologiques témoignent de l'impossibilité de généraliser le modèle de développement occidental à l'échelle mondiale compte tenu des limites biophysiques. D'un point de vue social, on observe une aggravation des inégalités tant à l'intérieur des pays du Nord ou du Sud qu'entre les Nord et les Sud, une concentration des richesses entre les mains d'une infime partie de la population et un délitement des liens sociaux. Les ravages causés par les dérives du système capitaliste financier (la crise de 2008, l'augmentation du chômage, la finan-

1. Voir par exemple à ce sujet Frémeaux *et al.* (2014), Jackson (2010), Latouche (2003), Gadrey (2010).

2. À la fin des années 1960 apparaissent les premiers travaux qui émettent des doutes sur la possibilité d'une croissance infinie et la capacité des modèles économiques orthodoxes à prendre en compte les enjeux environnementaux. Inaugurée par les travaux de Forrester (1971) puis par le pessimiste et célèbre rapport du Club de Rome dirigé par Meadows (*The Limits of Growth*, 1972), cette critique se poursuivra dans les années 1980 avec les travaux hétérodoxes de l'économie écologique (*ecological economics*) dont Herman Daly (2007) est l'un des représentants.

ciarisation généralisée, la marchandisation à tout va), mais aussi le transfert des tâches et des pouvoirs vers les activités financières et bancaires, la professionnalisation de la politique, la corruption et l'abstention ou encore l'assimilation du bien-être à la croissance et de la richesse au confort matériel, la primauté de la compétition au détriment de la coopération, le mal-être des populations, la réduction des comportements humains à la maximisation de l'intérêt personnel trahissent encore comment, dans les champs économique, démocratique et symbolique, nos sociétés se trouvent face à des défis qu'elles se doivent de relever.

Un de ces défis consiste à transformer notre vision de l'économie : il est toujours plus essentiel et urgent que chaque citoyen se mobilise pour s'informer, (se) questionner, imaginer et, ce faisant, reconstruire collectivement, dans un dialogue permanent, une autre vision du monde. Cette alternative doit permettre de voir « ce qui compte véritablement », ce qu'est la « vraie richesse » (Schor, 2013), autrement dit de placer l'humain et la nature au cœur du projet de société et de mettre un terme à la démesure de nos économies. Cela doit évidemment s'inscrire dans la prise de conscience des limites physiques de la planète.

Polanyi, dans *La Grande Transformation*, alertait déjà sur les risques du « désencastrement » tendanciel de l'économie du reste des relations sociales et de l'environnement menant vers la formation d'un marché autorégulateur : « La société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché. Au lieu que l'économie soit encadrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encadrées dans le système économique » (Polanyi, 1983 [1944]). En effet, l'économie n'était, jusqu'à l'avènement de la société de marché, qu'une simple fonction de l'organisation sociale. La société de marché, parce qu'elle est le fruit d'un processus de désencastrement de l'économie, est rendue possible par un changement économique, social et culturel radical se traduisant par la marchandisation du travail, de la terre et de la monnaie et minant la fonction politique de la société³. Cette course à la marchandisation, à la privatisation

3. Sur l'intérêt de l'approche de Polanyi mettant en évidence le danger pour la démocratie d'une économie fondée sur le seul marché, voir Hillenkamp et Laville (dir., 2013).

et à la financiarisation constitue également une des causes principales de la déconstruction des communs⁴. Le marché s'affranchit alors des régulations sociales et politiques au point qu'il en vient à dicter sa loi au reste de la société. Cette évolution est, pour Polanyi, contre nature et résulte d'une construction politique de l'économie de marché du fait de gouvernements et de législateurs inspirés par une représentation de l'économie comme un système séparé de la société ou comme une réalité autonome, reposant sur des mécanismes de marché s'autorégulant. Cette tendance au désencastrement de l'économie est liée à la capacité de la théorie économique à rendre la réalité performative : en décrivant le monde économique, elle modifie la perception et les comportements des acteurs et influe directement sur les représentations sociales, comme le souligne l'adoption quasi générale d'une définition formelle⁵ de l'économie présentant le marché et l'autorégulation comme l'ordre naturel des choses. Il semble donc nécessaire de lutter contre le « sophisme économiste » afin de rompre avec l'illusion⁶ selon laquelle l'économie actuelle serait un marché autorégulateur et que la société serait exclusivement régie par des motifs économiques marchands.

4. Sur les communs, voir notamment Ostrom (2010), Dardot et Laval (2014), Bollier (2014), Magnaghi (2014), Coriat (dir., 2015). Suivant ces approches, les communs ne le sont pas par leur nature, mais bien plus parce qu'ils font l'objet de pratiques sociales collectives (auto-organisation, transparence des règles, régulation collective, participation des acteurs, absence d'appropriation individuelle du surplus, coopération des membres, processus décisionnel participatif et collectif, etc.). Ce sont ces principes (politiques) qui permettent d'instituer les communs.

5. Chez Polanyi, le terme économie renferme deux sens. Le premier, l'économie formelle, découle du « caractère logique de la relation entre fins et moyens » (2008 [1957], p. 53) et se caractérise par l'anonymat des relations entre offre et demande. Le prix constitue le « fait économique par excellence » et il « décrit l'économie tout entière comme déterminée par des choix suscités par la rareté des moyens » (*ibid.*, p. 57). Le second sens, l'économie substantive, trouve son origine dans l'économie « empirique », laquelle définit un « procès institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement qui se traduit par la fourniture continue des moyens matériels permettant la satisfaction des besoins » (*ibid.*, p. 57). Dans ce sens, les hommes entretiennent des relations – et dépendent d'elles – entre eux et avec l'environnement qui leur fournit les moyens de subvenir à leurs besoins matériels. L'économie substantive constitue pour Polanyi le seul cadre pertinent pour analyser les économies tant passées que présentes à travers la reconnaissance de la pluralité des principes d'intégration.

6. La thèse de Polanyi est même qu'« aucune société ne pourrait supporter, ne fût-ce que pendant le temps le plus bref, les effets d'un pareil système fondé sur des fictions grossières » (Polanyi, 1983 [1944], p. 108-109). Contre ce désencastrement, de nouvelles régulations non marchandes doivent être mises en place afin de se protéger contre les forces du marché et de le réinsérer.

En cela, l'approche par les principes d'intégration économique (réciprocité, redistribution, administration domestique⁷ et marché) de Polanyi ouvre la voie à l'analyse de la pluralité économique et des différents types d'interdépendance dans la production, le financement, les échanges ou la consommation (Hillenkamp, 2013). Dans la mesure où le marché ne constitue qu'un principe spécifique historiquement situé, Polanyi propose d'adopter une définition dite « substantive » de l'économie qui « renvoie à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social » (Polanyi, 2008 [1957]) et invite à restreindre la place de l'échange marchand. Le système économique ne peut notamment pas fonctionner comme s'il était autonome de la biosphère. Il s'agit donc de repenser les activités économiques dans le cadre plus complexe de l'un et de l'autre et de remettre en cause notre modèle de développement. Pour cela, il semble nécessaire de déconstruire ces croyances et de remettre l'économie à sa place en favorisant un imaginaire propice à son réencastrement (Marglin, 2014).

C'est en cela qu'il est important de montrer, par la pratique et l'expérimentation, qu'une autre vision des rapports socioéconomiques est possible dans la perspective de l'instauration d'un nouveau paradigme. En substance, il s'agit de lutter contre le « prosélytisme de la raison économique » qui tend à faire de l'économie une « institution centrale de l'ordre social » (Lebaron, 2000, p. 154). L'économie est encadrée dans la sphère sociale qui elle-même est encadrée dans la biosphère, comme l'ont montré les économistes du courant de l'économie écologique ou encore René Passet (1979). En ce sens, les activités économiques doivent être appréhendées comme étant doublement « encadrées ». Il s'agit, ce faisant, de questionner les raisons des inégalités dans la répartition des richesses et de participer activement, chacun à son niveau, aux solutions rééquilibrant ces dimensions. Une telle conception de l'économie impose d'interroger nos pratiques, notamment nos liens au territoire. Dans le contexte

7. Au sujet du principe d'administration domestique, voir Hillenkamp (2013). Elle réhabilite et reconstruit ce principe en tant que « partage domestique » qui semble adapté pour rendre compte des dynamiques d'économie populaire dans les pays du Sud. Ce principe renvoie à des interdépendances à l'intérieur d'un groupe domestique non nécessairement autarcique, mais réuni par une identité commune.

de crise systémique du modèle de développement occidental ancré dans la globalisation financière néolibérale que nous connaissons, il est plus que temps d'imaginer de nouveaux espaces géographiques et politiques permettant de réconcilier les dimensions économique, sociale et environnementale, et d'expérimenter de nouvelles pratiques, de nouvelles manières de « faire société », afin d'interroger le vivre ensemble et le « faire commun » (Bollier, 2014) qu'implique la démocratie.

Il s'agit, en particulier, de repenser les territoires comme lieux de vie, c'est-à-dire fondamentalement comme lieux d'exercice de la citoyenneté, sachant que cette citoyenneté comporte différentes dimensions (économique, sociale, politique et culturelle) (Fotopoulos, 2002). La trajectoire de développement d'une communauté est déterminée par l'action de ceux qui la composent : insufflée de l'intérieur, elle ne se décrète pas, mais se construit à travers l'invention de nouvelles formes de démocratie et de participation fondées sur l'émancipation, la citoyenneté et l'autogouvernance locale (Magnaghi, 2003 [2000] et 2014).

LES TERRITOIRES : SYSTÈMES COMPLEXES DE RELATIONS ET LIEUX DE CONCILIATION DES ENJEUX SYSTÉMIQUES

En réaction à la crise systémique que nous traversons, de nombreux acteurs développent dans des territoires des initiatives (nouveaux indicateurs territorialisés de richesse, circuits courts, finance solidaire, etc.) qui interrogent et transforment nos rapports à la richesse, à l'échange, à la consommation, à la production ou encore au travail : ces territoires constituent ainsi des espaces clés d'expérimentation, sur lesquels des processus concrets de transition voient le jour. Le territoire est le lieu propice pour répondre à la crise systémique dans la mesure où il constitue la « brique de base » (Theys, 2002) permettant de déployer l'action collective tout en tenant compte des spécificités territoriales et en opérationnalisant la possibilité d'élaborer de manière partagée les conditions du « faire société ». Il s'agit alors ni plus ni moins que de construire les fondements d'une société nouvelle à travers la territorialisation des activités et des enjeux systémiques.

En ce sens, le territoire ne peut se réduire ni à un « morceau de sol » (Talandier et Davezies, 2009, p. 64) ni à un espace politico-administratif ; il doit être appréhendé comme le résultat d'une mobilisation et d'une coordination des acteurs, comme la construction sociale d'un espace collectif multidimensionnel où les activités économiques et sociales se trouvent « situées ». C'est même le cœur de l'approche de l'économie territoriale, qui permet de prendre en compte la construction du territoire par les acteurs locaux (Pecqueur 2000). Le territoire doit être analysé comme un « système constitué d'acteurs liés entre eux par des rapports sociaux, des rapports dynamiques qui évoluent dans le temps en fonction des relations, des interactions qui s'établissent entre eux » (Courlet et Pecqueur, 2013). Ce « système complexe » est composé d'acteurs divers qui interagissent en fonction de la localisation spécifique de leurs relations et échanges, engendrant alors la dynamique territoriale. Le développement n'est plus considéré comme exogène, puisqu'il dépend désormais de la capacité d'un territoire à « endogénéiser » son développement par la proximité (géographique et socioéconomique) et la coopération des acteurs ; la territorialisation constituant ainsi le processus de construction du territoire. Dans ce processus, les territoires sont des « entités socioéconomiques construites » : le territoire est activé ou révélé par les acteurs qui coopèrent dans la recherche de solutions. La « fabrique des territoires », par la révélation des ressources territoriales qu'elle réalise, est majeure et peut porter sur des ressources latentes, c'est-à-dire des ressources potentielles qui ne sont pas activées (Gumuchian et Pecqueur, 2007). En ce sens, les ressources territoriales sont le résultat d'une mobilisation et d'une coordination des acteurs autour d'un objet matériel ou immatériel (spécificités locales, culture, valeurs, capital social, etc.).

Une partie des solutions se situe donc dans ce processus de territorialisation : il s'agit de localiser nos pratiques et activités pour restaurer les grands équilibres et rendre les territoires plus autonomes et plus résilients. Des « territoires en transition⁸ » mettent ainsi en œuvre des initiatives concrètes pour répondre aux enjeux du chan-

8. Voir le site Internet des Territoires en Transition de France : www.transitionfrance.fr

gement climatique et de la déplétion⁹ pétrolière en améliorant leur résilience¹⁰. Ainsi, certains de ces territoires vont même plus loin quand leurs acteurs, dans une logique “*bottom-up*”, enclenchent une dynamique de transformation sociale et écologique¹¹.

Il paraît important de préciser qu’améliorer la résilience, diminuer les coûts environnementaux des échanges et favoriser le processus de territorialisation ne doit pas conduire à une totale autonomie, voire à l’autarcie, d’un territoire. Ce serait non seulement nier le constat historique de l’existence des échanges au fil du temps (même si ces échanges se sont fortement accélérés depuis une cinquantaine d’années), mais probablement aussi utopique : à l’heure actuelle, tout ne peut être produit localement. Mais accroître l’autonomie des territoires demeure un horizon possible et souhaitable, comme le soulignent de nombreux partisans de la localisation (Douthwaite, 1996 ; North, 2010).

Si le territoire est donc une « création collective » (Courlet et Pecqueur, 2013), comment favoriser cette construction et améliorer la capacité réelle des territoires à valoriser leurs richesses naturelles et humaines, à renforcer leur résilience et à enclencher un processus de transition ? Pour cela, les acteurs développent différentes pratiques et expérimentations, à l’image des MSC.

... ET LA MONNAIE DANS TOUT ÇA ?

Notre système monétaire et financier est la source d’instabilités majeures : concentration et accumulation infinie des richesses, augmentation des inégalités, prévalence des placements de court terme au détriment d’une vision à long terme, développement

9. Dépréciation des gisements de pétrole résultant de leur exploitation.

10. Appliquée aux territoires, la notion de résilience correspond à la capacité de ces derniers à faire face, et à répondre, à des chocs extérieurs.

11. L’expérience lancée à Ungersheim (Alsace), touchant autant la démocratie locale que l’agriculture biologique, la transition énergétique ou la monnaie locale, constitue un bel exemple de village en transition mis en lumière par Marie-Monique Robin dans le documentaire *Sacré village !* (2016).

du *shadow banking*¹², monopole bancaire de l'émission monétaire, financiarisation généralisée, etc. Autant de dérèglements issus de la globalisation financière¹³ qui soulignent le besoin de réorienter ce système.

Il est devenu nécessaire de changer notre vision de la monnaie en sortant d'une approche économiciste et technocratique de la monnaie pour non seulement penser les possibilités de décentralisation du pouvoir monétaire selon le principe de subsidiarité (c'est-à-dire au niveau pertinent le plus bas tout en répondant aux besoins sociaux), mais également réintroduire de la démocratie dans les choix monétaires. Cela pourrait permettre d'inverser les rapports de force en faveur des acteurs et des échelles au niveau desquels s'élaborent des réponses concrètes aux principaux défis actuels.

En effet, la monnaie est généralement abordée par les économistes sous un angle fonctionnel et technique, beaucoup la considérant comme neutre, économiquement et socialement. En somme, elle serait un simple facilitateur des échanges pour pallier le problème de la double coïncidence des besoins, c'est-à-dire la rencontre entre quelqu'un qui offre la chose désirée et quelqu'un qui souhaite l'acquérir. Pourtant, les travaux interdisciplinaires en sciences sociales soulignent qu'elle est d'abord une institution sociale (Aglietta et Orléan, dir., 1998). Plus précisément, pour reprendre l'expression de Marcel Mauss, elle est un « fait social total » en ce qu'elle touche à l'ensemble des sphères sociale, politique, culturelle, religieuse et économique. Elle crée du lien social entre les individus *via* un tissu de dettes, jouant ainsi un rôle de médiation (Théret, 2007). Polanyi (2008 [1957]), en déconstruisant la « fable du troc » (Servet, 2012), souligne la présence de pratiques monétaires bien avant l'utilisation de la monnaie en tant que moyen d'échange et affirme ainsi la distinction entre monnaie et marché. Monnaie et vie sociale sont indissociablement liées. Il n'existerait donc pas de société sans monnaie

12. Le *shadow banking*, qualifié également de « finance de l'ombre » ou de « finance fantôme », concerne les activités s'exerçant en dehors du système bancaire traditionnel, c'est-à-dire les opérations financières hors bilan des banques. Ces opérations échappent à toute réglementation.

13. Pour un exposé précis des motifs, voir Théret (2014).

dans la mesure où la monnaie est constitutive de la dette, et notamment de la dette de vie à l'origine de toute société. Et pour étudier la monnaie, il faut la sortir de son image réductrice de simple instrument économique des échanges marchands.

L'approche la plus aboutie, à notre sens, de la démonstration de la nature de la monnaie en tant que « fait social total » est développée par Théret (dir., 2007 et 2008), à la suite des travaux d'Aglietta et Orléan (dir., 1998). Il distingue les « trois états de la monnaie » à partir non de ses fonctions, mais de l'appréhension de la monnaie comme un « lien social universel de nature économique, politique et symbolique » (Théret, 2007, p. 38), ce qui permet de faire émerger la nature de la monnaie et son fonctionnement spécifique en tant que fait social total. La « monnaie incorporée », le premier état, « est présente dans la personne même de ses utilisateurs, elle fait partie de leur *habitus*, elle est inscrite dans leur système de dispositions incorporées, la confiance se jouant en chaque individu » (*ibid.*, p. 43). Dans cet état, la monnaie apparaît comme un étalon de valeur et de confiance. En ce sens, la monnaie est une forme de langage, un « système symbolique » permettant aux individus d'une même société de communiquer et d'échanger dans une relation de confiance. C'est un signe par lequel « des symboles et des significations partagés sont échangés », la monnaie apparaît alors comme un « opérateur de l'appartenance sociale » (Théret, 2007, p. 43). Confiance éthique et confiance méthodique sont au cœur de la monnaie incorporée et se renforcent mutuellement. La première renvoie au système de compte, signe de l'appartenance à une communauté et à un ensemble de valeurs et de représentations au cœur de l'appartenance sociale, et la seconde aux moyens de paiement, signe de l'usage routinier de la monnaie dans les échanges. Partant de ces deux formes de confiance, l'appréhension de la monnaie comme système symbolique conduit à ne la percevoir que dans une relation horizontale. Or, comme l'a souligné précédemment l'ouvrage d'Aglietta et Orléan (dir., 1998), la monnaie en tant qu'objet d'appropriation, de contrôle et donc de pouvoir doit être considérée comme légitime. Intervient ici la confiance hiérarchique relevant d'un tiers qui établit les règles monétaires et ainsi régule et protège afin de garantir la cohésion sociale. La monnaie met simultanément en relation des « individus entre eux et avec des

entités collectives représentant la souveraineté du groupement d'appartenance» (Théret, 2007, p. 38). La monnaie ne peut donc être dé耦lée de ses dimensions horizontale et verticale. Et confiance et monnaie sont intimement liées : pas d'acceptation généralisée de la monnaie sans confiance.

Le deuxième état, la « monnaie objectivée », repose sur les instruments monétaires qui servent de moyen de paiement. En effet, si la confiance constitue pour Théret (2007) une « pré-condition » à l'usage de la monnaie, elle nécessite aussi des moyens de paiement qui se caractérisent par trois dimensions : deux faces, dont une représente sa valeur et l'autre le symbole de l'autorité émettrice, et une tranche qui désigne le monnayage.

Le troisième état, la « monnaie institutionnalisée », désigne les règles unifiant un espace monétaire dans lequel la monnaie exprime la « forme politique d'une communauté de paiement qui n'est autre que le tout social représenté sous forme monétaire » (Théret, 2007, p. 48). Pour former une communauté de paiement, les membres doivent 1) reconnaître un système de compte permettant de quantifier dettes et créances, qui symbolise l'expression de la totalité et 2) où circule un ensemble de moyens de paiement liant les membres de la communauté et confortant l'appartenance sociale ; 3) et instituer des règles de compte et de paiement qui permettent la constitution de la communauté, sa pérennité et sa reproduction.

Pour résumer, et toujours en suivant l'approche de Théret (2007), la monnaie n'est pas seulement une marchandise ni un simple langage, elle comporte trois dimensions interreliées et constitutives du fait monétaire : un langage particulier constitué du système de compte, un objet reposant sur les instruments de paiement et une institution s'appuyant sur les règles de monnayage. Ces trois dimensions font de la monnaie un véritable fait social total se retrouvant dans chacun des états précédemment développés de la monnaie.

Repenser la monnaie dans toutes ses dimensions suppose également de sortir d'une perspective d'unicité monétaire pour appréhender la pluralité historique des pratiques et des formes monétaires. Cette pluralité, loin d'être l'apanage des sociétés anciennes, est un fait constitutif des sociétés contemporaines.

L'observation des pratiques monétaires permet de constater, d'une part, l'existence d'usages monétaires différenciés (Zelizer, 2005 [1994])¹⁴ et, d'autre part, l'existence de formes et de monnaies diverses (comme les MSC). Cette observation permet aussi de faire apparaître les qualités des monnaies : la forme monétaire prise par les avoirs monétaires, l'univers symbolique dans lequel ils s'insèrent et les marqueurs socioéconomiques qui orientent les usages sociaux de la monnaie (Blanc, 2009). Cette absence de fongibilité pure (puisque'il y a absence de convertibilité pure et principe de différenciation des avoirs monétaires)¹⁵ permet de penser la pluralité monétaire et la nécessaire articulation entre les monnaies qui suppose des processus de conversion, justement parce qu'il y a absence de fongibilité pure. Par conséquent, cette perspective permet d'adopter une approche en termes de complémentarité monétaire, voire de subsidiarité, et non plus seulement en termes de concurrence monétaire. De surcroît, la coexistence des principes d'intégration au sein d'une société, mise en avant par Polanyi, active également la pluralité monétaire : on observe des pratiques et des formes différenciées de la monnaie selon les sphères d'usage. Par exemple, les SEL ou les banques de temps (voir plus loin) valorisent des formes sociales d'échange de nature non marchande activant la réciprocité. Enfin, la pluralité monétaire suppose également de déconnecter souveraineté monétaire et souveraineté politique ou du moins souveraineté monétaire et souveraineté étatique : l'émission de monnaie est réalisée par des acteurs multiples (État, banques, sociétés privées, associations, etc.), ce qui appelle à repenser, dans sa complexité et dans ses formes, la souveraineté.

14. Zelizer (2005 [1994]) apporte une contribution majeure à l'analyse de la pluralité en termes d'usages monétaires différenciés. En étudiant les pratiques monétaires contemporaines, elle illustre l'existence de marquages sociaux, culturels et moraux de l'argent visant à restreindre les usages ou les usagers.

15. Dans les approches orthodoxes, la monnaie est un moyen de paiement généralisé. La monnaie est homogène, elle ne disposerait pas de signes singuliers pouvant distinguer deux avoirs d'une même monnaie qui seraient donc parfaitement substituables.

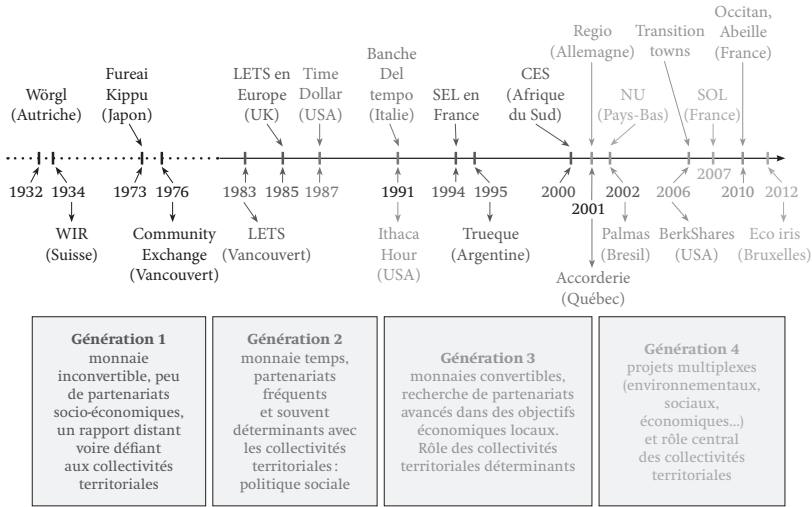
On le voit, les enjeux qui entourent la question monétaire sont nombreux et invitent à reconsidérer les cadres d'analyse. La monnaie cristallise des systèmes de valeurs, structure des représentations de la richesse, pénètre les relations humaines en profondeur tout en étant influencée par ces dernières (Zelizer, 2005 [1994]). Si son usage marchand s'est imposé tardivement, il n'est pas exclusif. Ainsi, les MSC participent à ces questionnements par leur capacité transformatrice. Elles agissent en effet au cœur même de ce qui fonde le système de valeurs actuel : une société organisée autour d'une conception de la richesse fondée sur la seule dimension matérielle (Méda, 1999). Elles interrogent ce système de valeurs et développent de nouvelles façons d'agir et de penser qui favorisent les conditions du changement.

UNE BRÈVE HISTOIRE DES MSC

Il faut remonter aux expériences à caractère monétaire qualifiées d'utopiques et/ou de socialistes qui ont fleuri du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle pour trouver l'origine des MSC. Entre 1832 et 1834, en Angleterre, Robert Owen a le premier mis en place le *Labour Exchange*, qui visait à lutter contre l'exclusion monétaire et financière de l'époque. Dans une « Bourse du travail équitable » s'échangeaient, par le biais de billets de travail, les produits des artisans, des travailleurs à domicile et des coopératives à des prix calculés en fonction du nombre d'heures de travail nécessaires à leur production (Dupuis, 1991). En 1849, en France, Proudhon proposera un projet alternatif de société reposant sur de nouveaux fondements monétaires et financiers, à travers la mise en place d'un crédit universel et gratuit géré par une nouvelle institution bancaire, la « banque du peuple », et le remplacement du numéraire par des « bons d'échange ». Dans les années 1930, des monnaies locales, dont certaines qualifiées de « fondantes » (soumises à un coût de détention et se dépréciant dans le temps), seront expérimentées à Wörgl en Autriche avant de trouver des terrains d'application variés, comme aux États-Unis en 1933 avec le Stamp Scrip (sous l'influence de l'économiste Irving Fisher), puis dans les années 1950 en France avec le développement de bons locaux. Au début

des années 1980, on observera une nouvelle vague de MSC avec la création en 1983 du LETS (Local Exchange Trading System) de la Comox Valley au Canada sur l'île de Vancouver, dans un contexte de chômage massif provoqué par la fermeture d'une industrie locale. Ce modèle a ensuite essaimé à travers le monde. La diversification progressive des modèles existants depuis une trentaine d'années, tout autant que leur pérennité, pose la question du sens de ces nouveaux dispositifs et de leurs impacts. On ne dispose que d'estimations discutables sur leur étendue et on peut s'interroger sur la possibilité même d'un recensement exhaustif, dans la mesure où certains dispositifs ne sont pas médiatisés ni étudiés. Selon les sources, 3 500 à 4 500 dispositifs sont comptabilisés aujourd'hui dans plus de 50 pays (Blanc, 2006 ; Kennedy et Lietaer, 2008 ; Seyfang et Longhurst, 2013). Cette vague de monnaies à l'échelle mondiale reste néanmoins inédite depuis les débuts de l'industrialisation au tournant du XIX^e siècle. L'émergence et la diffusion dans le monde, et notamment en Europe, de ces monnaies n'ont pas pour autant suivi un modèle unique qui se serait dupliqué à l'infini. Dans la vague contemporaine, on peut distinguer quatre générations de dispositifs, qui se caractérisent par une organisation monétaire spécifique et des rapports particuliers au monde socioéconomique et aux autorités publiques, locales ou centrales (Blanc et Fare, 2013). Ces générations ne se succèdent pas, mais s'imbriquent (l'émergence d'un dispositif d'une génération nouvelle ne met pas fin aux précédents) et se transforment (l'innovation au sein d'une même génération peut lui redonner vigueur). Ainsi, en se diffusant, ces dispositifs se différencient : certes par une adaptation aux conditions locales, mais aussi par l'activation d'une culture de l'expérimentation et par la prise de conscience que la monnaie est malléable, c'est-à-dire adaptable selon des finalités qu'il appartient aussi à la société civile de définir (Blanc et Fare, 2012). Cette différenciation a produit l'émergence de plusieurs types nouveaux de dispositifs depuis les années 1980 (voir figure ci-après).

Chronologie simplifiée des grands types de MSC



Source : auteur d'après Blanc et Fare (2012 et 2013).

Les dispositifs de première génération : LETS, SEL et trueque

La première génération de MSC, apparue avec le modèle des LETS (Local Exchange Trading Systems), dans les années 1980, sera particulièrement active jusque dans les années 1990, avec l'émergence de grands réseaux par combinaison d'essaimage et d'innovation par le bas. Ce sont alors des monnaies de « crédit mutuel » qui voient le jour, c'est-à-dire sans création de monnaie au préalable : les comptes des membres qui s'engagent dans un échange sont simultanément crédités (pour celui rendant le service) et débités (pour celui recevant le service). Initié par les LETS canadiens, le mouvement essaimera en Grande-Bretagne, puis en France avec les SEL (systèmes d'échange local) (Servet, dir., 1999). Ces monnaies sont fréquemment fondées sur le temps (l'heure d'activité), bien que cela ne soit pas suffisant pour permettre une fixation généralisée du montant des échanges dès lors notamment que des biens sont échangés.

Dans cette première génération, nous classons également le trueque argentin (Gomez, 2009). Il se déploie dans un espace

autonome, sous la forme de foires régulières tenues par des bénévoles et dans des lieux *a priori* neutres du point de vue commercial. Pour y échanger, il faut adhérer, être formé au fonctionnement du *nodo* (le club local) et recevoir des bons (monnaie papier) qui permettent d'engager les premiers échanges. Ce qui est privilégié est la production par les usagers eux-mêmes, qui deviennent « prosommateurs », c'est-à-dire à la fois producteurs (obtenant ainsi la monnaie interne) et consommateurs (dépensant ainsi cette monnaie) (Luzzi, 2005).

Cette première génération de monnaies a pour caractéristique de ne pouvoir être convertible en monnaie nationale, même si cela n'empêche pas, d'une part, des fraudes pour les monnaies papier comme le trueque et, d'autre part, la possibilité d'utiliser conjointement la monnaie nationale et la MSC pour certains échanges de nature professionnelle, qui impliquent l'engagement d'entreprises ou de commerces et/ou le règlement de taxes (comme la TVA) en monnaie nationale. Dans la très grande majorité des cas, les MSC sont mises en œuvre par des associations locales pour répondre à des aspirations et à des besoins qui ne sont pas satisfaits par les productions marchandes et publiques. Ces associations préexistent parfois et trouvent dans la mise en œuvre d'un projet de MSC un moyen d'atteindre leurs objectifs, mais il semble que, dans la majorité des cas, les associations soient créées uniquement autour du projet de MSC.

Sauf exception, il s'agit donc essentiellement d'échanges non professionnels visant l'entraide interindividuelle, et peu de partenariats sont noués avec des collectivités locales. Dans les pays concernés par ces modèles de première génération, on a pu constater une période d'extension rapide suivie par un tassement, des désillusions et parfois l'échec marqué par une mort médiatique (ces mouvements ayant été particulièrement violents en Argentine de 1998 à 2003). Certaines monnaies retrouvent toutefois un second souffle, soit par la mise en œuvre d'innovations, soit du fait de situations de crise économique et sociale : le regain quantitatif des SEL en France depuis 2008 en est une illustration. Si l'on met de côté le cas argentin, ces dispositifs de première génération n'ont cessé de prendre de l'ampleur : on en recensait 1 412 en 2012 (Seyfang et Longhurst, 2013).

Les systèmes d'échange local (SEL) en France

C'est à partir de leur implantation britannique que les LETS ont essaimé en Europe, en particulier en France. Le premier SEL français a été établi en octobre 1994 en Ariège, dans une localité rurale et parmi des néoruraux, autour de figures emblématiques (François Terris et Françoise Matricon) qui ont beaucoup fait par la suite pour diffuser le principe en France. Le procès de Foix, qui se termine favorablement pour les SEL en 1998 (la relaxe est prononcée à l'égard de sélites accusés de travail dissimulé pour avoir fourni, au sein du SEL, une activité de réparation de toit), pose en outre une limite que les SEL ne franchiront (généralement) plus, à la différence de nombreux systèmes de LETS dans le monde (Laacher, 2003) : une exclusion des échanges économiques professionnels ou semi-professionnels, la convivialité constituant l'objectif central des SEL. Ces derniers connaissent un regain depuis quelques années : on comptait en 2012 autour de 472 SEL (données annuaire SEL'idaire¹⁶) et de 25 000 à 35 000 adhérents.

Les dispositifs de deuxième génération : les banques de temps

Tout comme les LETS et les SEL, les « banques de temps » établissent des monnaies de crédit mutuel, mais ces échanges sont concentrés sur les services, tandis que leur comptabilisation se fait sur la base du temps consacré à leur prestation. Les échanges obéissent à un strict principe d'égalité : une heure est égale à une heure, quel que soit le service fourni. Chaque membre dispose d'un « compte temps » qui comptabilise les services reçus et les services rendus. Ces monnaies sont inconvertibles en monnaie nationale, de sorte qu'aucune équivalence fixe n'est donnée entre l'heure et la monnaie nationale. Les membres échangent des services de réparation, de transport, de déménagement, des échanges de savoirs (informatique, musique, cuisine, cours de langue ou de photo, production vidéo...), de la garde d'enfants, des services d'entretien (ménage, peinture, bricolage divers, jardinage...), de l'expertise comptable, des services de restauration (préparation de plats cuisinés), des travaux d'artisanat (bijoux, couture, cordonnerie...), de l'encadrement

16. SEL'idaire est une association qui promeut et diffuse des informations sur les SEL afin de favoriser leur création et leur développement.

d'activités sportives, des soins médicaux relevant de la médecine dite « alternative », de la massothérapie, des offres d'hébergement ou encore des soins esthétiques.

Ces systèmes (appelés *time dollars* aux États-Unis ou *time banks* au Royaume-Uni) visent notamment à stimuler une entraide sociale intergénérationnelle en rétribuant sous forme d'heures de services le temps passé à soutenir des malades, des personnes âgées ou d'autres personnes ayant besoin d'aide. On trouve des formes plus anciennes et dynamiques au Japon, appelées *Fureai Kippu*, qui ne semblent pas avoir joué de rôle dans l'émergence du modèle cah-nien – du nom d'Edgar Cahn, le fondateur de ce type de dispositif aux États-Unis.

C'est avec Cahn en effet que débute l'histoire des banques de temps lorsque, en 1987, cet avocat obtient un important soutien financier et opérationnel pour développer un système de crédit temps – un dispositif assez différent des LETS, même si Cahn souligne la complémentarité des deux dispositifs : si ces derniers tentent de créer une « économie alternative », les banques de temps cherchent à « construire une économie fondamentalement différente », une économie de la communauté ou économie domestique, qui représente le « cœur de l'économie » (Cahn, 2004). Venant compléter l'économie de marché, la banque de temps repose sur des principes de production différents qui permettent d'inclure l'ensemble de la population, même les plus exclus, dans l'objectif de lutter contre les disparités sociales. La réflexion de Cahn est marquée par l'idée que le temps des individus est « précieux » même s'il n'a aucune valeur marchande. Il cherche donc à valoriser les activités non monétaires et les compétences de chacun en instaurant le principe fondateur des banques de temps : une heure équivaut à une heure, quels que soient l'activité et le statut de la personne. Grâce à ce crédit de temps, les personnes pourront elles-mêmes bénéficier du temps d'une autre.

Entre 1987 et 1990, la plus grande fondation de santé américaine, la Robert Wood Johnson Foundation, montera six projets pilotes de santé pour les seniors. L'un d'entre eux, le « Member to Member », sera développé à Brooklyn dans une compagnie d'assurances, Elderplan, qui utilisera les banques de temps pour promouvoir des modes de vie actifs et engagés pour ses membres âgés. L'idée

est alors d'encourager ces derniers à s'impliquer davantage dans leur communauté tout en leur permettant de demander de l'aide. Dans les initiatives développées par la suite, les services et le public visés se diversifieront, des personnes âgées aux adolescents, du conseil aux gardes d'enfants.

Au milieu des années 1990 néanmoins, après une période d'enthousiasme, le financement des banques de temps s'essouffle. S'ouvre alors une période de lutte pour leur maintien, qui voit notamment se développer la coproduction : le but est d'amener les citoyens à coproduire des services sociaux dans la mesure où il ne s'agit pas de bénévolat mais d'un système d'échange, ce qui permet d'impliquer des populations qui, normalement, se consacrent peu au travail bénévole, comme les chômeurs et les salariés à bas salaires (Cahn, 2004). La première banque de temps britannique voit le jour en 1998 à Gloucester sous le nom de Fair Shares. Au début des années 2000, les banques de temps s'étaient implantées dans une douzaine de pays (Cahn, 2004). Toutes cependant n'étaient pas issues du modèle cahmien : si les banques de temps italiennes, qui se multiplièrent à partir de 1995, ont eu pour base commune l'unité du temps, elles furent d'abord une réinterprétation du modèle canadien des LETS pour des besoins sociaux identifiés par un syndicat qui, à Parme, établit en 1991 la première Banca del Tempo (Amorevole *et al.*, 1998).

Contrairement à la plupart des expériences de première génération, les banques de temps peuvent entretenir des liens étroits avec des collectivités locales ou des organisations de l'économie sociale et solidaire ou du tiers secteur, afin de satisfaire des objectifs sociaux (des formes d'entraide sociale locale) et non économiques. C'est le cas des banques de temps italiennes, qui s'appuient sur un cadre légal adapté. En effet, si elles sont aujourd'hui particulièrement nombreuses – plus de 400, selon l'Associazione Nazionale Banche del Tempo –, c'est sans doute parce que la loi italienne de 2000 leur a fourni un cadre précis, intégrant explicitement les banques de temps dans les politiques municipales et les reconnaissant comme outil de reconstruction des liens sociaux et d'entraide. Là où elles ne sont pas mises en place et gérées directement par les collectivités locales, elles bénéficient de leur soutien financier et en nature. C'est aussi le cas pour les banques de temps anglo-saxonnes, qui sont de plus en plus intégrées dans des programmes de lutte contre la

pauvreté et comme outil de reconstruction des liens sociaux dans la communauté.

Certains dispositifs proches des banques de temps sont davantage articulés avec des acteurs tels que des fondations. Ainsi cette deuxième génération a-t-elle été prolongée depuis les années 2000 par le modèle québécois de l'Accorderie, qui combine l'échange de temps (comme les banques de temps), un dispositif de micro-crédit et un groupement d'achat, le tout avec un appui extérieur sous la forme d'une fondation qui a pour objectif de lutter contre l'exclusion et la pauvreté (Fare, 2011 et 2009-2010). Des projets de type Temp'Oh et Nabta s'appuient sur cette base pour tenter de construire une réponse plus complète à des besoins sociaux locaux. On en recensait 1715 en 2012 (Seyfang et Longhurst, 2013).

L'Accorderie

À la fin des années 1990, au Québec, deux organismes, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation Saint-Roch de Québec, engagèrent une réflexion sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La Caisse d'économie solidaire constatant des problèmes d'accès au service bancaire et la Fondation Saint-Roch des problèmes de sécurité alimentaire, elles décidèrent d'unir leurs compétences, dans un souci de complémentarité, pour créer un organisme répondant à ces deux objectifs, l'Accorderie. Un dispositif hybride et polyvalent a donc vu le jour à l'automne 2001, un système d'échange de services fondé sur le temps, un dispositif de crédit solidaire et un groupement d'achat. L'Accorderie a pour vocation de tisser des liens dans la communauté et de permettre aux personnes à faibles revenus d'améliorer leurs conditions socioéconomiques en favorisant l'organisation de nouvelles formes de solidarité. Deux types d'objectifs apparaissent : social d'une part, pour encourager la solidarité et l'entraide afin de créer des liens sociaux ; économique d'autre part, pour permettre l'accès à des services et des biens (achat groupé) et au crédit.

De plus, à l'Accorderie, il n'existe pas de bénévolat : toute heure effectuée au service de l'association, ou dans le cadre des services collectifs, donne droit à un crédit en temps. Il peut s'agir d'accueillir les nouveaux membres, de distribuer le courrier ou d'organiser et d'animer les activités collectives.

L'Accorderie a su surmonter un certain nombre de problèmes, auxquels les banques de temps et les LETS étaient parfois confrontés, notamment celui de la diversité de l'offre et de la demande. La stratégie de développement de l'Accorderie, axée sur l'essaimage de son modèle, a ainsi abouti à la création d'un réseau composé

actuellement de douze Accorderies au Québec. Par ailleurs, depuis 2011, ce modèle s'est exporté en France *via* la Fondation Macif ; il compte, en 2016, une vingtaine d'Accorderies. Les collectivités locales prennent également part à ce développement en soutenant financièrement le déploiement des dispositifs sur leur territoire.

Les dispositifs de troisième génération : les monnaies locales

Une troisième génération de MSC démarre avec l'Ithaca Hour¹⁷, une monnaie locale créée en 1991, à partir du constat de l'échec de la mise en place d'un LETS et des limites qu'induit le principe de crédit mutuel pour développer des transactions incluant des prestataires professionnels. Cette troisième génération connaît un second souffle depuis le début des années 2000 dans les contextes allemand (dont la monnaie la plus connue est le Chiemgauer) (Gelleri, 2009) et brésilien (banques communautaires sur le modèle de la banque Palmas). Ce n'est qu'un peu plus tardivement qu'elle apparaît en Grande-Bretagne avec les monnaies locales de quelques « villes en transition » (Ryan-Collins, 2011) : Totnes et Lewes en 2008, Stroud et Brixton en 2009, Bristol en 2012. Entre-temps, elle a fait son apparition en France (avec l'occitan à Pézenas et l'abeille à Villeneuve-sur-Lot), en 2010. La dynamique de création de nouvelles MSC s'inscrit en France dans cette génération. En 2012, on répertoriait ainsi 243 monnaies locales dans le monde (Seyfang and Longhurst, 2013).

Contrairement aux monnaies de première et deuxième génération, une équivalence fixe lie la monnaie locale à la monnaie

17. En 1988, Ithaca, petite ville de l'État de New York d'environ 30 000 habitants qui accueille l'université Cornell, tente de mettre en place un dispositif de type LETS, qui ne fonctionne que dix mois, s'arrêtant à la suite de la fermeture de l'organisation locale qui l'a porté, le Community Self-Reliance Center. Parmi les fondateurs de ce LETS d'Ithaca se trouvait Paul Glover, touche-à-tout militant : journaliste, graphiste, spécialiste d'écologie urbaine et antimilitariste. Ayant pris connaissance de l'expérience récente d'un système de financement d'une boutique par émission de bons remboursables aux clients (le système *deli dollars*, à Great Barrington) et parfaitement au fait du passé riche des États-Unis en monnaies et bons locaux de toutes sortes, Glover fonde en novembre 1991 un système qui se démarque volontairement du LETS, avec l'appui de Patrice Jean, auteur d'une thèse à Goddard College sur les LETS : l'Ithaca Hour. À un système purement scriptural nécessitant un système informatique et une centralisation des informations auprès d'un service spécialisé, ils préfèrent un système purement manuel (des billets).

nationale, et des formes de convertibilité sont établies. L'émission de monnaie locale est couverte par une réserve équivalente en monnaie nationale. L'entrée dans le système est facilitée par le fait que ces monnaies sont gagées sur l'euro et s'échangent toujours à parité. L'entrée, par conversion de monnaie nationale en monnaie locale, est parfois favorisée par un taux bonifié (par exemple, 105 en monnaie interne pour 100 en monnaie nationale). Ainsi, contrairement aux dispositifs des générations précédentes, il est nécessaire de convertir la monnaie officielle en monnaie locale pour pouvoir ensuite l'utiliser au sein du réseau monétaire. Si la sortie par conversion de monnaie interne en monnaie nationale n'est pas toujours acceptée, lorsqu'elle l'est, généralement seulement pour les prestataires, des pénalités de sortie cherchent à limiter les risques de revente en masse de la monnaie interne. Alors que ces monnaies locales sont toutes utilisables conjointement avec la monnaie nationale, elles se veulent plus efficaces dans leur gestion, dans l'impact économique de leur activité et dans leurs relations au monde socio-économique. Elles visent les actes de consommation quotidienne des populations locales, et reposent donc sur l'acceptation de la monnaie locale par des entreprises et des commerces locaux. Elles promeuvent partout des formes d'ancrage territorial des activités productives et commerciales et affirment parfois chercher leur « relocalisation ». Au cœur des réflexions ayant abouti à leur mise en place s'exprime en effet la volonté d'engager une démarche de transformation économique et sociale pour l'avenir des sociétés, que ce soit face au changement climatique ou à la déplétion pétrolière, par exemple (Hopkins, 2010). Une des voies majeures prises par ce mouvement est donc bien celle de la relocalisation appliquée à des domaines variés (énergie, démocratie, santé, agriculture, économie, etc.) à partir d'actions citoyennes initiées dans une logique *bottom-up* afin d'améliorer la résilience du territoire face à des chocs.

Cette orientation économique et ce souci d'efficacité et de maturité conduisent de plus en plus à rechercher les coopérations adéquates. À cet égard, des partenariats avec des banques locales peuvent être déterminants (par exemple, avec le Crédit Municipal dans le cas du sol-violet à Toulouse).

Mais des partenariats avec les collectivités locales peuvent être tout aussi déterminants, et sont justifiés par deux objectifs : d'une

part, renforcer la crédibilité du dispositif à travers une forme de « garantie » institutionnelle ; d'autre part, faire en sorte que les taxes et les impôts locaux ainsi que certains services publics (transport, culture, etc.) puissent être réglés en MSC – de manière à élargir la gamme de l'offre disponible en MSC (notamment en volume). À Bristol et à Brixton, des explorations sont déjà menées en ce sens, les collectivités territoriales acceptant une partie des taxes ou versant une partie des salaires de leurs agents en MSC. Ce soutien politique fort prend également des formes symboliques et médiatiques appréciables : ainsi le maire de Bristol, George Ferguson, déclare-t-il recevoir la totalité de son salaire en Bristol Pounds, la monnaie locale. Avec cette troisième génération de MSC, les collectivités locales sont donc incontestablement devenues plus visibles dans l'émergence de certains dispositifs (sol-violette, Bristol Pound) ou dans leur développement.

L'exemple de la banque de développement communautaire de Fortaleza

Dans les années 1980, à Fortaleza (nord du Brésil), les habitants du Conjunto Palmeiras, une favela, se sont organisés en association communautaire, l'ASMO-CONP, afin de prendre en main le développement de leur quartier. Leur lutte s'est d'abord construite autour des infrastructures (eau, électricité, traitement des eaux usées, etc.) et de l'urbanisation du quartier pour ensuite porter sur leur développement économique. De là est née en 1998 la banque Palmas, créée et gérée par les membres de l'association. À l'origine, elle accordait des microcrédits à des entrepreneurs locaux ou des crédits à la consommation grâce au financement d'une ONG de Fortaleza. C'est en 2002, par le biais d'un partenariat avec l'ONG Strohaln, que la monnaie, le Palmas, a été introduite dans le cadre du projet Fomento réunissant microcrédit, projet de développement social communautaire et monnaie. La banque Palmas a ensuite poursuivi son histoire sans Strohaln en développant d'autres services bancaires, jouant ainsi le rôle de correspondant par le biais d'un partenariat avec la Banco do Brasil (depuis 2005) et la Caixa Economica Federal (depuis 2009), lesquelles financent par ailleurs des portefeuilles de crédit mis à disposition de l'Institut Palmas. L'Institut Palmas (IP), créé en 2003 par la communauté du Conjunto Palmeiras pour diffuser la méthodologie dans le pays après les nombreuses demandes reçues d'autres communautés, constitue l'organisation faîtière qui gère les portefeuilles de microcrédits obtenus de diverses banques publiques ou privées ou fonds d'investissement, et mène les négociations avec les pouvoirs publics

(appels à projets nationaux, conférences et manifestations/tribunes/plaidoyer, etc.). Il dispose d'un statut d'OSCIP (organisation de la société civile d'intérêt public) de microcrédit.

Le Palmas circule toujours (46 000 Palmas en circulation quotidienne) et des crédits sont encore octroyés. L'association a également incubé des microentreprises locales comme PalmaLimpe (production de produits de nettoyage), PalmaFashion (fabrication de vêtements et école de formation pour les jeunes voulant apprendre la couture), une école communautaire de socioéconomie solidaire, un incubateur féminin, une école professionnelle où les commerçants forment les jeunes du quartier, etc. En 2015, environ une centaine de banques communautaires étaient recensées et toutes étaient encouragées par le secrétariat à l'Économie solidaire. Un projet de loi est en discussion au Congrès national visant à instituer un cadre légal pour les banques communautaires, et la Banque centrale du Brésil (BACEN) intègre aujourd'hui, dans sa réflexion sur les cadres légaux de l'inclusion financière des populations défavorisées, une option ferme pour l'implantation des MSC comme levier de développement soutenable du pays.

Le cas brésilien nous offre un exemple frappant au regard des possibilités de crédit dans le cadre d'un couplage MSC et microcrédit. En effet, les banques communautaires octroient deux types de crédit : à la production et à la consommation. Les crédits à la production sont octroyés en monnaie nationale, à faible taux d'intérêt (1,5 % à 3 %), et remboursés en monnaie nationale, tandis que les crédits à la consommation, sans taux d'intérêt, sont octroyés en Palmas. La monnaie interne est remboursable en Palmas ou en monnaie nationale.

Sources : Fare et al. (2015); Melo (2009).

Les dispositifs de quatrième génération : une ingénierie complexe et coûteuse

La quatrième génération de MSC a commencé à émerger au début des années 2000. Elle a pour particularité de combiner plusieurs objectifs jusqu'ici demeurés séparés et d'intégrer plus qu'au-paravant la préoccupation environnementale. La multiplicité de ces projets alourdit d'autant l'ingénierie nécessaire et contraint à rechercher des solutions techniques coûteuses. Cela conduit aussi à nouer des partenariats complexes rapprochant collectivités locales, acteurs économiques et organisations ou programmes nationaux, voire européens (pour les dispositifs dans des pays de l'Union

européenne), et à mener des expérimentations avant de se lancer à une échelle plus large.

Le système NU (« Maintenant » en néerlandais), expérimenté dans la ville de Rotterdam entre 2002 et 2003 (Sambeek et Kampers, 2004), a été initié par la mairie dans une phase de réflexion sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, en 1998, avec le soutien de la province de Hollande du Sud, du programme européen LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement), de la banque coopérative Rabobank et de l'agence de développement Stichting Points (anciennement Barataria). L'idée était d'introduire à Rotterdam une carte électronique incitant au développement de comportements durables et d'une consommation responsable (Seyfang, 2009) selon les mêmes principes que les cartes de fidélité classiques. Les points étaient ici distribués pour récompenser les « consom'acteurs » lors de leurs achats de produits locaux, biologiques ou issus du commerce équitable, de produits et services écologiquement rationnels ou encore lorsqu'ils procédaient au recyclage de leurs déchets. La MSC distribuée venait ainsi en complément de la monnaie nationale – leur usage étant conjoint – et visait donc à en orienter l'utilisation. L'expérimentation du programme NU a connu un certain retentissement, mais sans suites immédiates – malgré la réussite du dispositif (plus de 11 000 particuliers porteurs de cartes et 100 PME l'acceptant). La mairie de Rotterdam était prête à s'engager financièrement dans la pérennisation, mais les autres partenaires ont préféré se retirer.

D'autres dispositifs de quatrième génération ont émergé depuis, comme le Toreke, l'eco-iris (encadré ci-dessous) ou le e-portemonee en Belgique, ou encore l'Eco-Pesa qui a circulé en 2010 au Kenya (Ruddick, 2011). Dans l'ensemble, ces systèmes restent peu nombreux tant ils s'avèrent lourds à installer, en termes financiers comme dans l'ingénierie requise : on en comptait une dizaine dans le monde en 2012.

L'eco-iris (Bruxelles)

Le système eco-iris poursuivait un double objectif : d'une part, encourager les comportements durables, positifs pour l'environnement et pour les habitants, et, d'autre part, soutenir le développement économique local. Mais le projet avait

également comme objectif d'inciter à la création de lien et de cohésion sociale. La région Bruxelles Capitale a initié et financé la mise en œuvre de ce dispositif début 2012.

Pour obtenir des eco-iris, les citoyens devaient réaliser des écogestes préalablement identifiés comme l'utilisation des transports en commun, la réduction de leur facture d'énergie ou de leur consommation d'eau, la participation à un compost/jardin collectif, la création d'un potager, la « verdurisation » de leur façade ou de leur toit, la participation à une formation à la culture d'un potager bio, l'adoption d'un pied d'arbre, l'installation de nichoirs ou d'abris à insectes, la récupération de l'eau de pluie, l'achat d'un vélo, la pratique du covoiturage, l'acquisition d'une compostière, l'abandon de leur plaque d'immatriculation de voiture, etc.

Une fois les eco-iris obtenus, le citoyen pouvait les dépenser contre des produits ou des services auprès de commerces partenaires (alimentation, santé, habillements, soins, construction, bricolage, décoration, etc.). L'objectif était à terme d'étendre le réseau à des acteurs culturels (théâtres, cinémas, ludothèques, etc.), des centres sportifs ou des centres de formation.

La monnaie sur support papier billet était gagée sur l'euro (1 eco-iris = 0,1 euro), mais convertible seulement pour les commerçants (moyennant une taxe de 5 % du volume échangé). À la fin du programme en 2015, 61 075 eco-iris étaient en circulation et leurs utilisateurs étaient au nombre de 1 360. Le coût annuel du dispositif était de 146 000 euros, financé par un abondement public.

Les dynamiques françaises

La France a connu une séquence spécifique : émergence des SEL à partir de 1994 ; début des réflexions qui ont donné lieu au projet Sol en 1998 ; mise en œuvre expérimentale de la monnaie Sol en 2007-2009 avec un financement européen, quatre grandes entreprises de l'économie sociale et des collectivités locales ; émergence de monnaies locales hors Sol en 2010 ; essaimage en franchise des Accorderies à partir de 2011 sur la base de partenariats établis avec la Fondation MACIF et des collectivités territoriales.

Le projet Sol devait combiner une monnaie de fidélisation (distribution de points à des clients fidélisés, comme la carte NU), une monnaie rétribuant des actions bénévoles (s'inspirant des SEL) et une monnaie affectée (système de bons d'achat) (Fare, 2011). La complexité du projet, la nature du financement obtenu (un programme

européen EQUAL) et les orientations des entreprises de l'économie sociale partenaires ont conduit à élaborer de manière centralisée un modèle qui devait ensuite prendre place dans les territoires locaux. Son expérimentation effective a eu lieu à partir de 2007 sur quelques territoires. Mais, à l'épreuve du terrain, la monnaie Sol s'est essentiellement centrée sur son volet « Sol coopération » qui correspondait à une monnaie de fidélisation de la clientèle au sein d'un réseau de prestataires éthiques agréés et disposant de terminaux pour lire les cartes à puce Sol. Des problèmes techniques durables ont pesé sur son effectivité.

Toutefois, à la fin des années 2000, les tensions et les impasses du Sol expérimental ont conduit à l'émergence de projets nouveaux hors du réseau Sol : au tout début 2010 sont ainsi apparus l'occitan à Pézenas et l'abeille à Villeneuve-sur-Lot, donnant naissance à un nouveau réseau que l'on peut qualifier de « post-Sol » et articulé autour de l'expression « monnaie locale complémentaire ». Ce sont des projets de troisième génération, moins lourds techniquement et financièrement, relativement peu articulés aux collectivités locales, et revendiquant leur caractère ascendant à l'inverse du développement centralisé du Sol expérimental. Ils adoptent la forme papier et une convertibilité contrôlée pour des monnaies qui sont à parité avec l'euro et doivent servir à la circulation commerciale locale. La grande dynamique de projets monétaires locaux dans la France du début des années 2010 s'inscrit principalement dans ces monnaies post-Sol. Une trentaine d'expériences ont été lancées entre 2010 et 2015, parmi lesquelles la mesure, le sol-violette, la roue ou encore l'eusko, et au moins autant sont en cours de création début 2016.

Enfin, la critique interne du Sol expérimental ainsi que la dynamique nouvelle des expériences post-Sol ont fait émerger ce qu'on peut appeler un « néo-Sol », dont le sol-violette (Toulouse) – créé en mai 2011 après un long travail participatif piloté par la mairie –, le bou'sol (Boulogne-sur-Mer) et le galléco (département d'Ille-et-Vilaine) sont d'autres représentants. Les règles du sol-violette se sont alignées sur les monnaies de troisième génération : convertibilité entrante pour les utilisateurs, convertibilité sortante pour les seuls prestataires moyennant un coût, parité avec l'euro, format papier. Il s'en différencie néanmoins du fait de son coût financier et de l'implication majeure des collectivités dans le montage même du projet.

En fin de compte, deux réseaux interconnectés ont émergé pour ce qui concerne les monnaies de troisième génération en France : le réseau issu du projet Sol et structuré par l'association « Mouvement Sol », d'une part, et le réseau informel des « monnaies locales complémentaires ». Tous deux sont articulés, les personnes comme les idées faisant le lien et circulant entre eux.

II. LES ENJEUX TERRITORIAUX DES MSC

L'exploration des potentiels offerts par les MSC est indispensable pour doter les territoires d'une richesse et d'une diversité de solutions aux enjeux posés plus haut, qui soient à la hauteur des défis à relever pour l'avenir proche et à plus long terme. Les MSC expriment aussi la réappropriation d'un droit qui a été en quelque sorte accaparé par les autorités économiques : la monnaie est et doit rester un commun.

Si, comme nous l'avons déjà souligné, le territoire est une « création collective », alors les MSC peuvent favoriser la « fabrique des territoires » en améliorant la capacité réelle de ces derniers à valoriser leurs richesses naturelles et humaines, à renforcer leur résilience et à enclencher une transition.

Dans tout projet de MSC, le ou les objectifs visés doivent être au cœur du processus de création, de mise en œuvre et de développement. Ces objectifs déterminent nombre de caractéristiques organisationnelles et monétaires. La plasticité de la monnaie permettant son adaptation aux finalités que les acteurs ont définies, l'intégration des MSC dans un territoire ouvre sur différents potentiels de développement dont la nature, durable ou non, dépend des choix politiques, sociaux et opérationnels effectués lors de la configuration de la MSC puis du suivi de leur mise en œuvre et des moyens (humains, institutionnels, financiers, techniques) mobilisés.

Dans une optique territoriale, nous proposons une synthèse des principaux enjeux en en distinguant trois : la territorialisation des activités, la dynamisation des échanges et la transformation des pratiques des modes de vie et des représentations sociales (Fare, 2011 et 2012).

LA TERRITORIALISATION DES ACTIVITÉS

Les MSC relèvent de ces initiatives qui tendent à territorialiser les activités socioéconomiques en développant les interactions sociales entre les membres par l'activation des différentes formes de proximité (spatiale et socioéconomique). En ce sens, la territorialisation des activités est un processus qui résulte de la construction par les acteurs. Elle est fondée sur l'ancrage territorial et donc l'influence du milieu dans lequel les activités se développent, mais aussi sur le développement, d'une part, des interactions entre des groupes d'acteurs hétérogènes et, d'autre part, des relations de coopération entre les acteurs.

Nous aborderons d'abord la manière dont les MSC permettent de favoriser la mise en réseau des acteurs territoriaux et le développement d'une citoyenneté multidimensionnelle, puis le rôle que peuvent jouer les MSC dans le développement territorial endogène.

Créer une communauté locale soudée et développer une citoyenneté active

La mise en place d'une MSC suppose un travail de mobilisation des acteurs du territoire afin de faire émerger, par la mise en réseau des acteurs et dans une logique *bottom-up*, une communauté solidaire à même de générer un processus de développement territorial soutenable.

La proximité joue un rôle primordial dans ce processus. C'est pourquoi l'approche mésoéconomique de l'économie territoriale permet de caractériser les différents dispositifs de MSC. La mésoéconomie met en exergue l'existence de « niveaux d'agrégation intermédiaires des acteurs par affinités, par sentiment partagé d'appartenance ou par regroupement en vue de trouver une solution à un problème jugé comme commun (mésoéconomie) » (Pecqueur, 2008, p. 14). Ces niveaux intermédiaires constituent des espaces autonomes où les acteurs locaux (citoyens, entreprises, groupes, pouvoirs publics) interagissent afin de s'organiser. Sur cette base, plusieurs formes de la proximité (Bouba-Olga et Grossetti, 2008) s'imbriquent dans la conception, l'organisation et le développement des monnaies locales (Fare, 2011).

La proximité spatiale joue assurément un grand rôle, à partir de la construction sociale d'un territoire. Certains dispositifs mobilisent la notion de « bassin de vie », définie par l'un des acteurs et penseurs de ces monnaies comme une « construction sociale et politique plutôt qu'une "localisation" géographiquement définie » (Lepesant, 2012). Cette proximité spatiale ne suffit certainement pas à définir les modalités de mise en œuvre effective du projet monétaire, mais la construction du territoire pertinent contribue à leur définition.

Si les acteurs interagissant sur le territoire partagent des valeurs ou des représentations communes (proximité cognitive), s'ils sont déjà agencés en réseau social (proximité relationnelle) du fait par exemple de liens de militantisme, il peut émerger une volonté, le « choix du faire ensemble », qui s'institutionnalise dans la création de la communauté monétaire locale. Ce projet collectif engendre des proximités de médiation, c'est-à-dire des règles, normes et valeurs qui permettent la mise en place des relations à l'intérieur de la communauté afin d'assurer la coordination des actions des membres ainsi que le fonctionnement de la communauté tout en assurant sa reproduction. La monnaie devient alors à la fois l'objet central du projet et un symbole de l'appartenance au groupe. La communauté ainsi instituée constitue une médiation sociale qui elle-même génère des proximités de coordination et des proximités cognitives qui produisent des relations de confiance et de coopération.

Dans toutes ses dimensions, la proximité est ainsi un élément central des MSC : elle en est à la fois une condition nécessaire et un résultat, car la mise en œuvre du projet nécessite l'activation d'une proximité socioéconomique dans le cadre d'une certaine proximité spatiale, mais dans le même temps elle consolide (ou parfois établit) des formes de proximité socioéconomique. La MSC est en effet le symbole de l'appartenance sociale à la communauté (Fare *et al.*, 2015). En ce sens, elle joue donc un rôle de médiation sociale entre les membres de cette dernière : la proximité fonde l'agir collectif et donc la communauté – qui est par nature une action collective.

Cette communauté, en développant des liens horizontaux de proximité, doit permettre de faire émerger de nouvelles modalités de coordination et d'activer des formes de confiance et de coopération en inscrivant la solidarité au cœur de l'économie afin de repenser les finalités des échanges économiques (Eme et Laville, 2004).

En tant que moyen de socialisation, ces monnaies doivent en effet permettre d'activer des liens de solidarité par la création d'un réseau d'entraide et l'insertion dans la vie locale.

De surcroît, la mise en œuvre de pratiques participatives concourt à favoriser – par externalités positives – un gouvernement territorial. Par apprentissage et renforcement de la citoyenneté, elles développent l'appropriation du territoire, renforcent la communauté et la société civile.

L'activation des liens de solidarité et de proximité permet de développer la proximité relationnelle et de créer un espace public de proximité qui doit lui-même faciliter l'apprentissage de la citoyenneté sous toutes ses formes : politique, économique, sociale et environnementale. Elles cherchent à favoriser l'implication des citoyens sur les territoires en dehors de l'exercice du vote. L'appropriation citoyenne de la monnaie vise aussi l'affirmation de formes nouvelles de citoyenneté ou une vision de la citoyenneté positionnée dans l'action (Arendt, 1994). Par ce biais, les choix économiques sont intégrés dans l'espace des choix démocratiques puisqu'il y a « constitution d'espaces de débats et de co-construction des choix ou bien encore d'intermédiation » (Floris, 2008). L'introduction de la monnaie dans la sphère de la démocratie permet de déterminer les objectifs qu'elle doit poursuivre. Cet espace de délibération offre d'identifier les besoins et d'asseoir les conditions nécessaires à l'appropriation citoyenne de la monnaie. De la création de ces espaces publics découle le développement de règles démocratiques cherchant à favoriser l'expression de chacun et instaurant des modalités de gouvernance participative qui invitent les acteurs à participer activement au processus démocratique. À titre d'exemple, le comité d'agrément des prestataires¹ du sol-violette à Toulouse est composé de toutes les parties prenantes au dispositif (consommateurs, producteurs, financiers, élus et fondateurs) et la prise de décision se réalise dans le cadre du consensus ou du consentement (c'est-à-dire l'absence d'objection), ou en cas extrême aux deux tiers des voix. Ce choix d'associer l'ensemble des parties prenantes est

1. Les monnaies de troisième génération en France développent des procédures de sélection des prestataires. Le comité d'agrément est le groupe validant ou non l'adhésion d'un prestataire (voir Blanc et Fare, 2016b).

partagé par la majorité des MSC, qui fonctionnent généralement en collège : celui des fondateurs, des utilisateurs et des prestataires (pour les monnaies incluant ces derniers). Parfois le choix est fait de fonctions tournantes, de l'absence de présidence et de la polyvalence entre les membres actifs, afin de favoriser le partage des responsabilités. L'association Commune mesure de Romans a opté pour des modalités de prises de décision favorisant une meilleure représentativité : le consensus et le « préférendum² ».

On retrouve ici les enjeux relatifs au développement de la démocratie locale par l'inclusion de l'ensemble des acteurs territoriaux (citoyens, producteurs, élus, etc.), ce qui renvoie fortement à la question de la gestion du dispositif (modalités de prises de décision, méthodes participatives, etc.), mais également au statut juridique des MSC. Généralement ce sont des associations loi 1901, parfois – mais dans une moindre mesure – des coopératives (cas de l'Accorderie de Québec). Enfin, si le statut de SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) est souvent évoqué comme solution possible pour porter une MSC, du fait du multisociétariat par l'intégration des différentes parties prenantes, il n'a pas encore été utilisé en France par les MSC. C'est ainsi que, dans toutes les expériences de MSC, les questions du gouvernement, de la participation de tous les acteurs concernés dans la définition des objectifs, du fonctionnement et ensuite du contrôle et de la régulation du système sont essentielles : il s'agit ni plus ni moins que de construire une confiance partagée et de maintenir une cohérence entre le projet et les objectifs.

L'activation des relations de proximité (dans toutes les formes évoquées) et d'une citoyenneté au sein des dispositifs de MSC favorise le processus de territorialisation en appréhendant de manière renouvelée le territoire comme lieu de vie, de production, de consommation, c'est-à-dire fondamentalement comme lieu d'exercice de la citoyenneté.

2. Ce dernier indique un système de vote où chacun vote selon ses préférences entre différentes options possibles. L'option préférée est créditée d'un nombre de points égal au nombre d'options choisies (le maximum possible étant le nombre total d'options) et les options suivantes dans la liste de préférences se voient attribuer un point de moins, jusqu'à un point pour l'option la moins choisie. Le classement des options s'effectue en totalisant les points obtenus par chacune d'elles.

Favoriser un développement territorial endogène

Les MSC contribuent à la territorialisation des activités économiques par l'instauration d'une limite d'usage. La création d'une communauté locale fondée sur l'usage d'une monnaie définie de façon communautaire a en effet pour caractéristique de localiser les échanges dans un espace de circulation monétaire. Est ainsi privilégié l'usage local des revenus tirés d'une production elle-même locale en créant un circuit plus ou moins autonome vis-à-vis de l'extérieur. Les circuits courts ainsi instaurés réduisent d'autant les coûts sociaux et environnementaux. Ce faisant, il devient possible de rééquilibrer les rapports de force entre modèles d'entrepreneuriat locaux et modèles de la grande entreprise puisque c'est le commerce local (artisans, professions libérales, petits commerçants, micro-entreprises, petites et moyennes entreprises) qui est favorisé. Les MSC permettent ainsi d'augmenter la propension du revenu local à être consommé localement, ce qui en fait un moteur du développement territorial, entraînant par le biais de la demande les activités locales, grâce aux effets multiplicateurs d'emploi et de revenu. En d'autres termes, cette dynamique s'inscrit dans une logique plus large de développement local endogène où offre et demande sont enracinées localement à travers l'orientation des échanges vers le territoire, ce que souligne le rôle des flux de revenus dans le développement territorial (Davezies, 2008)³.

Ainsi, il ne s'agit pas de capter les richesses de l'extérieur, mais de renforcer l'économie de proximité qui dépend de la propension à consommer localement et vise la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire : cette économie de proximité permet de fournir des revenus internes *via* leur endogénéisation (théorie de la base consommatrice). Les échanges étant localisés dans un espace de circulation délimité et contraint, les transactions devraient se détourner des producteurs extérieurs (ce qui

3. Davezies fait la distinction entre les flux de revenus provenant de l'extérieur du territoire et les flux internes liés à la consommation. Il s'attache non seulement aux activités productives, mais il prend en compte la consommation, d'où un rôle accru de la présence des résidents permanents ou temporaires sur un territoire, lesquels, par leurs dépenses, contribuent au développement local.

limite les flux de revenus sortants) pour privilégier les producteurs locaux parties prenantes du réseau monétaire local. Il en résulte une augmentation mécanique du volume de transactions internes par une augmentation de la propension marginale à consommer des biens produits localement (Talandier, 2013). Cela ne signifie pas pour autant que le volume global des échanges a augmenté, dans la mesure où il s'agit seulement d'un détournement ou d'une substitution des importations. Seuls les partenaires de l'échange peuvent être substitués par détournement de trafic.

Cet accroissement des dépenses locales internes devrait néanmoins, dans un second temps, par effet multiplicateur, induire des effets sur la production et l'emploi locaux. Cela correspond en fait à une injection de monnaie supplémentaire au niveau local et peut être comparé à n'importe quelle autre injection de monnaie. Cependant, et s'agissant des MSC, elle doit avoir un effet accru sur l'économie locale dans la mesure où les fuites de monnaie sont ainsi limitées par les contraintes de sortie et de validité. Les effets multiplicateurs sont dépendants de la capacité du territoire à répondre à une augmentation de la demande. C'est pourquoi il faut favoriser la construction des circuits économiques locaux.

L'importance de l'effet multiplicateur dépend donc de la capacité de l'espace local à y retenir la monnaie, dépendant elle-même de la diversité des biens et services qui y sont proposés, pour qu'elle ne soit pas dépensée à l'extérieur. Cette « fuite » peut survenir directement, à l'occasion d'un déplacement géographique (acte de consommation à l'extérieur de l'espace local), ou indirectement, par l'achat de produits qui ne sont pas produits à l'intérieur de l'espace de circulation de la monnaie.

L'effet multiplicateur sera donc principalement fonction de quatre données : la taille de l'espace local – plus l'échelle territoriale est restreinte, plus l'appareil productif est limité (pourcentage d'entreprises présentes sur le territoire) ; le pourcentage de produits fabriqués localement et vendus par des entreprises locales ; la capacité des entreprises à capter la demande – cette capacité dépendant de la qualité, des prix, de la diversité et des possibilités de production ; enfin, la structure originelle des dépenses, qui repose sur la propension plus ou moins forte à consommer localement et donc sur la préférence des consommateurs pour le local. S'agissant de ces

quatre données, les MSC possèdent des avantages indirects par effet d'entraînement. En effet, elles empêchent les fuites de monnaie à l'extérieur du territoire (Ward et Lewis, 2002) en limitant les possibilités de conversion des avoirs monétaires détenus en MSC, généralement par l'imposition de frais de conversion, c'est-à-dire une taxe à la sortie pour les utilisateurs (Regiogeld, monnaies locales en France), ou en les interdisant (Ithaca Hour). Si les MSC incitent à consommer localement (dernière donnée), elles n'ont pas d'effets directs sur les autres données évoquées. Par effet d'entraînement et par le biais des multiplicateurs, elles peuvent favoriser la création d'un réseau entre producteurs, fournisseurs et consommateurs sur le territoire. Face à une augmentation de la demande, soit les entreprises locales peuvent augmenter leur production (les richesses supplémentaires disponibles peuvent constituer un moyen de levier), soit de nouvelles activités peuvent se développer (sachant que les débouchés sont plus importants et plus certains). Les entreprises doivent aussi pouvoir augmenter leurs approvisionnements locaux pour accroître la part de leurs dépenses au niveau local, ce qui devrait alors développer des activités non encore présentes sur le territoire. Cela revient à substituer les importations par de l'offre locale en créant des circuits de production et de consommation territorialisés. Un développement territorial doit permettre l'adéquation entre offre et besoins locaux en fonction des ressources présentes sur le territoire, ressources qu'il s'agit de révéler. Les MSC peuvent favoriser l'émergence de ces ressources par la mise en relation et en réseau des acteurs.

En ce sens, si les MSC favorisent la localisation des activités, elles devront aussi, pour avoir l'effet escompté de territorialisation, et si l'offre est insuffisante sur le territoire, relocaliser et développer certaines activités afin de satisfaire la demande locale et de promouvoir l'autosuffisance du territoire : localisation et relocalisation semblent alors converger. Il ne faut donc pas seulement une substitution de la monnaie nationale par la MSC ; il est nécessaire, pour qu'une MSC augmente la production et les emplois locaux – et donc que les dépenses au niveau territorial s'accroissent –, que ces dépenses y soient réinvesties dans la création de filières de production et de consommation. Cela permettrait de développer un territoire plus autonome et plus résilient. Il s'agit finalement d'organiser la « relocalisation sélective et coopérative des activités » (Coutrot, 2011) à travers la mise en place

d'une MSC. La création d'un réseau entre producteurs et consommateurs va dans le sens de la « filière de production, d'échange et de consommation » telle que développée par Calame (2009). Cela invite à engager une réflexion sur les modes de production et de consommation afin de renforcer leur territorialité et leur soutenabilité dans un processus de développement endogène. Cela suppose un processus de réorganisation territoriale de l'offre et de la demande en prenant en compte l'ensemble du processus économique et l'empreinte écologique, c'est-à-dire une planification territoriale.

Des débats pourraient s'ouvrir sur le choix du type d'activités à localiser en fonction des ressources présentes sur le territoire et de l'impact environnemental de ces activités. En effet, dans une perspective bioéconomique, tout processus de production utilise irréversiblement des ressources rares et du stock d'entropie basse (la nature entropique du système économique)⁴, ce qui doit conduire à s'interroger sur l'utilité de produire certains biens ou services. Localiser les activités agricoles et alimentaires, l'énergie et les biens vestimentaires représente les besoins de base à satisfaire localement (Calame, 2009). Le premier point qui semble primordial à aborder, compte tenu du besoin essentiel de subsistance (Max-Neef, 1992), est de satisfaire les besoins alimentaires locaux. L'agriculture, la transformation et la production alimentaire devraient donc être prioritaires afin de développer la souveraineté alimentaire et de restaurer le « système immunitaire des régions » (Bailly, 2005).

Le second point soulevé par la question de la territorialisation est celui de la taille du territoire pertinent. En effet si, comme nous l'avons souligné, le territoire est une construction sociale, la notion de « biorégion » pourrait ici être mobilisée. Pour Latouche (2007), une biorégion est une « entité spatiale cohérente traduisant une réalité géographique, sociale et historique [...]. Constituée d'un ensemble complexe de systèmes territoriaux locaux, dotée d'une forte capacité à l'autosoutenabilité écologique, elle vise à

4. Dit autrement, l'entropie consiste à mesurer physiquement la différence qualitative et irréversible entre ce que l'on prend à la nature (les *inputs*) et ce qu'on lui rend sous forme de déchets. La mise en exergue de ce processus irréversible s'oppose fondamentalement à la conception mécaniste de l'économie. Voir à ce sujet Georgescu-Roegen (1995).

la réduction des déséconomies externes et de la consommation d'énergie». Magnaghi (2014) mobilise également cette notion pour asseoir une mondialisation par le bas fondée sur la gestion sociale du territoire. Pour lui, la biorégion permet de penser de « manière intégrée les domaines économiques (système local territorial), politiques (autogouvernement), environnementaux (écosystème territorial) et de l'habitat (lieux fonctionnels et lieux de vie, bourgs et villages) d'un système socioterritorial qui cultive un équilibre de co-évolution entre établissement humain et milieu ambiant ». Dans ces perspectives, il s'agit également de repenser les formes d'action et d'expression de la démocratie au travers d'articulations revisitées avec les autres échelles de gouvernement.

Si la taille territoriale n'est pas prédéfinie, des bilans territoriaux peuvent être réalisés afin d'étudier les circuits monétaires, l'indice de souveraineté alimentaire, la dépendance du territoire à l'égard des ressources extérieures (dont l'énergie), les potentialités d'échanges intra-territoire, les moyens de les développer et l'empreinte écologique du territoire afin d'évaluer le « métabolisme territorial » (Calame, 2009). De tels bilans territoriaux permettraient une meilleure compréhension collective des enjeux dans le but de construire des solutions collectives par une démarche participative.

LA DYNAMISATION DES ÉCHANGES SUR LE TERRITOIRE

C'est là le deuxième enjeu des MSC, au regard du développement territorial endogène. La territorialisation des activités doit mécaniquement conduire à une dynamisation des échanges dans la mesure où, en restreignant l'usage de la monnaie interne au niveau local, les échanges internes devraient connaître une augmentation de leur volume et ainsi générer une augmentation de l'activité interne par effet multiplicateur, comme nous l'avons vu. Il n'en résulte pas nécessairement une augmentation globale des échanges, puisqu'il s'agit seulement d'une substitution des échanges externes par des échanges internes. La mise en œuvre de mécanismes encourageant la circulation monétaire (accès au crédit automatique et gratuit ou microcrédit solidaire) et/ou décourageant la détention monétaire (fonte monétaire) a surtout pour objet

de favoriser cette dynamisation des échanges locaux. Des crédits octroyés pour la création d'activités au niveau local permettent de créer des circuits locaux, tout comme renforcer l'inclusion sociale permet de dynamiser les échanges en proposant des moyens de solvabilisation supplémentaires aux particuliers par le microcrédit ou par le crédit mutuel.

Décourager la détention d'avoirs monétaires

Un des moyens de décourager la détention de monnaie consiste à mettre en place une monnaie dite « fondante » ou « franche ». Ses principes ont été théorisés par Silvio Gesell (1948 [1911]) qui, dans le cadre d'une critique monétaire et foncière du capitalisme, proposait d'affranchir la monnaie de l'intérêt et la terre de la rente afin de développer un socialisme de marché : pour Gesell, la monnaie doit être un moyen d'échange. Selon son principe de la fonte monétaire, la somme que chaque billet représente diminue à chaque période (Gesell proposait une perte à hauteur de 1 % par semaine). La monnaie perdant un pourcentage de son pouvoir de paiement, le détenteur du billet doit parfaire la somme initiale en appliquant sur son billet des timbres. Autrement dit, elle subit un intérêt. En imposant ainsi des frais de conservation à la monnaie, on fait en sorte de favoriser la circulation de cette dernière puisque chacun s'en débarrasse afin d'éviter de payer le complément. Le but de la monnaie fondante consiste, suivant Gesell, à « supprimer le privilège de la monnaie », ce qui rend toute accumulation de monnaie superflue et évite l'épargne.

Les théories de Gesell ont été expérimentées dans les années 1930 (en Europe et en Amérique du Nord) et 1950 (France, Brésil). Un des exemples célèbres et très souvent mentionné par les promoteurs de la monnaie fondante ou franche, qualifiés de franchistes⁵, est celui de la ville de Wörgl, en Autriche, pendant la crise des années 1930. Pour faire face aux effets de la crise, son maire fit émettre une monnaie qui perdait 1 % de sa valeur par mois. Les habitants, pour conserver le pouvoir d'achat de la monnaie, devaient apposer un timbre chaque

5. Pour une approche franchiste de la monnaie, voir également Kennedy (2006) et Creutz (2008).

mois au dos des coupons-billets. Cette taxe, qui permit à la municipalité d'obtenir une rentrée fiscale, favorisa la vitesse de circulation de la monnaie et les dépenses locales. Cette expérience a connu, selon le « mythe des monnaies fondantes » (Blanc, 2000), un fort succès puisque la monnaie fondante aurait circulé quarante fois plus vite que la monnaie officielle et permis un redressement de la situation économique, en particulier une baisse drastique du chômage. Elle a néanmoins été stoppée par la Banque nationale d'Autriche... En France, le même type d'expérience a eu lieu notamment à Lignières-en-Berry dans le Cher où, entre 1956 et 1958, la situation économique et sociale était totalement sinistrée. Les bons d'achat, achetés en contrepartie de francs à l'association de la « Commune libre de Lignières-en-Berry », perdaient mensuellement de leur valeur, si bien qu'il fallait leur accoler un timbre pour qu'ils restent valables. Cette expérience n'a pas pu prospérer, nombre d'habitants méfiants ayant préféré convertir leurs bons en billets Banque de France, même s'ils avaient dû pour cela payer des frais de conversion.

Les monnaies fondantes ne sont pas nécessairement l'apanage des dispositifs de MSC. En effet, Gesell puis Fisher (avec des objectifs théoriques très différents) souhaitaient la mise en place d'une fonte au niveau du système monétaire national et international pour le premier, au niveau américain pour le second. Certains fondateurs de MSC s'inspirent néanmoins de leur théorie. Ce fut le cas particulièrement en Allemagne avec les Talent et plus récemment les Regiogeld, mais aussi en France pour certains SEL, et surtout pour certaines monnaies locales papier (l'abeille à Villeneuve-sur-Lot, l'heol à Brest ou le bou'sol à Boulogne-sur-Mer). Derrière la fonte des monnaies mise en œuvre dans certains dispositifs de MSC, on peut voir une dénonciation de la thésaurisation comme source d'accaparement de la richesse par une minorité. En pénalisant la détention des avoirs monétaires, la fonte permettrait à la monnaie de circuler plus rapidement et serait donc source de dynamisation⁶. Si cet effet est parfois contesté, ou limité, il n'en demeure pas moins la fonction

6. Par exemple, dans le cas du Chiemgauer, la vitesse de circulation est évaluée à plus de onze en 2010, ce qui signifie qu'une unité de Chiemgauer a été échangée plus de onze fois au cours de l'année. Cette vitesse de circulation est de deux et demi à trois fois celle de l'euro (Volkman, 2012).

symbolique de la fonte – la lutte contre l’accumulation de la monnaie par quelques-uns – et le fait que, à l’instar des communs, la monnaie est partagée et le produit de la fonte susceptible de faire l’objet d’un usage collectif, ce qui revient à mettre en commun une partie de la valeur de la monnaie.

Injection d’un supplément de monnaie

Cette opération consiste à favoriser l’accès au crédit, que ce soit de façon intrinsèque (automatique à travers le crédit mutuel) ou par la mise en place de systèmes *ad hoc* de microcrédit à la production et/ou à la consommation.

Dans le premier cas, certains dispositifs de MSC (les monnaies de première et deuxième génération) reposent sur le crédit automatique, gratuit et mutuel puisque la monnaie est créée lors de l’échange par débit et crédit simultanés des comptes. Ce sont des systèmes purement scripturaux de crédit mutuel, dans lesquels le solde global des comptes des adhérents est toujours nul, le compte de chaque personne étant quant à lui mouvementé par ses échanges (le compte est crédité lorsqu’on « donne » et débité lorsqu’on « reçoit »). La monnaie ne préexiste donc pas à l’échange, mais lui est consubstantielle. La logique de l’échange est ainsi multilatérale puisque les échanges sont comptabilisés en dette pour celui qui reçoit et en créance pour celui qui donne. La dette va alors circuler dans le système, engendrant du pouvoir d’achat et du lien social. Il s’agit d’un système de crédit gratuit et mutuel qui repose sur la confiance entre individus et dans le dispositif. Il naît de l’association de plusieurs personnes qui se mettent d’accord pour utiliser lors de leurs échanges une unité de compte interne au groupe. Il n’existe donc pas de barrière monétaire restreignant l’accès au dispositif dans la mesure où l’entrée n’est pas conditionnée à un apport monétaire préalable. En revanche, l’entrée dans le dispositif suppose un acte d’adhésion reflétant généralement une proximité cognitive (de valeurs) élevée entre les membres.

Dans le second cas, l’effet de dynamisation peut être accru dans certains dispositifs par l’introduction de microcrédit à la consommation ou à la production. Ce couplage MSC-microcrédit constitue un puissant levier en matière de localisation. En effet, nous avons souligné qu’une des conditions pour favoriser le développement

local soutenable était la diversité de l'offre. Les microcrédits peuvent dans ce cadre constituer une réponse pour accroître l'offre sur un territoire et ainsi améliorer la localisation, la résilience et la dynamisation. Le microcrédit joue en effet un rôle majeur dans la création d'entreprises, susceptible d'améliorer l'offre locale (en favorisant la création de petites entreprises ou l'implantation de commerçants) afin de satisfaire la demande locale qui s'est potentiellement accrue du fait de la localisation. Il s'agit par ce biais de créer des réseaux locaux entre producteurs, consommateurs et fournisseurs afin de limiter les approvisionnements extérieurs en fonction des ressources du territoire. Cette association microcrédit-MSD est surtout le fait des dispositifs de troisième génération, même si elle a été pratiquée dans de rares cas, à l'image du trueque argentin. Au Brésil, à Fortaleza, la banque Palmas octroie des microcrédits à la production et à la consommation (voir encadré page 32).

Pour résumer, l'accès au crédit peut permettre d'accroître le volume des échanges (par l'accès à certains biens ou services) et de favoriser l'offre locale (notamment par la création de micro-entreprises), condition *sine qua non* du développement de la MSD et du développement territorial. La mise en place d'un système de crédit présente deux avantages (Ruddick, 2011) : d'une part, il accroît l'offre pour les particuliers ; d'autre part, il vise à augmenter l'offre locale pour les entreprises et donc à leur ouvrir des débouchés pour utiliser la monnaie interne. Cette combinaison, levier du développement territorial soutenable, pourrait être mobilisée pour asseoir la création d'un réseau d'entreprises éthiques et responsables selon la logique des filières et créer un territoire moins dépendant des flux extérieurs et donc plus résilient. Cela souligne l'importance du microcrédit pour éviter des taux de conversion importants de monnaie interne en monnaie nationale dans la mesure où ces crédits servent à créer des entreprises du territoire pour répondre à des besoins locaux non encore satisfaits par les entreprises locales. Les fuites de la monnaie à l'extérieur de la communauté sont ainsi évitées.

Ces deux premiers objectifs (la territorialisation et la dynamisation des échanges) sont d'une part dépendants de la capacité du dispositif à éviter les possibilités de conversion. En effet, moins il est possible de convertir la MSD en une autre monnaie, plus ces deux

objectifs pourront être remplis : les revenus gagnés en MSC ne pourront pas en effet être employés en dehors de l'espace de circulation de la MSC, ce qui crée une contrainte de validité forte. Cela explique pourquoi certains dispositifs limitent les possibilités de conversion aux professionnels ou établissent des taxes à la conversion. D'autre part, la diversité des biens et services proposés dans le cadre du réseau monétaire local, la variété des acteurs et l'ampleur du réseau sont des facteurs clés de succès d'une MSC dans la mesure où ils permettent d'appareiller offre et demande sur le territoire.

LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES, DES MODES DE VIE ET DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

Cette troisième et dernière dimension nous semble primordiale dans la mesure où elle permet de repenser le cadre de notre modèle de développement⁷, probablement un des aspects les plus fondamentaux des MSC.

Les représentations sociales sont des modes de connaissance socialement construits. Or les MSC supposent une construction collective de laquelle peuvent émerger des représentations sociales qui influenceront en retour les acteurs. Ainsi, elles pourraient permettre d'impacter, par l'instauration de règles différentes, la valorisation de l'égalité et le développement de pratiques solidaires, mais aussi, par l'expérimentation de pratiques novatrices, les représentations sociales des membres de la communauté. Ainsi, « repenser les finalités du développement doit aller de pair avec une reconfiguration des cadres de rationalité à tous les niveaux » (Perret, 2011).

L'analyse des représentations sociales trouve son origine en France autour des travaux de Serge Moscovici à partir des années 1960. On y apprend qu'elles sont issues d'une élaboration cognitive, mais qu'elles sont aussi travaillées par deux processus sociaux.

7. Nous pouvons nous référer ici à l'expression de Serge Latouche, « décoloniser l'imaginaire » (2003), laquelle renvoie à la nécessité d'un changement des représentations sociales, notamment en sortant de l'économicisme et de la « mystique de la croissance » pour reprendre l'expression de Dominique Méda.

D'une part, « les représentations rendent compte de l'expérience pratique des acteurs sociaux », elle-même liée à la position sociale des individus et à leur rapport au réel. D'autre part, elles rendent également compte du « travail que la société effectue sur les significations », ce qui renvoie à l'idéologie et à la mémoire collective (Vergès, 1999, p. 412). Les représentations affichent donc un caractère fortement social issu des processus d'interaction (les médiations) dans le groupe ou la communauté, en tant que lieu de production et de circulation des représentations (Jodelet, dir., 1999). En orientant les conduites, elles permettent l'action, les interactions et la coordination, lesquelles influencent à leur tour les représentations par la production discursive.

Les démarches initiées autour des MSC pourraient donc agir sur l'élaboration des représentations à travers principalement deux canaux : d'une part, par un processus argumentatif « faisant intervenir le langage et la production discursive » (Vergès, 1999), prompt à faire émerger de nouvelles représentations sociales ; d'autre part, par l'expérimentation de nouvelles pratiques, de nouvelles formes de régulation et d'échange entre les membres (le rapport au réel). Illustration du lien social, d'une identité et d'une unité, les représentations sociales sont au cœur de la cohésion du groupe et de la construction sociale de celui-ci. Cette adhésion collective favorise la création et le renforcement du lien social et de la communauté (Jodelet, dir., 1999), comme de la confiance, et permet d'influencer en retour les représentations sociales dans la mesure où elles sont construites dans le cadre des pratiques quotidiennes partagées par un groupe social (Moscovici, 1999). Comme les représentations sociales sont « à la fois générées et acquises [et que] ce ne sont pas les substrats mais les interactions qui comptent » (Moscovici, 1999), le rôle de la communauté est majeur dans leur construction. Les représentations nécessitent aussi un « processus d'adhésion et de participation » (Jodelet, dir., 1999, p. 66).

Ainsi les MSC disposent-elles d'un potentiel de transformation puisqu'elles agissent au cœur même de nos représentations sur la richesse, la valeur et la place de la monnaie dans nos sociétés. Plus précisément, nous montrerons qu'elles supposent un processus de déconstruction et de reconstruction de notre cadre de valeurs, puis qu'elles permettent d'expérimenter de nouvelles pratiques.

*Le potentiel de transformation à travers le processus
de déconstruction et de reconstruction du cadre de valeurs*

Il est possible d'isoler deux étapes clés de ce processus de déconstruction/reconstruction. La première, fondatrice des projets de MSC, tient dans la définition des objectifs poursuivis par la monnaie déployée. Cette étape est un moment fort dans cette interrogation du cadre de valeurs, en ce qu'elle s'organise précisément autour du questionnement collectif sur la société désirée. Étant elle-même vectrice d'échanges, la monnaie agit au cœur même des interrelations : elle est lien social. Elle porte – au travers de son format, des modalités de son émission, de ses règles de fonctionnement et de circulation – la capacité de permettre, de favoriser, de privilégier tel ou tel type d'échange, un modèle de relations ou un autre. Elle nécessite donc qu'on se pose une série de questions : « Quels échanges, pour quoi faire, entre qui, pour qui et comment ? » De même, cette étape ouvre également la voie au travail de compréhension du mode de fonctionnement du système actuel : la réflexion sur les raisons justifiant de se lancer dans une initiative de MSC (pourquoi ne pas poursuivre les mêmes objectifs en utilisant la monnaie officielle ?) et les questions préalables à la construction d'un système monétaire (circulation de la monnaie, gouvernance et décision, etc.) peuvent être suscitées en écho à la monnaie officielle. Elles conduisent ainsi à interroger et à décortiquer objectifs et mode de fonctionnement (en particulier autour de la question du pouvoir) du système monétaire tel qu'il est mis en œuvre aujourd'hui dans nos sociétés. Ainsi, les MSC – en tant que lieu de réappropriation de la monnaie – participent aussi de la réappropriation politique de l'économique, nécessaire au processus de transition. Ces dispositifs, en plus d'instaurer un nouveau rapport à la monnaie, cherchent à démocratiser l'accès aux savoirs économiques en se posant comme espace d'éducation citoyenne.

La seconde étape verra le nouveau cadre de valeurs (le projet éthique) s'incarner dans les modalités concrètes de circulation et de fonctionnement de la monnaie mise en place. Toute monnaie renvoie à un projet éthique, au sens où elle porte un ensemble de valeurs que son institution cherche à réaliser et à diffuser. Des valeurs spécifiques constituent en effet la raison d'être des projets monétaires locaux. Ce point essentiel peut être compris d'un point

de vue théorique à partir du cadre développé par Aglietta, Andreau, Anspach *et al.* (1998) pour rendre compte des formes de la confiance dans la monnaie dans une perspective transdisciplinaire. Ils identifient trois formes de cette confiance : méthodique, hiérarchique et éthique. Tandis que la forme méthodique renvoie à l'observation de l'efficacité de la monnaie dans les usages quotidiens et que la dimension hiérarchique exprime une crédibilité de l'organisation qui émet, gère et contrôle la circulation monétaire, la dimension éthique de la confiance renvoie à l'adhésion collective aux valeurs ultimes qui donnent sens à la société : ici se trouve activé le projet éthique sous-jacent de la monnaie.

Si toute monnaie renvoie à un projet éthique, c'est parce qu'elle porte un ensemble de valeurs que son institution cherche à réaliser et à diffuser, mais selon les générations de MSC, l'opérationnalité concrète du projet éthique ne suit pas les mêmes modalités. Pour les monnaies de troisième génération (les monnaies locales), ce travail de déconstruction/reconstruction s'incarne dans les processus de définition de la charte et, parfois, des critères d'agrément des prestataires (Blanc et Fare, 2016b). En effet, la réalisation de ce projet passe par l'intégration conditionnelle de prestataires professionnels et de particuliers, tous mis en lien par l'utilisation de la monnaie. Les conditions de cette intégration sont d'autant plus contraignantes que le projet éthique s'écarte des usages courants. On retrouve ici des questionnements liés aux critères de sélection propres à différentes conceptions du commerce équitable, qui les font s'éloigner plus ou moins du commerce conventionnel. Ce que promeuvent ces projets monétaires, ce sont bien des « échanges contre et dans le marché » (Le Velly, 2006) en ce qu'ils portent une critique potentiellement forte dudit commerce conventionnel et que, par l'imposition d'une éthique s'exprimant dans la sélection des prestataires, ils introduisent une rationalité matérielle au sens que lui donne Weber (1995). Un tel questionnement se retrouve dans le cas des paniers alternatifs⁸ à propos desquels, à l'image de

8. Les systèmes de paniers dits « alternatifs » mettent en relation, avec ou sans intermédiaire, des consommateurs et des producteurs pour l'échange de paniers de biens agroalimentaires, sur la base de contrats d'engagement pour une certaine période (voir, par exemple, Dumain et Lanciano, 2010).

ce qui se produit dans le commerce équitable, s'expriment des tensions entre modèles différents, certains plus critiques ou radicaux, d'autres davantage versés dans une adaptation aux conditions marchandes conventionnelles.

Le travail d'élaboration de la charte d'agrément de la MSC, qui définit ces critères, représente alors un moment essentiel de cette déclinaison concrète de l'orientation politique du projet de territoire. Si ces chartes sont diverses, elles sont généralement pensées dans une démarche de progrès incluant des critères sociaux, démocratiques et environnementaux d'incompatibilité⁹ (monnaie abeille en France), ou des critères de compatibilité *via* une comptabilisation par points (sol-violette)¹⁰, ou encore des défis à relever¹¹ (monnaie eusko au Pays basque français).

Dans d'autres cas, c'est à travers la réflexion sur les critères de comptabilisation des échanges que s'opère ce processus de déconstruction/reconstruction. En effet, certaines MSC, et tout particulièrement les monnaies de première et deuxième génération, visent à valoriser la pluralité des richesses. Les richesses en effet ne peuvent pas seulement être échangées (et donc mesurées) à travers les échanges monétaires, comme le fait le produit intérieur brut (PIB), la productivité ou la rentabilité. Parce que les dispositifs de MSC permettent de valoriser des activités à utilité écologique et sociale (comme la valorisation des écomportements), ils sont

9. Ces critères énoncent des pratiques qui empêchent l'adhésion de certains prestataires au dispositif monétaire dans la mesure où il y a « incompatibilité totale » entre le projet éthique de la monnaie et les pratiques des prestataires. Il sont au nombre de cinq : 1) l'entreprise pratique une agriculture ou horticulture conventionnelle industrielle, ou hors-sol, ou bio industrielle ; 2) l'entreprise refuse d'utiliser prioritairement des fournitures locales ; 3) l'entreprise utilise des produits présentant un risque sanitaire sans volonté ou possibilité d'y remédier ; 4) l'entreprise génère des déchets polluants sans volonté ou possibilité d'y remédier ; 5) l'entreprise est liée à une enseigne qui ne lui est pas personnelle, une franchise ou une chaîne de distribution non bio.

10. Dans ce cas, il s'agit d'évaluer la conformité des pratiques des prestataires au regard d'une grille de critères préalablement élaborée.

11. Dans le cas de l'eusko, le choix a été fait de soumettre les prestataires à un principe de double défi : ils doivent montrer qu'ils progressent dans deux domaines. Le premier porte sur la promotion de la langue basque ; il s'agit de développer l'affichage commercial en euskara ou de développer la formation des salariés à l'euskara. Le second porte sur la relocalisation de l'économie : il s'agit d'intégrer trois produits locaux dans l'activité du prestataire, et si ce n'est pas possible, il faut faire travailler trois prestataires du réseau.

directement liés aux travaux sur les nouveaux indicateurs de richesse (Gadrey et Jany-Catrice, 2012 ; Jany-Catrice, 2011). Les dispositifs fondés sur une évaluation des échanges en temps invitent non seulement à repenser les modes d'évaluation, mais à instaurer de nouvelles pratiques en modifiant les règles de l'économie conventionnelle et en valorisant les activités et les compétences non comptabilisées par cette économie conventionnelle (comme les activités domestiques ou le travail bénévole). Ce choix permet de développer des valeurs telles que l'égalité et la solidarité, de reconsidérer la valeur travail et d'élargir l'appréhension des richesses et des besoins ainsi que des façons de les satisfaire « en relativisant les valeurs matérialistes » (Perret, 2011, p. 79). En ce sens, les MSC ouvrent la porte à une reconsidération du cadre de valorisation des richesses et pourraient alors offrir à leurs membres la possibilité de repenser la tendance actuelle à se mesurer en termes matérialistes. Elles reconstruisent un nouveau cadre fondé sur les interactions et les interdépendances sociales et environnementales : elles participent ainsi à la transformation des représentations.

*L'expérimentation de nouvelles pratiques,
de nouveaux comportements individuels et collectifs*

Trois facteurs d'évolution des pratiques peuvent être soulignés. Tout d'abord, les MSC permettent d'interroger le cadre qui organise les pratiques individuelles de consommation. En effet, le développement des MSC s'appuie sur un changement des habitudes de consommation pour aller vers une consommation dite « responsable ». Mais pour que ce changement puisse s'opérer, une modification radicale de la culture économique est nécessaire. Elle passe par le déplacement des motivations individuelles de consommation vers des motivations collectives, voire communautaires. Ainsi, à l'image d'autres mouvements tournés vers une consommation engagée, les MSC « cherchent à partir d'actions d'éducation populaire à [...] doter [les citoyens] d'une expertise plus grande sur les fonctionnements marchands, et à les mobiliser dans le fonctionnement d'échanges alternatifs qui les responsabilisent quant aux choix collectifs qui y sont faits » (Dubuisson-Quellier, 2009). Les MSC mettent donc en avant une expertise citoyenne et multi-acteurs qui conduit à enchâsser des pratiques marchandes orientées vers des valeurs (exprimées par

le projet éthique) dans un cadre de coordination non marchande. Cette caractéristique se retrouve dans d'autres pratiques solidaires comme les systèmes participatifs de garantie ou les AMAP (Rodet, 2012). Toutes présentent un fort caractère novateur, notamment d'un point de vue organisationnel (mode de gouvernance partenariale et participative, modalités de prise de décision collective et participative, critères d'incompatibilité). Lorsque des groupes associatifs créent des monnaies avec des chartes et des modalités de sélection des prestataires, ils affirment le caractère et le sens politiques de la monnaie qui renvoie à des choix sociétaux en matière sociale et environnementale.

Cette compréhension nouvelle de l'économie et des échanges marchands permet le changement des pratiques individuelles par la remise en cause du caractère autonome de la sphère marchande. Elle vient alors en écho, et dans un processus itératif, conforter les nouvelles représentations sociales à l'œuvre dans la construction et la mise en place du projet monétaire, par la socialisation et la redéfinition des usages de la monnaie et de ses règles de fonctionnement.

Le second facteur d'évolution des pratiques réside dans l'introduction de valeurs sociales et environnementales dans les liens marchands et non marchands. Parce que les dispositifs de MSC se positionnent fréquemment en opposition au modèle économique dominant, ils se traduisent par des représentations communes fondées sur l'introduction de valeurs sociales et/ou environnementales au cœur même de leur création. Cet ancrage est plus ou moins radical, allant d'une intégration de valeurs dans le lien marchand et la production (l'exemple des monnaies de troisième génération) à la volonté d'un retrait total à l'égard du marché et des dispositifs marchands (c'est le cas de certains SEL et banques de temps qui reposent sur la réciprocité). Les MSC visent aussi à faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels *dans* et *par* l'échange (Blanc, 2006). Dans les échanges marchands courants, en effet, le système de paiement est entièrement tourné vers l'extinction de la dette, mettant ainsi fin à la relation entre débiteur et créancier ou entre acheteur et vendeur : du point de vue comptable, le paiement clôt cette relation si bien que rien ne lui survit. Au contraire, les

MSC donnent la possibilité que s'établissent des relations d'échange durables dans le cadre de la communauté de paiement : le lien n'est pas rompu par le paiement de l'échange mais, par l'étirement de ce lien dans le temps, l'échange est au contraire susceptible de se reproduire dans l'avenir (Servet, dir., 1999 ; Blanc, 2006). En somme, en inscrivant la solidarité, les relations sociales, les liens de clientèle au cœur même de l'économie, les dispositifs de MSC recherchent de nouvelles coordinations solidaires par le recours à des initiatives économiques (Eme et Laville, 2004).

Enfin, les MSC permettent de développer le partage des biens. Cela peut conduire à limiter la consommation individuelle matérielle en valorisant la mutualisation des ressources et l'« invention de nouveaux rapports sociaux coopératifs » (Gleizes, 2011), tout en participant à la « déconnexion du bien-être de l'abondance matérielle » (Perret, 2011). Il peut s'agir d'un partage d'outils, de covoiturage ou encore de prêts de biens culturels. Si cela limite la production matérielle, il en va de même de la génération de déchets. Une « économie de la fonctionnalité », où l'important n'est pas la possession d'un bien mais son usage (Gleizes, 2011), se développe alors. Cette mutualisation s'incarne par la création de services collectifs pouvant être offerts au sein du dispositif, le cas échéant en échange d'heures : groupe d'achat éventuellement couplé avec une épicerie, une bibliothèque, une laverie, un service de location de voitures ou encore un espace numérique.

Le développement de ce type d'échange peut conduire à une certaine démarchandisation de la satisfaction des besoins en favorisant le « passage de l'échange marchand à un échange social généralisé qui intègre diverses formes de transactions monétaires et non monétaires, y compris symboliques » (Perret, 2011). C'est notamment le cas de certains services à la personne, comme le soutien scolaire, les travaux ménagers, de petits travaux de jardinage et de bricolage ou la préparation de repas qui sont ainsi satisfaits par l'« interagir » (Max-Neef, 1992). Cette modification de la logique de satisfaction des besoins est essentielle en ce qu'elle permet de découpler amélioration du bien-être et consommation, ce qui une fois encore impacte les représentations sociales puisqu'une telle modification s'inscrit dans une remise en cause de la valeur travail par la valorisation des activités hors travail.

L'évaluation à partir de critères extra-économiques permet ensuite de déconstruire les hiérarchies de revenus entre personnes qualifiées et non qualifiées ou entre travail manuel et travail intellectuel. En contribuant à renverser les valeurs et à mettre les individus sur un pied d'égalité, elle développe une hiérarchie de valeurs alternatives fondées sur l'égalité, la solidarité et l'interdépendance entre les acteurs, principes au cœur de la notion de réciprocité (Polanyi, 1983 [1944]). Les échanges dans le cadre des MSC cherchent en effet à développer la dimension solidaire, voire réciprocitaire. En rendant visibles les capacités productives des personnes qui ne sont pas valorisées dans le cadre du salariat ou des professions indépendantes, les MSC cherchent souvent à transformer le statut des personnes, et font émerger des pratiques et des comportements nouveaux reconnaissant des activités généralement non rémunérées en reliant la mise en œuvre de ces compétences à la capacité de consommer.

Pour conclure, les enjeux territoriaux des MSC soulignent concrètement comment la monnaie peut être instituée comme un commun. Cette notion de commun¹² vient interroger nos représentations et pratiques sociales et, si l'on s'en réfère aux travaux d'Elinor Ostrom, elle pourrait permettre de les renouveler. Les communs ne le sont pas par leur nature, mais bien plus parce qu'ils font l'objet de pratiques collectives (auto-organisation, transparence des règles, régulation collective, participation des acteurs, absence d'appropriation individuelle du surplus, coopération des membres, processus décisionnel participatif et collectif, etc.). Cela désigne *in fine* les qualités octroyées à une ressource (ici la monnaie) par la mobilisation du principe politique (ou l'« agir politique ») qui l'institue comme un commun (Dardot et Laval, 2014). C'est donc par la construction sociale de la monnaie comme un commun que la monnaie devient commun.

Reprenons ici quelques caractéristiques fondamentales des MSC. Tout d'abord, elles établissent clairement des limites en définissant

12. Sur les communs, voir notamment Ostrom (2010), Dardot et Laval (2014), Bollier (2014), Magnaghi (2014), Coriat (dir., 2015).

un territoire de circulation et une communauté de paiement : les utilisateurs de la MSC et les parties prenantes. Ensuite, ce sont ces membres qui vont produire des règles adaptées au contexte local dans une volonté d'agir autour d'un projet d'utilité sociale. Ce processus participatif permet d'élaborer en commun des règles propres de fonctionnement et de décision de façon transparente et négociée dans la mesure où il s'agit de construire un intérêt collectif résultant d'un compromis entre les différentes logiques d'action des différents acteurs. C'est par l'instauration de ces différentes règles d'administration et de gestion sur les territoires que la monnaie est gérée comme un commun. Le « faire commun » joue en effet un rôle fondamental dans ces transformations par la coopération et la participation citoyenne. En ce sens, les MSC sont des vecteurs d'émancipation et de transformation sociale et politique. S'exprime ici la capacité instituante des associations porteuses de MSC qui vont produire collectivement des règles de fonctionnement dans une logique de coopération et de confiance et non plus d'appropriation. Sont ainsi favorisées et valorisées les interdépendances entre les acteurs du territoire dans un cadre démocratique *via* leur coopération. À cet égard, la mise en place d'une monnaie fondante peut parfaitement illustrer ce partage. Mais ces choix sont, de surcroît, guidés par un projet politique qui s'inscrit dans une critique du système économique et monétaire et de l'inégalité des rapports de force en son sein. Cette critique débouche sur la volonté d'instaurer un nouveau rapport de souveraineté monétaire (au-delà de la souveraineté étatique) par la recherche d'une monnaie répondant, de façon plus satisfaisante, aux aspirations et besoins humains des organisations et/ou des territoires. Les MSC se veulent plus démocratiques et par là même plus légitimes.

Ce sont les mécanismes, instruments et pratiques d'exercice de la concertation et du dialogue qui donnent à ces MSC leur sens politique et qui leur permettront de poursuivre en toute légitimité des objectifs spécifiques face à des besoins non ou insuffisamment satisfaits. L'enjeu consiste à imposer un nouveau rapport de souveraineté sur la monnaie, plus légitime et plus démocratique, de sorte qu'elle réponde à des besoins, aspirations et objectifs définis collectivement et qu'elle symbolise le faire société. L'agencement des règles d'émission, des instruments de paiement, des modes de

gouvernance et de leurs rapports aux pouvoirs publics n'est pas neutre et détermine le sens de l'action et plus globalement l'inscription politique des monnaies. En somme, cette double évolution (innovations et critiques du système dominant) remet en question une pratique de souveraineté et des monnaies nationales toujours considérées, au moins dans les textes de loi, comme souveraines et exclusives. Elle pose de nombreuses questions sur le devenir d'une « souveraineté » et d'une légitimité uniquement établies par l'autorité régaliennne. Elle invite aussi l'ensemble des parties prenantes à réinterroger leur rôle et leur place, à réfléchir à la vocation des MSC et aux potentialités qu'elles recèlent pour l'organisation de nos sociétés (démocratisation, nouvelles richesses, nouvelles valeurs, préservation des ressources, transition/transformation des comportements et des consciences). Ces monnaies constituent autant de dispositifs existants ou émergents dont l'impact, dans les médias et auprès de certains acteurs sociaux et politiques, conduit à interpeller à la fois élus, citoyens et institutions, le plus souvent par leur puissance de convocation symbolique (et/ou pratique) à une redéfinition, implicite ou clairement établie, des rapports de « pouvoirs » (économique, social, culturel, idéologique) au sein de la société. Enfin, les MSC mettent en exergue la pluralité des formes institutionnelles en lien avec la pluralité des principes économiques : la gestion des communs souligne la possibilité de sortir de la dichotomie État/marché en instaurant des espaces hybridant les différentes logiques d'action. La société civile peut ainsi gérer les communs dans une perspective de partage en privilégiant l'accès et l'usage de cette ressource commune que représente la monnaie. Parce que les acteurs démontrent qu'ils sont ainsi en capacité de s'auto-organiser, ils révèlent dans le même temps que le marché ou l'État ne sont pas les seules formes d'organisation des rapports économiques. Néanmoins, loin d'être des pratiques nouvelles, les communs comme les MSC s'inscrivent dans un mouvement plus large initié par le socialisme utopique du XIX^e siècle (coopérativisme, mutualisme, associationnisme, solidarisme) qui visait à transformer les pratiques d'échange, de production et de consommation en commun et donne aujourd'hui un sens politique fort à ces expérimentations. C'est ce que souligne également le renouveau de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans la mesure où elle vise à

contribuer à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens (Laville, 2003). En ce sens, les MSC représentent des espaces de médiation sociale entre société civile, système étatique et système économique, des espaces d'interaction et de délibération, créés par les acteurs, ouverts à tous et renforçant la participation et la démocratie politiques. Les MSC mettent en exergue la possibilité de reconnaître des « modes de régulation démocratiques et citoyens des activités économiques » (Fraisie, 2003).

III. PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

Cette troisième et dernière partie tracera quelques pistes de développement pour les MSC à partir de dynamiques territoriales inspirantes. Nous soulignerons le besoin de sensibiliser et de mobiliser les acteurs territoriaux autour de la construction d'un projet transformateur, puis la nécessité pour ces monnaies de s'inscrire dans un projet de territoire intégrant d'autres mécanismes de transition (microcrédit, revenu inconditionnel, fonds de dotation, etc.) tout en pensant les articulations possibles entre différentes MSC selon les échelles territoriales. En somme, il s'agit d'envisager la complémentarité des MSC avec d'autres politiques.

SENSIBILISER ET MOBILISER

La construction d'un projet partagé

La mise en œuvre concrète et opérationnelle d'un projet de MSC suppose un accord social sur ses objectifs. Mais cet accord social dépend lui-même d'une vision commune de l'avenir, dépassant les intérêts individuels et exprimant la conscientisation des acteurs par l'émergence d'une volonté collective. L'ouverture, la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes doivent devenir un élément constitutif des dispositifs, pour autant que ces derniers se placent dans une perspective transformatrice. Il s'agit bien de définir (et de mettre en œuvre) collectivement un nouveau cadre de valeurs (un nouveau modèle de développement) autour duquel construire des relations économiques et sociales et « faire société ». L'espace de définition de ce cadre et des modalités de fonctionnement de la monnaie se fait alors le lieu d'échange où les acteurs réfléchissent ensemble à un projet partagé pour le territoire. Le travail sur la déclinaison de la MSC (une monnaie pour quoi, pour

qui, comment?) est le catalyseur de la concertation sur le projet de territoire. Cette démarche associant l'ensemble des acteurs du territoire (élus, associations, citoyens, entreprises, banques, etc.) permet de mailler les réseaux existants sur d'autres dispositifs ou sur des thématiques et champs particuliers, en les élargissant au-delà des acteurs de chaque dispositif, dans une démarche globale de territoire.

Cette voie de la conscientisation collective est longue. Il ne faut pas négliger les questions de temps liées au processus de mobilisation et à l'appropriation monétaire (que ce soit sur les valeurs ou sur les potentialités des MSC). En tant que levier de transformation, les monnaies ne peuvent pas s'imposer, tout comme leurs usages ne sauraient se décréter : elles se construisent en partenariat avec des acteurs multiples sur un territoire, c'est-à-dire *in fine* dans le cadre d'une gouvernance territoriale et partenariale renouvelée où la société civile est au cœur du processus. Il faut accorder le temps nécessaire au processus de réflexion et de travail en commun afin de construire réellement un projet avec tous les membres et non sous la houlette d'une élite.

De fait, les démarches de MSC agissent comme un catalyseur dans la définition d'un projet partagé pour le territoire. La monnaie favorise l'apprentissage démocratique et permet de se saisir des enjeux économiques et locaux pour viser ensuite une plus grande transformation sociale. Ancrées dans la démocratisation économique, les MSC participent de la dynamique de la « reconnaissance de la citoyenneté en dehors des systèmes institués de représentativité » (Eme, 2006). De ces espaces publics de proximité doivent émerger les fondements de la gouvernance territoriale au cœur des MSC. En effet, l'appropriation et l'acceptabilité sont au cœur des processus de « réappropriation démocratique de l'économie en tant qu'activité sociale » (Laville, 2003).

Mais cette communauté est loin d'être uniforme et homogène. Traversée par des intérêts divergents, elle est un lieu de débat politique, de confrontation des opinions (Paquot, 2009). L'« espace public en tant que fondement de la démocratie » (Dacheux, 2008, p. 9) est au cœur de cette réappropriation citoyenne des enjeux économiques par la confrontation des multiples parties prenantes et des enjeux en présence. Par ce biais, les choix économiques sont intégrés dans

l'espace des choix démocratiques puisqu'il y a « constitution d'espaces de débats et de co-construction des choix ou bien encore d'intermédiation » (Floris, 2008). L'introduction de la monnaie dans la sphère de la démocratie permet de déterminer les objectifs qu'elle doit poursuivre. Cet espace de délibération permet d'identifier les besoins et d'asseoir les conditions nécessaires à l'appropriation citoyenne de la monnaie.

Les démarches de MSC sont de fait un processus d'apprentissage collectif permettant la diffusion d'un savoir économique et l'instauration de règles différentes de celles de l'économie conventionnelle. Dans ce nouveau cadre qui se construit, l'individu ne peut pas être pensé de manière atomisée. La relation est au centre, et l'individu un agent du changement social inséré dans un réseau de relations sociales qu'il transforme et qui le transforme en retour. Individus et communauté interagissent dans une approche *bottom-up* pour construire un modèle de société plus soutenable où les représentations et les pratiques jouent un rôle moteur.

En ce sens, pour être transformateurs, les dispositifs de MSC ne peuvent être que collectifs, cette approche collective et participative activant leur capacité à favoriser l'*empowerment*. Entendu, dans la lignée des travaux de Paulo Freire (1974 [1969]), comme outil multidimensionnel de transformation sociale, l'*empowerment* est défini ici comme un processus permettant de développer la capacité d'agir des individus et des groupes dans le but de renforcer leur pouvoir d'agir, le tout dans un objectif de transformation de notre société par l'émergence d'un nouveau paradigme. Prendre du pouvoir, c'est acquérir la capacité à revendiquer, à imaginer et à expérimenter d'autres formes d'organisations socioéconomiques. C'est donc un processus graduel de prise de conscience et de renforcement des pouvoirs : de l'individu au collectif, cela doit conduire à l'*empowerment* collectif et à la mutation de notre société.

Le développement des MSC s'appuie sur un changement des habitudes et des modes de vie, en ce qu'il transforme nos relations sociales. Ce changement, pour se faire, doit s'appuyer sur de nouvelles représentations, en particulier un changement de regard sur la société et les rapports socioéconomiques. En retour, le changement des pratiques vient conforter et confirmer la modification des représentations.

Ce changement des modes de vie et de faire est un enjeu essentiel pour la transformation en ce qu'il la rend concrète. Mais c'est dans cette confrontation au réel et dans les modifications des habitudes, des routines, bref du quotidien, que se heurtent le plus souvent les démarches en cours. On sous-estime souvent l'imbrication des modes de vie et l'ampleur des changements induits par ce qui pourrait sembler de petites transformations (comme « aller faire ses courses dans un magasin de producteurs bio » ou privilégier les logiques de partage des biens). Cela reste un défi à relever qui suppose des alliances et des stratégies collectives, avec d'autres acteurs, pour accompagner les évolutions nécessaires et ainsi les rendre possibles.

La mobilisation de nouveaux partenaires

Deux catégories de partenaires semblent particulièrement pertinentes à mobiliser dans les dispositifs de MSC : les collectivités territoriales et les banques et institutions financières solidaires. Les premières jouent en effet un rôle majeur de levier, à travers l'acceptation (au moins partielle) de la MSC aussi bien pour le paiement des services publics présents sur le territoire (transports, culture, sports, etc.)¹ que pour celui des impôts locaux. Le circuit monétaire est ainsi plus vaste, ce qui accroît encore la diversité des biens et services disponibles en MSC, tandis que les impôts collectés profitent directement au développement territorial. Autant de répercussions économiques et sociales qui peuvent encore accroître l'effet de dynamisation, sans compter que, en acceptant la MSC comme moyen de paiement des impôts locaux, les pouvoirs publics apportent crédibilité et confiance au dispositif, incitant plus fortement encore les entreprises à l'intégrer. Par exemple, à Boulogne-sur-Mer, une convention signée entre la mairie et l'association porteuse de la monnaie permet de payer en monnaie locale l'ensemble de l'offre culturelle de la ville : bibliothèques, théâtres, salles de spectacles, etc.

1. La loi ESS, dans son article 16, prévoit cela désormais (mais n'oblige pas l'administrateur général des finances publiques à accepter ces paiements). Des collectivités territoriales expérimentent déjà, mais insuffisamment, cette modalité d'intervention.

En Grande-Bretagne, les villes de Bristol et de Brixton vont plus loin en acceptant le paiement d'une partie des taxes en monnaie locale, ce qui, à l'heure actuelle, n'est pas le cas en France².

Les pouvoirs publics locaux peuvent aussi venir soutenir le développement de la MSC dans le cadre des commandes publiques en privilégiant l'achat local et le paiement en MSC ou en versant une partie du salaire de leurs fonctionnaires sous cette forme (c'est le cas à Brixton depuis 2012). Ils peuvent également apporter une garantie bancaire aux dépôts en monnaie nationale (fonds de garantie des dépôts) ou garantir les prêts accordés dans le cadre du dispositif, au cas où l'une des deux parties concernées n'arriverait pas à honorer son contrat. Les pouvoirs publics peuvent par ailleurs abonder directement un fonds territorial servant à l'octroi des crédits et ainsi développer une politique de crédit active finançant des projets territoriaux soutenables, à utilité sociale et écologique.

Enfin, les pouvoirs publics peuvent distribuer une partie de leurs aides sociales en MSC, comme les aides versées par les centres communaux d'action sociale, ou encore distribuer des aides en MSC afin de flécher la consommation sur les biens et services payables en MSC, valoriser les gestes écocitoyens (voir l'exemple de l'ecoriris) ou subventionner l'accès à certains biens (comme des paniers de légumes frais pour les populations les plus défavorisées) et services, ou soutenir le financement d'investissements et d'équipements en énergies renouvelables. Des partenariats avec les groupes d'échanges fondés sur une monnaie-temps peuvent aussi être envisagés. Les modalités d'action présentant un fort potentiel de développement pour les MSC sont donc diverses et nombreuses.

Pour autant, cette intégration des collectivités locales dans le réseau monétaire doit s'accompagner d'une réflexion sur les modalités de circulation de la MSC afin d'éviter qu'une collectivité ne la convertisse directement sans l'utiliser elle-même³. Plus globalement, les MSC devraient pouvoir être intégrées dans une

2. Cela reste pour l'instant exclu, l'euro étant la seule monnaie ayant pouvoir libératoire et cours légal en France.

3. En effet, pour l'instant, la MSC perçue par une régie publique doit être reconvertie en euros auprès de l'association porteuse de la monnaie avec laquelle une convention a été établie.

stratégie de développement territorial de long terme. En ce sens, elles invitent à une redéfinition des modes de gouvernance et des priorités territoriales, ce qui ne peut se réaliser sans une autonomie accrue et une réflexion sur les formes de démocratie sur les territoires, d'où le besoin d'une réforme territoriale. Ainsi, on peut imaginer que des politiques territoriales de transition énergétique utilisent les monnaies locales comme moyen de bonifier des crédits destinés à des investissements écologiques (Blanc, 2015, voir plus loin). L'enjeu est alors de maintenir la dimension participative et profondément démocratique de l'exercice de création et de déploiement des MSC.

En effet, rappelons que l'action des collectivités locales doit s'inscrire dans une logique de soutien, de partenariat et de co-construction, et non dans une perspective de pilotage et d'implantation par le haut, afin d'ancrer l'exercice dans la participation citoyenne. En France, des organisations sous statut SCIC pourraient représenter des pistes afin de maintenir le projet démocratique et participatif tout en intégrant des partenaires tels que des collectivités publiques.

Quant aux banques et institutions financières, essentielles pour gérer la monnaie, elles doivent pouvoir représenter un tiers de confiance, mais aussi doubler le circuit monétaire d'un circuit financier. Malheureusement, ce soutien au tissu productif du territoire par l'investissement est encore peu activé par les dispositifs alors que les banques peuvent consolider le dispositif, devenir des pivots de la circulation et offrir leur savoir-faire ou des moyens humains. Elles doivent pouvoir favoriser un certain cloisonnement des espaces de collecte et de distribution de l'épargne pour affecter les ressources collectées par les associations de MSC à des projets territoriaux à utilité sociale et environnementale. Ces banques peuvent, par exemple, comme c'est déjà le cas dans les dispositifs les intégrant, servir de « comptoirs de change », gérer, voire utiliser, le fonds de réserve pour financer des projets territoriaux, ou encore doubler la conversion par l'abondement d'un fonds destiné à soutenir des projets, à l'image de ce que pratique Herrikoa (voir encadré ci-dessous).

Le partenariat entre l'eusko (monnaie basque) et Herrikoa (société de capital-risque solidaire pour le développement économique au Pays basque)

Le fonds de réserve est placé sur un livret d'épargne solidaire de la Nef au Crédit coopératif. Mais après la signature d'une convention avec Herrikoa, ce dernier a créé un fonds d'investissement Eusko-Herrikoa constitué de réserves d'Herrikoa, qui suit l'évolution du montant du fonds de réserve. Ainsi, chaque fois qu'un utilisateur change un euro en un eusko, Herrikoa met un euro dans le fonds d'investissement Eusko-Herrikoa (comme un fonds miroir) à partir de ses fonds propres. Ce fonds sert à financer des projets, individuels ou collectifs, structurants pour le Pays basque, présentés par Euskal Moneta à Herrikoa et en phase avec les objectifs de l'eusko : relocalisation de l'économie, promotion de l'euskara (la langue basque) et/ou défense de l'environnement. Il en va ainsi de projets permettant de structurer des filières dans l'agriculture, la transformation, la confection ou la distribution.

www.euskalmoneta.org et www.herrikoa.com

La mise en place d'une évaluation partagée

Les MSC restent des initiatives jeunes, compte tenu du temps long d'appropriation qu'elles nécessitent. Ce sont des démarches encore expérimentales, novatrices, très diverses, faites de tâtonnements et dont il n'est pas encore aisé d'évaluer les effets à moyen ou long terme. C'est qu'il existe encore peu d'études d'impact permettant de tirer des conclusions définitives et probantes⁴ et qu'il est ici délicat de synthétiser l'ensemble des données concernant les MSC prises dans leur diversité.

Cependant, loin de nous contenter d'une évaluation purement quantitative (volume de monnaie en circulation, nombre d'utilisateurs, vitesse de circulation de la monnaie, taux de conversion, nombre de transactions, etc.), c'est une évaluation de l'utilité sociale des MSC (Gadrey, 2004) qui, quoique plus complexe, semble davantage porteuse de sens. Cette volonté s'inscrit plus globalement dans une réflexion critique sur l'évaluation, les indicateurs et la notion

4. Pour une revue de la littérature des études d'impact réalisées sur les MSC, voir Michel et Hudon (2015), Fare et Ould Ahmed (2016).

de richesse⁵, l'idée étant de mettre en cohérence la capacité transformatrice des MSC avec la façon de les évaluer en sortant d'une logique de croissance à l'échelle locale. L'évaluation de l'utilité sociale des MSC vise à intégrer des critères sociaux, voire sociétaux, et environnementaux habituellement mal (ou non) pris en compte dans les politiques publiques, et cela par les acteurs parties prenantes du projet. Il s'agit bien, à travers un « processus participatif », de « définir collectivement ce qu'il convient de compter » (Viveret et Whitaker, 2015).

Une telle démarche participative permettrait d'abord de mobiliser les différents acteurs du projet et ensuite de discuter et d'adopter une vision commune sur la base d'un dialogue. Ce serait là une réelle opportunité d'apprentissage collectif rassemblant les différents acteurs sur un projet territorial avec des objectifs prioritaires, réalistes et d'utilité collective. Associer l'ensemble des parties prenantes dans la construction d'une démarche d'évaluation, c'est se donner la possibilité d'évoluer dans la concertation, de négocier et de valider les référentiels de valeurs, les grilles de critères et les systèmes d'indicateurs. La qualité d'un projet, les valeurs, les richesses, la question de ce que l'on mesure sont en effet des notions subjectives qui, pour faire sens, doivent être partagées.

Cela permettrait ensuite d'obtenir des indicateurs et des critères partagés et négociés dans une volonté d'ouverture laissant la place à des évolutions en fonction du point de vue des différentes parties prenantes. D'une certaine manière, ce serait là l'occasion de questionner le débat démocratique tel qu'il est conçu aujourd'hui, mais aussi la place donnée aux différentes formes d'expertises (académique, politique, technique, d'usage, de vécu) et leurs interactions dans les processus mis en œuvre. Ce croisement des savoirs et des expertises – notamment citoyennes – constitue le cœur du processus de redéfinition d'une nouvelle vision. Une évaluation partagée sera d'autant plus facilement appropriée par les différents acteurs dans son processus, ses résultats et l'amélioration attendue des pratiques individuelles et collectives qu'elle contribuera à

5. Voir à ce sujet Méda (1999), Viveret (2003), Gadrey et Jany-Catrice (2012), Schor (2013).

rendre l'initiative visible. Elle deviendra outil de mobilisation, de pilotage et d'action dans une logique d'amélioration continue des pratiques.

Il s'agit également d'établir un audit des richesses⁶ permettant de réaliser un « diagnostic collectif des ressources réelles et des potentialités existantes sur le territoire » (Viveret et Whitaker, 2015) en connexion avec les MSC. Si le processus de construction de l'audit des richesses est majeur, son usage collectif n'en est pas moins déterminant. L'élaboration d'indicateurs doit en effet venir ensuite infléchir les pratiques sociales : de tels indicateurs ne doivent pas être pensés comme étant anecdotiques, mais comme des supports permettant d'éclairer et de prioriser les choix sociétaux. En ce sens, les MSC peuvent rendre visibles les richesses identifiées et apporter des réponses concrètes aux priorités mises en lumière par l'audit. Ce travail d'évaluation, couplé à un audit des richesses, pourrait donc jouer un rôle de levier pour la MSC qui serait susceptible d'être utilisée dans la circulation de ces richesses.

Faciliter l'appropriation par le développement d'outils culturels, incitatifs et techniques

Si les MSC suscitent intérêt et curiosité, on constate certaines frilosités dans leur utilisation et leur déploiement parce qu'elles impliquent notamment une posture en rupture avec les usages, supposant une transformation des pratiques individuelles et collectives ainsi qu'un travail sur le sens de l'action. En plus du processus participatif d'évaluation qui constitue un des premiers facteurs de changement de regard, il pourrait être utile de mobiliser des outils culturels, de faciliter les modalités d'accès à la MSC et enfin de diversifier sa forme monétaire (papier, électronique, etc.).

Élargir le public visé par le développement d'actions de sensibilisation et de mobilisation est la première exigence ; c'est l'objectif d'éducation populaire des MSC. Pour cela, des réunions de communication ou des débats publics peuvent être organisés par l'association

6. Voir à ce sujet les travaux des membres du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR), ainsi que les expériences réalisées en Pays de la Loire ou en Nord-Pas-de-Calais.

porteuse de la MSC : des projections et conférences, forums, rencontres ou journées d'études sur le territoire dans lesquels interviennent militants, praticiens, élus locaux, observateurs intéressés et avisés, ou encore universitaires à même de sensibiliser les différents acteurs. Dans cet objectif, il convient de développer des outils et des modes de communication adaptés (vocabulaire, expositions, animations festives, etc.), autrement dit des instances de transmission qui deviendront un vecteur puissant de mise en contact et de diffusion. Des lieux populaires pourraient être privilégiés afin de toucher un public plus large. Cela suppose de déployer un ensemble de réflexions sur la monnaie, la finance, l'économie, la financiarisation, le développement, le néolibéralisme, etc., qui constituent autant de moments forts d'éducation populaire et d'apprentissage d'une citoyenneté étendue au champ économique : il s'agit d'aider chacun à s'approprier un savoir expert et à se sentir capable de le mettre en œuvre en se frottant aux réalités économiques. Cette démocratisation de l'économie conduit aussi à une remise en cause du caractère autonome de la sphère marchande et vient impacter les représentations sociales par la socialisation et la redéfinition des usages de la monnaie et de ses règles de fonctionnement.

Les expériences du Sud servent ici de références, tout particulièrement celle de la banque communautaire de développement de Fortaleza qui a mis en place de nombreux outils culturels ou symboliques afin de sensibiliser les habitants du quartier aux problématiques du développement soutenable territorial : « théâtre de l'opprimé », romans-photos, saynètes, expositions, etc. En mai 2013, pour transmettre cette culture de la consommation locale ainsi que l'héritage des luttes passées, la monnaie Palminha est créée à l'attention des enfants de 5 à 8 ans : les nouvelles générations qui naissent ou s'installent avec leurs familles dans le quartier en apprennent ainsi beaucoup sur son évolution et les combats qui ont contribué à façonner son visage actuel et son aura médiatique. Cette monnaie « éducative », mise en place à l'échelle de la favela, sert de pont entre les différentes générations, elle est un vecteur de transmission des valeurs et des représentations défendues par l'Institut Palmas.

Son initiateur, Joaquim Melo⁷, souligne d'ailleurs que sa « préoccupation va vers la nouvelle génération : les enfants qui deviennent adolescents et qui n'ont pas fait partie de tout ce processus. [...] La Palminha est une monnaie sociale dédiée aux enfants. Ils pourront acheter des bonbons, de petits objets pas chers ; [...] pour travailler le concept de consommation locale ». Un millier d'enfants du quartier participe à ce programme comportant l'instauration de la monnaie (15 000 Palminhas, de 5 à 50 centimes, sont utilisables dans les commerces du quartier acceptant le Palmas), la réalisation d'une pièce de théâtre et de chansons pour la sensibilisation, ainsi qu'une foire solidaire où des produits éducatifs et récréatifs sont achetables en Palminhas (cahiers, stylos, gommages, pâte à modeler, etc.)

Quant à faciliter les modalités d'accès aux MSC, nous avons vu que, pour attirer de nouveaux membres, une des pistes à explorer pouvait consister à convaincre les collectivités territoriales de s'investir dans l'usage de la MSC. Mais il existe aussi parfois des conversions bonifiées permettant d'offrir un supplément de pouvoir d'achat aux utilisateurs (par exemple le sol-violette à Toulouse ou l'éléf à Chambéry). Ce type d'incitation pourrait être élargi aux prestataires qui le souhaitent à travers des réductions proposées aux consommateurs payant en MSC (comme c'est le cas de certains commerçants à Fortaleza au Brésil). Certains dispositifs développent également des abonnements à la conversion : les utilisateurs de la MSC s'engagent à convertir – quand les monnaies sont convertibles, bien sûr – des euros en MSC chaque mois.

Enfin, l'intérêt des monnaies convertibles (celles de troisième et parfois quatrième génération) étant aussi de faire circuler la monnaie entre prestataires, l'existence d'une MSC sous la seule forme papier peut parfois devenir un handicap. Il faut alors pouvoir diversifier la forme monétaire, par exemple en permettant de régler

7. Joaquim Melo est un pilier de l'histoire du Conjunto Palmeiras (la favela de Fortaleza dans laquelle a pris place l'expérience de la banque communautaire, voir encadré page 32). Arrivé comme séminariste dans la favela en 1984, il a été de tous les combats des habitants pour de meilleures conditions de vie avant de créer, en 1998, la banque Palmas. Aujourd'hui, il coordonne les travaux de l'Institut Palmas qui essaie le système Palmas de microcrédit associé à une MSC dans des quartiers pauvres du Brésil (voir Melo, 2009).

les transactions sur un mode scriptural : en mobilisant un compte bancaire (si une banque a créé les comptes correspondants en MSC, par virement) ou *via* des téléphones portables à travers des paiements par SMS (cas du Bristol Pound et du Brixton Pound en Grande-Bretagne). Ainsi, certaines MSC, dont l'eusko, souhaitent développer un volet monnaie numérique pour 2016 avec l'ouverture de comptes en MSC et une carte de paiement utilisable chez les prestataires membres du réseau de MSC équipés de terminaux de paiement spécifiques, sans commission sur les paiements réalisés⁸.

Cette question de la forme concerne également les particuliers : le développement d'un système de paiement par SMS favoriserait-il l'usage de la MSC ? La mise en place de cartes de retrait, voire de distributeurs automatiques de coupons-billets de MSC⁹, faciliterait-elle les conversions d'euros en MSC (en évitant les comptoirs d'échange, pas toujours ouverts ni bien situés ou répartis sur le territoire) ? Cette question du support n'est pas tranchée et fait l'objet de débats récurrents au sein du réseau des MSC.

Reste que les monnaies papier ont l'avantage d'être simples et peu coûteuses : une monnaie manuelle peut être utilisée très facilement chez n'importe quel professionnel, sans modalités de gestion spécifique, excepté le principe d'une double caisse pour les professionnels. Le passage de main en main est facilité et conduit à une meilleure acceptabilité de la monnaie. De plus, elle marque plus facilement les esprits avec des « billets » porteurs de symboles : un système d'avoirs manuels permet de renforcer le sentiment d'appartenance et la confiance dans la monnaie. La dimension symbolique dont est porteur le billet par le biais de divers marquages (symboles, devises inscrites sur les billets, design des billets, etc.) souligne ce sentiment d'appartenance. Ainsi, une monnaie manuelle éloigne plus facilement ses utilisateurs des autres systèmes de monnaie

8. Cela suppose néanmoins de déposer un dossier de demande d'agrément (ou d'exemption d'agrément) en qualité d'établissement de monnaie électronique auprès de l'ACPR. Pour plus de précisions sur le cadre juridique applicable aux MSC, voir notamment le site Sharelex : <http://sharelex.org/c/monnaies-complementaires-france>

9. En avril 2016, dans le quartier de Brixton, a été inauguré le premier distributeur automatique de coupons-billets de monnaie locale (le Brixton Pound).

complémentaires traditionnels n'ayant pas une ambition de transformation sociale, à l'image des cartes de fidélité des grandes enseignes (Fnac, S'Miles, etc.). Elle rend possible une réflexion citoyenne sur la monnaie à partir du seul support papier, des symboles et des techniques qu'il suppose. Si la suppression du support papier ne semble donc pas une idée pertinente, il est en revanche envisageable d'adjoindre à celui-ci un système dématérialisé susceptible de renforcer la souplesse et la flexibilité du dispositif et ainsi de faciliter les échanges, notamment pour les transactions entre professionnels. Cela suppose néanmoins d'intégrer au moins une banque dans le système (compte tenu de la législation sur la monnaie électronique qui diffère de celle des monnaies papier) ou de disposer d'un agrément spécifique, une exigence qui renvoie à l'inclusion de nouveaux partenaires dans le cercle d'usage de la MSC.

Se doter de moyens humains et financiers

La question des moyens humains et financiers dédiés à la mise en place de la MSC et à son animation est primordiale. En effet, la monnaie seule ne se déploie pas, elle ne circule pas. Y parvenir nécessite beaucoup de volonté et de travail humain, bénévole ou salarié. Or le bénévolat est déjà fortement sollicité dans les phases précédant le lancement, phases qui durent souvent plus d'un an (en moyenne de deux à trois ans). Il faut donc trouver des financements pérennes pour ces dispositifs *via* des logiques partenariales. Le travail salarié, parce qu'il permet de pallier la lassitude ou l'épuisement des bénévoles, et de maintenir dans le temps le dynamisme du projet, devient ainsi une condition première de sa réussite. Mais comme il est très improbable que les recettes propres de l'activité suffisent à financer le travail salarié, il convient de trouver des ressources auprès de financeurs publics et/ou privés et donc de s'engager dans des partenariats durables.

Il faut alors parvenir à combiner de façon équilibrée différentes ressources pour recruter des salariés, tout en évitant les effets délétères de la dépendance dans un modèle dominé par les subventions qui enfermerait les MSC dans le rôle de « sous-traitantes » des pouvoirs publics (ce qui peut déjà apparaître dans certaines banques de temps britanniques). Cette voie interpelle le projet militant au cœur d'une MSC. La réalisation du projet suppose des coûts qu'il

faut couvrir avec des ressources dont la nature doit être compatible avec celui-ci. À cet égard, on peut identifier un double risque de désajustement (Blanc et Fare, 2016a). Le premier concerne l'ajustement délicat entre le projet et sa réalisation, les ressources délimitant l'espace de ce qui est réalisable : un manque de ressources conduira ainsi à un dispositif très en deçà du projet initial, et donc à des déceptions liées à l'incapacité de stabiliser le projet militant dans des engagements bénévoles ou citoyens. Éviter ce premier risque conduit à un second risque concernant l'ajustement entre le projet et les ressources : la réalisation souhaitée du projet peut conduire à chercher des ressources non imaginées au départ ou refusées par principe dans un imaginaire militant arc-bouté sur le principe d'autonomie. On peut alors assister à un glissement de sens et à une bifurcation du projet du fait de la nature des ressources, et donc à des déceptions liées cette fois au « dévoiement » ou à la « récupération ».

Plus globalement, et à l'instar de l'ensemble des associations, les monnaies locales sont fragilisées par le contexte socioéconomique de raréfaction de leurs ressources. Ces contraintes les conduisent à interroger leur modèle socioéconomique. Par conséquent, et pour éviter ces écueils, une des voies intermédiaires se situe dans la reconnaissance de la nécessaire hybridation des ressources et de sa pérennité (l'autonomie financière ne constituant pas un horizon pertinent), ainsi que dans la multiplication des partenariats avec les différents acteurs. Cela pourrait s'illustrer par la transformation des associations porteuses de monnaies locales en sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), ce qui renforcerait la coopération entre les différents acteurs (citoyens, collectivités locales, partenaires privés, etc.) tout en évitant les écueils évoqués ci-dessus, notamment celui du dévoiement ou de la récupération.

ARTICULER, INTÉGRER ET FÉDÉRER : LA COMPLÉMENTARITÉ DES MSC

La deuxième perspective de développement des MSC invite à les connecter aux initiatives cherchant à favoriser une transition de notre modèle de développement. En ce sens, l'effet de levier des

MSC s'accroît lorsqu'elles sont articulées à d'autres alternatives et pratiques socioéconomiques, mais également quand est pensée l'articulation des différents types de MSC à différentes échelles territoriales. Nous proposerons tout d'abord quelques pistes permettant de combiner MSC et outils de transition, avant de suggérer des modalités combinatoires entre différents types de MSC activables selon le principe de subsidiarité.

*Combiner les MSC avec d'autres outils.
Fédérer les alternatives de transition*

Il s'agit là de dépasser l'expérimentation monétaire en l'insérant dans une stratégie plus globale de développement territorial, de penser la monnaie comme un médium au service de la transformation, en articulation avec d'autres dynamiques ou instruments s'inscrivant dans la même logique. L'effet de levier des MSC joue en effet à plein lorsqu'elles sont combinées avec les autres mécanismes et instruments de la politique d'intervention de la collectivité et de ses partenaires locaux. Une connexion étroite serait pertinente avec les logiques et les outils issus de l'économie sociale et solidaire (ESS) s'inscrivant dans une volonté d'agir autrement (microcrédit, tontines, groupements d'achat, épiceries sociales, coopératives, fonds de finance solidaire et d'investissement responsable, banques coopératives, banques publiques, pôles territoriaux de coopération économique¹⁰) ou avec des politiques et des instruments de transition écologique et de résilience territoriale (revenu inconditionnel, incitation aux comportements écoresponsables). Il s'agit *finalement* de planifier des projets de territoire capables de répondre aux défis de nos sociétés modernes pour faire émerger les transformations et les mutations de notre société. Ici nous développerons trois pistes d'articulation qui nous semblent prometteuses.

10. Un pôle territorial de coopération économique se définit comme un groupement d'acteurs sur un territoire – initiatives, entreprises et réseaux de l'économie sociale et solidaire, PME, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation – qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques novateurs de développement local durable.

Favoriser l'accès au crédit et l'investissement pour financer des activités locales à utilité sociale et environnementale

Les MSC agissent essentiellement par combinaison avec d'autres outils sur l'offre du territoire. Par conséquent, il peut être nécessaire de développer une offre de crédit à la production pour financer des activités à utilité sociale et environnementale non encore satisfaites par les entreprises locales, permettant d'éviter les fuites de monnaie à l'extérieur de la communauté. En cela le développement d'une logique de crédit constitue un levier puissant de construction des filières territorialisées. Le financement d'activités permet en effet d'accroître l'offre pour les particuliers comme pour les entreprises et fournit donc des débouchés pour utiliser la monnaie interne. Un dispositif couplant MSC et crédit présente un potentiel puissant pour asseoir la création d'un réseau d'entreprises éthiques selon la logique des filières afin de créer un territoire moins dépendant des flux extérieurs et donc plus résilient.

Ce processus de développement endogène prend sa source dans l'émergence d'entreprises et d'entrepreneurs locaux. Si les entreprises ne sont pas assez nombreuses, une des conditions (la diversité de l'offre) pour accroître les effets de territorialisation des échanges sera absente, ce qui suppose la création de nouvelles structures pour satisfaire la demande. Afin de favoriser l'installation de tels professionnels, un dispositif de financement de proximité des activités économiques peut être mis en place pour inciter à la création d'activités et à l'initiative économique sur le territoire.

Les PME locales jouent un rôle moteur dans le développement économique local, tout comme les structures de l'ESS, qui disposent d'un ancrage territorial fort. Mais elles souffrent parfois d'un « creux bancaire ». Un accès au crédit leur permettrait alors d'obtenir un soutien et favoriserait ainsi des projets socialement innovants. Ce sont ces types de structures qui constituent les acteurs socioéconomiques du développement économique territorial et soutenable, d'autant plus qu'elles sont souvent non délocalisables puisque territorialisées. Elles fonctionnent souvent dans une économie de proximité qui facilite la coopération et la coordination, enclenchant d'autant plus facilement une dynamique territoriale et renforçant l'ancrage des activités sur le territoire ainsi que la

résilience. Les structures de l'ESS reposent en principe déjà sur un projet de société mobilisant l'ensemble des parties prenantes et favorisent notamment la mutualisation des ressources et un mode de gouvernance démocratique participant de la dynamique des territoires.

Dans une logique de complémentarité, ces financements pourraient être orientés vers des projets difficilement financés par le système bancaire du fait de l'incertitude ou de la faiblesse de leur rentabilité financière directe. Deux solutions sont alors principalement envisageables : un apport de fonds en MSC (don par l'association elle-même, crédit par une structure de finance solidaire partenaire, subvention par des collectivités locales) ou un financement en monnaie nationale, à partir des réserves constituées pour émettre la MSC (crédit ou apport en capital). Les pouvoirs publics pourraient également venir appuyer ou garantir les crédits. Ils peuvent aussi abonder un fonds garantissant les prêts, par exemple un fonds territorial dont l'objet serait de financer des projets d'intérêts territoriaux. Une diversification et une hybridation des ressources (marchandes et non marchandes) peuvent aussi être imaginées.

Actuellement, en France, et pour les monnaies de troisième génération (monnaie locale), les euros reçus par l'association porteuse de la MSC lors des conversions sont placés dans une banque « éthique » (la Nef) ou proche de l'économie sociale (le Crédit coopératif) ou des collectivités qui en feront usage (Crédit municipal). À la circulation monétaire interne en MSC peut donc s'ajouter la réinjection par la banque des euros déposés *via* des crédits. Mais jusqu'ici, il existe bien peu de garanties pour que cette injection de monnaie nationale en parallèle de la MSC soit faite pour des projets territoriaux à utilité sociale et environnementale¹¹. C'est dans cette optique que l'association Euskal Moneta, qui gère la monnaie basque l'eusko, a développé un partenariat avec Herrikoa, une société de capital-risque solidaire pour le développement écono-

11. Même si la Nef (Nouvelle Économie fraternelle) offre un sérieux gage pour orienter l'usage du fonds vers des projets à utilité sociale et environnementale, mais pas nécessairement sur le territoire de déploiement de la MSC.

mique au Pays basque (voir encadré page 71). Ce recours à des partenariats avec des institutions de finance solidaire territorialisée est loin d'être possible partout dans la mesure où de telles institutions ne sont pas présentes sur tout le territoire. En ce sens, l'ensemble des activités financières territorialisées et solidaires¹² pourrait être mobilisé : il en va ainsi de la finance participative¹³, des Cigales¹⁴, des tontines associatives¹⁵, du microcrédit d'investissement ou du capital-risque¹⁶.

Ces modalités d'action présentent un intérêt fort par rapport à l'échange, à la formation des acteurs et à la gouvernance partenariale, et cela dans l'objectif de construire une économie territoriale de proximité. Les enjeux autour de la sélection des activités à financer et des mécanismes économiques et monétaires impactant la création des filières sont porteurs de sens. Ces choix peuvent notamment résulter du bilan territorial et de la cartographie des échanges qui permettent de déterminer les activités à développer sur le territoire afin d'améliorer sa résilience. Cela s'intègre dans un programme de planification territoriale de long terme élaboré dans le cadre d'une gouvernance partenariale où la délibération collective prend tout son sens.

Une dernière voie pourrait être explorée *via* l'articulation entre une monnaie de troisième génération et un système de crédit

12. Voir à ce sujet le tout nouveau partenariat lancé entre la Caisse solidaire (www.caisse-solidaire.fr) et Herrikoa : les euros échangés contre des euskos servent à débloquer des prêts pour les entreprises et les associations du réseau Eusko, sans caution personnelle du dirigeant, et pour des investissements y compris immatériels.

13. « Prêt de chez moi », la plateforme de financement participative de la Nef en Rhône-Alpes, met en lien des professionnels ayant des besoins de financement inférieurs à 15 000 euros et des citoyens désireux de soutenir directement grâce à leur épargne des projets locaux respectueux de la personne et de l'environnement.

14. Un club Cigales (club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) est une structure de capital-risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association...). Voir le site : www.cigales.asso.fr

15. Au sein de chaque petite association, dès qu'une dizaine de personnes au moins entretiennent un lien social régulier, on peut envisager d'implanter une tontine associative. Il s'agit tout simplement d'épargner ensemble, en alimentant un pot commun de manière régulière. Chacun verse un ou quelques dizaines d'euros par mois.

16. Le capital-risque cherche à renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres de PME.

mutuel interentreprises. Elle consiste à octroyer des crédits gratuits aux entreprises à travers le crédit mutuel (de type système Wir en Suisse), mais parallèlement à la mise en place d'une monnaie papier locale. Si ces dispositifs permettent d'accéder à des crédits temporaires, on voit aussi se développer des offres de crédit à destination des entreprises du réseau. Pour cela, il faut nécessairement collecter l'épargne des particuliers, ce qui implique la création d'un organisme financier qui prêtera ensuite aux entreprises.

Monnaie et réduction du temps de travail

La question du temps de travail et de sa diminution est largement abordée dans une perspective de transition¹⁷. Que ce soit d'un point de vue social, environnemental, économique ou politique, la réduction du temps de travail comporte de nombreux avantages : développement du temps libre pour l'exercice d'activités diverses en même temps que reconnaissance de l'utilité de ces dernières (bénévolat, autoproduction pour produire chez soi ou collectivement au niveau local, échanges, bricolage, implication dans la sphère politique, etc.), développement des relations sociales, diminution du chômage et de la consommation matérielle, baisse de l'empreinte écologique, démarchandisation de la satisfaction des besoins, sortie du cycle travail et consommation/dépenses, etc.

Bruno Théret (2012a) cherche à promouvoir une démocratie participative qui reposerait sur l'articulation entre réduction du temps de travail et monnaie-temps adossée à l'impôt. Il s'agit d'assigner à la réduction du temps de travail une finalité politique, celle du développement et du renforcement de la démocratie participative. Dans cette perspective, pour reconnaître et valoriser le temps dépensé en activité citoyenne, la puissance publique pourrait émettre une monnaie-temps dotée d'un pouvoir libérateur de l'impôt. Cette monnaie serait distribuée aux citoyens actifs de façon uniforme, une heure d'activité citoyenne équivaldrait à une unité de monnaie-temps. Ils pourraient alors l'utiliser comme dans une banque de temps classique, mais aussi pour s'acquitter d'une fraction de

17. Voir notamment à ce sujet Schor (2013).

leur impôt. Ainsi, chaque citoyen devrait disposer de monnaie-temps publique pour pouvoir payer une fraction déterminée de ses impôts, et c'est à cette fin qu'il serait incité à participer à des activités citoyennes. La conversion s'appuierait sur la fixation d'un « tarif » de l'unité de monnaie-temps fiscale dans l'unité de compte nationale, tarif correspondant au ratio du volume d'impôt en euros à convertir en impôt-temps rapporté au nombre d'heures multiplié par les personnes qui serait requis au titre de ce dernier, ratio qui pourrait être de l'ordre du salaire horaire moyen dans la sphère marchande. Il s'agit en fait d'imaginer une valorisation de l'impôt *via* une monnaie-temps qui reconnaîtrait et afficherait la valeur de l'activité citoyenne dans la même unité de compte que celle utilisée pour les échanges marchands, mais sur la base des valeurs propres au principe démocratique. Si cette idée pose de nombreux problèmes pratiques, elle montre en même temps le potentiel des monnaies-temps comme outil d'une profonde transformation sociale et politique en permettant de combiner et d'équilibrer les formes de solidarité (démocratique et redistributive) et également de renforcer la participation des citoyens aux activités politiques par la baisse du temps de travail.

Revenu inconditionnel et monnaie

La question du temps de travail et celle du revenu associé à ce travail sont indissociables. Dans cette perspective, la mise en place d'un revenu inconditionnel – qualifié aussi de revenu de citoyenneté, de revenu d'existence ou de revenu social garanti – prend la forme d'un revenu minimum : suffisant pour permettre l'accès aux biens et services essentiels, identique pour tous sans condition (pour le recevoir et sans contrepartie exigée) et versé sous forme monétaire à tous de la naissance à la mort au titre de la participation à la création de richesse sociale (Mylondo, 2010). Les objectifs d'un tel revenu sont conformes à ceux des MSC : suppression de la stigmatisation des pauvres, redistribution des revenus et lutte contre les inégalités, reconsidération des richesses en prenant en compte l'utilité sociale des activités s'exerçant hors de la sphère marchande et productive, émancipation des individus *via* le développement de l'autonomie sociale et financière, etc.

Nous ne traiterons pas ici des controverses liées à son financement, mais seulement des perspectives se dégageant de la mise en œuvre en parallèle d'une MSC et du revenu inconditionnel¹⁸. Coupler revenu inconditionnel et MSC permettrait également de répondre à certaines objections émises à l'encontre de la mise en place du revenu inconditionnel, notamment celle de l'ouverture des économies aux échanges mondiaux et à la mobilité des personnes. En effet, on pourrait imaginer que l'usage du revenu inconditionnel serve la consommation de produits importés ou des dépenses à l'extérieur du pays, ce qui représenterait une fuite de richesses, aucun bénéfice ne revenant au pays distribuant le revenu. Selon Mylondo (2011), l'encadrement du revenu inconditionnel par la mise en œuvre d'une fonte monétaire et/ou d'une affectation des revenus distribués dans le cadre d'une MSC permettrait de limiter de tels écueils : l'usage du revenu inconditionnel serait cantonné à un territoire délimité puisqu'il serait octroyé totalement ou partiellement en MSC, voire orienté vers des biens et des services respectueux de critères de soutenabilité. De plus, le financement du revenu inconditionnel en MSC permettrait d'engager une réflexion critique sur les modalités de création monétaire contemporaine et ses effets systémiques¹⁹. Cette combinaison MSC et revenu inconditionnel présente des avantages pour la transition dans la mesure où elle ouvre un espace de prise de conscience, de décision et d'action dans le cadre d'une réflexivité accrue des acteurs (Arnsperger et Johnson, 2011). Finalement, c'est peut-être même la mise en place d'une MSC qui pourrait permettre l'expérimentation du revenu inconditionnel sur un territoire : dans la mesure où les possibilités de fuites monétaires sont exclues, il serait en effet possible de tester le dispositif sur un territoire restreint, afin d'évaluer ses impacts, avant d'envisager son extension à l'échelle nationale. Et réciproquement, le versement d'un revenu

18. Le gouvernement finlandais a décidé d'expérimenter en 2017 et 2018 un revenu mensuel garanti venant se substituer à certaines prestations sociales. En France, le récent rapport remis à la ministre du Travail par le Conseil national du numérique préconise d'expertiser les différentes propositions et expérimentations autour du revenu de base. Il pourrait également être expérimenté en Aquitaine, où une motion adoptée prévoit le financement d'une étude de faisabilité de l'expérimentation.

19. Voir sur cette question, par exemple, l'initiative « monnaie pleine » ou le « Mouvement Positive Money ».

inconditionnel en MSC permettrait aux MSC d'atteindre une taille critique et d'élargir leur utilisation au-delà du public militant.

Lepesant (2013) propose une tripartition du revenu inconditionnel qui pourrait être : une partie versée en monnaie nationale, une autre en MSC et une dernière sous forme de droits d'accès aux communs. Cela constituerait une solution afin d'éviter les pièges de la monétarisation et de la désocialisation. La mise en place d'un revenu inconditionnel couplé à un revenu plafond ou « revenu maximal acceptable » permettrait également de réduire les inégalités, favoriserait le partage et diminuerait l'impact de la consommation sur la biosphère.

Quelle que soit la formule retenue, la mise en place d'un revenu inconditionnel couplé avec une MSC permettrait d'affranchir les individus des contraintes du marché du travail (Gorz, 2002), notamment du « travail indigne ». Chacun serait ainsi amené à participer autrement à la production des richesses sociales, notamment dans le cadre des sphères domestique, sociale, politique et démocratique, à expérimenter la frugalité et à œuvrer à la création d'alternatives et d'initiatives soutenables (Arnsperger et Johson, 2011). Par effet collatéral, cette association MSC et revenu inconditionnel permettrait d'ancrer très fortement les MSC dans un projet politique de transformation sociale tout en associant l'ensemble de la population aux réflexions.

Articuler les différents types de monnaies sur les territoires : dépasser la complémentarité monétaire par la subsidiarité monétaire

Si les possibilités d'appariement avec de nombreux outils du développement territorial sont primordiales, les potentialités de complémentarité entre différentes MSC sur un territoire n'en sont pas moins des pistes d'exploration pertinentes. Nous proposerons ainsi dans cette dernière section prospective de (re)penser le rôle des monnaies dans une perspective de pluralisme monétaire ainsi que leurs articulations en fonction des échelles territoriales et de leur usage spécifique. Cette complémentarité peut se penser au regard de la diversité des dispositifs de MSC existants et de la pluralité de leurs objectifs et enjeux.

Tout d'abord et avant toute chose, cela signifie donc que l'on réfléchit en termes de complémentarités monétaires sur un territoire.

Or, dans ce but, il faut : reconnaître la pluralité des richesses sur le territoire et identifier leur rapport à la monnaie (quelles richesses sont activées par quelles monnaies ?) ; associer la diversité des MSC existantes et en projet à des objectifs et enjeux différents (quelles monnaies pour quels objectifs précis ?) ; sur ces bases, penser en termes de monnaies inclusives (comment donner accès à tous à ces richesses ? quel peut être le rôle de la pluralité des monnaies dans ce but ?).

Penser les articulations entre différentes monnaies sur un territoire nécessite d'établir des possibilités de conversion entre ces différentes monnaies. En cela, il s'agit de dépasser la logique de concurrence monétaire (les monnaies se font face et se substituent les unes aux autres) pour promouvoir la complémentarité monétaire (où les monnaies servent à des usages partiellement ou totalement différents) et la subsidiarité monétaire (le soin de créer une monnaie est dévolu aux niveaux les plus proches du terrain dès lors que c'est plus pertinent). La conversion suppose la « mise en commune mesure » (c'est-à-dire la commensurabilité) *via* un taux ou une équivalence, mais aussi une modalité de transfert d'une monnaie vers une autre (comment transforme-t-on un crédit d'une monnaie en crédit d'une autre monnaie ?). Se posent ici deux questions centrales : d'une part, quel doit être ce taux ou cette équivalence – variable ? fixe ? fixe à parité ? Ici intervient le « pacte social » par lequel la règle est acceptée et mise en œuvre ; d'autre part, quelles doivent être les modalités du transfert – libre ? contrôlé ? comment ?

Ces deux questions portent sur des aspects techniques, lesquels renvoient cependant à des choix politiques très importants liés aux conséquences de la convertibilité (notamment entre monnaie-temps et monnaie gagée sur l'euro) : la convertibilité ne risque-t-elle pas de contrevenir aux objectifs initiaux du système de crédit mutuel ? Y a-t-il compatibilité entre les objectifs d'un système de crédit mutuel et ceux d'une MSC convertible ? La convertibilité possible ne risque-t-elle pas d'engendrer des pratiques d'arbitrage et de fuite des crédits ou des avoirs d'un système vers l'autre, conduisant à l'effondrement du premier (par fuite vers l'autre) et du second (par déconnexion entre valeur du fonds de réserve et volume de monnaie en circulation) ? En fin de compte, ne faut-il pas envisager des

complémentarités et même des subsidiarités entre ces dispositifs plutôt que d'établir des conversions directes possibles?

De la complémentarité des monnaies à leur subsidiarité

Certaines études (voir, par exemple, Fare, 2011 ; Seyfang, 2009) ont souligné que chaque génération de MSC tend principalement à répondre à un objectif spécifique. De manière très schématique, les deux premières générations de MSC cherchent à agir sur l'inclusion sociale et la création de liens sociaux dans une perspective de solidarité. La troisième génération présente davantage de potentiel en termes de développement économique territorial (même si, à l'heure actuelle, ces effets restent relativement faibles). La quatrième génération prend en compte plus spécifiquement la dimension environnementale, par exemple par l'intermédiaire de la consommation dite « responsable » et la valorisation des écomportements. La majorité des travaux disponibles souligne néanmoins que leurs avantages économiques restent faibles en raison de leur petite taille et du manque de prise de conscience de leur portée.

Plus globalement, on constate, d'une part, que les objectifs de dynamisation des échanges et de territorialisation des activités restent limités par l'ampleur des dispositifs et, d'autre part, que chaque dispositif favorise un ou plusieurs enjeux territoriaux. Si les MSC peuvent favoriser une transformation sociale, l'enjeu consiste à déterminer les conditions pertinentes de leur implantation, de leur acceptabilité et de leur échelle d'action. Dans la mesure où ces dispositifs sont divers, comme les enjeux systémiques, cela souligne le besoin d'appréhender un agencement monétaire pluriel. Un seul type de monnaie ne peut remplir ces différents objectifs, ce qui constitue un argument solide en faveur de la mise en œuvre du principe de subsidiarité monétaire.

Celle-ci se caractérise par un schéma monétaire subsidiaire où, à chaque échelle d'action pertinente, se déploie une monnaie spécifique dont la sphère socioéconomique et territoriale est unique (Fare, 2011). Il s'agit *in fine* de pousser le principe de complémentarité à son extrême en déterminant pour chaque type de monnaie une échelle de déploiement unique dans le cadre d'une gouvernance territoriale renouvelée et dans le but de favoriser la transition.

Un agencement monétaire subsidiaire approprié aux différents niveaux d'organisation économique et sociale peut ainsi être imaginé. Il permettrait de coupler une approche en termes de complémentarité monétaire à une approche territoriale délimitant des niveaux d'action pertinents et résultant de la capacité de chaque niveau à inventer des solutions adéquates. Dit autrement, le principe de subsidiarité nous permet d'activer les complémentarités possibles dans un but précis, ici la transformation sociale et la transition écologique (Fare, 2011). Cela conduit à imaginer un schéma d'agencement monétaire pluriel et subsidiaire qui pourrait servir les différents enjeux posés par le développement soutenable, en partant du niveau le plus territorialisé jusqu'au niveau national, européen et mondial. Par exemple, Fare (2011) propose un schéma offrant de concilier les différentes formes de soutenabilité et d'impulser les transformations sociales nécessaires à un changement de paradigme. Dans cette perspective, une architecture infranationale à deux niveaux est proposée. Au premier niveau, le plus territorialisé, se développent des monnaies-temps (fortement inspirées par le modèle de l'Accorderie, mais aussi des SEL français et des banques de temps) : elles sont non commensurables et donc inconvertibles et circulent à l'échelle des quartiers ou de la localité en circuit fermé et de manière totalement autonome vis-à-vis à la fois de la logique purement marchande et des autres monnaies. Elles permettent notamment de rémunérer/valoriser le bénévolat, d'activer les liens sociaux et de participer à une démarchandisation des besoins par la mise en exergue de moyens de satisfaction de ceux-ci autrement que par le biais de la consommation matérielle. Elles tendent alors à favoriser l'entraide, la réciprocité et la solidarité ainsi qu'à modifier les représentations sociales. Au second niveau (à l'échelle des zones d'emploi, bassins de vie, pays ou biorégions), des monnaies (inspirées quant à elles par les monnaies de troisième génération dont les expériences des Regiogeld allemandes, des « villes en transition » britanniques ou des monnaies locales françaises) pourraient être mises en œuvre. Ces monnaies sont commensurables, mais seulement partiellement convertibles en monnaie nationale afin de territorialiser et de dynamiser les échanges en favorisant la mise en réseau des acteurs selon une logique de filières à partir des besoins exprimés au niveau du territoire dont la résilience est renforcée.

La mise en œuvre et les principes guidant l'ensemble de ces dispositifs devraient s'inscrire dans le « faire commun » à travers la participation active de l'ensemble des acteurs socioéconomiques du territoire au cœur du processus de définition d'un projet territorial de transition. De ce processus se dégagent de multiples niveaux territoriaux de décision (du plus territorialisé au niveau global) combinant également des organisations diverses (privées, publiques, communautaires, etc.) et supposant aussi une capacité de participation citoyenne auto-organisée forte. Émergent ainsi des centres de décision multiples indépendants mais partageant des règles communes. C'est un système polycentrique (Ostrom, 2011).

Revue de quelques propositions

En complément de l'approche développée ci-dessus et qui met en lumière la nécessité de penser la décentralisation du pouvoir monétaire à partir du principe de subsidiarité, nous relayons ici quelques exemples d'alternatives monétaires invitant à repenser en profondeur l'organisation monétaire de nos économies – au sein desquelles la soumission de l'émission monétaire à des intérêts privés est patente – tout en rendant aux États et aux citoyens une capacité d'agir. Nous relayons ici quelques exemples d'alternatives monétaires qui nous paraissent les plus pertinents, notamment parce qu'ils s'inscrivent dans une perspective ascendante et dans un cadre démocratique renouvelé. Nous examinerons quatre propositions : le Nabta, les monnaies fiscales, la valeur sociale du carbone évité couplée à des monnaies locales et les LEDDA.

À l'échelle nationale, tout en étant pensé de façon décentralisée, le Nabta est un projet de monnaie-temps développé en Tunisie. Expérimenté pendant quelques mois en 2014, il s'insérait dans un programme global de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle appelé « Vie digne pour tous », promu et soutenu par la présidence de

la République²⁰. Il s'agissait donc d'une politique sociale nationale dont la réalisation se faisait de façon inclusive avec les publics cibles, selon des principes de coproduction, et qui était décentralisée au niveau des régions. Ainsi, contrairement aux banques de temps évoquées précédemment, le dispositif était ici directement pensé à l'échelle nationale, avec pour ambition de « jeter les bases d'un développement communautaire équitable, inclusif et prospère » (Kaabi, 2013). Partant d'un diagnostic territorial des besoins *via* la construction collective et locale d'indicateurs de développement, le projet reposait sur un partenariat public-privé-associatif visant à l'éradication de la pauvreté à l'échelle nationale par la création d'entreprises sociales locales qui répondraient aux besoins des communautés locales. Des agences communautaires organisaient localement la mobilisation et la collaboration entre les différents acteurs à travers un processus participatif *via* des forums ouverts et étaient chargées de mettre en œuvre les résultats de ces concertations. Quant à la monnaie, il s'agissait d'un système d'échange de compétences, de ressources et d'expertise (entre individus/organisations) à travers une unité de temps appelée Nabta. Les citoyens les obtenaient par leur activité pour la communauté et pouvaient ensuite les utiliser pour échanger des services entre eux ou dans des magasins pour des achats de biens de première nécessité. Une équivalence a été rendue nécessaire entre le Nabta et le dinar : un Nabta était égal à 1 dinar et une heure de travail valait 3 Nabtas, soit le salaire horaire médian tunisien. Cette possibilité de conversion en faisait une monnaie hybride utilisable pour des échanges marchands et non marchands. C'était là sa véritable spécificité puisqu'il n'existe qu'exceptionnellement des cas d'hybridation entre des monnaies-temps et des monnaies marchandes gagées sur la monnaie officielle²¹. Cette pos-

20. Le projet est né des réflexions du forum « Révolution contre la pauvreté », organisé en novembre 2012 à Dar Dhiafa, Carthage, et des « Assises de l'innovation et du développement économique et social » de février 2013, qui se sont tenues à Carthage en collaboration avec les ministères concernés par la politique sociale. L'expérimentation a débuté pendant le gouvernement d'union nationale, puis à la suite de l'élection de Béji Caïd Essebsi, le projet sera interrompu.

21. Nous pouvons cependant citer l'exemple du Talent en Autriche qui établit des possibilités de conversion : la monnaie locale papier peut être changée en monnaie de type SEL mais l'inverse n'est pas possible (il n'est pas possible de convertir de la monnaie-temps en monnaie régionale).

sibilité de conversion ouvrait de nouvelles voies pour favoriser une intégration des différentes formes de richesses tout en permettant à des personnes ayant peu d'argent de participer à des échanges marchands *via* des échanges non marchands.

C'est de Bruno Théret (2012b) qu'émane la deuxième proposition, celle de la mise en œuvre d'une monnaie fiscale, à l'instar de celles développées au plus fort de la crise des années 1930 aux États-Unis par des collectivités territoriales et, plus récemment, de 1984 à 2003, par de nombreuses provinces en Argentine, et qui pourrait très bien s'appliquer dans le cadre de la crise de l'euro, et tout particulièrement au cas de la Grèce²². Cette stratégie consiste à conserver l'euro en ne le considérant plus comme une monnaie unique, mais comme une monnaie commune, c'est-à-dire partagée par tous les États membres, non exclusive, car complétée par des moyens de paiement nationaux, adossés à des anticipations d'impôts et libellés en euros (euro-drachmes, euro-escudos, euro-pesetas, etc.). L'idée consiste à émettre une monnaie nationale garantie par les recettes fiscales et donc adossée à des anticipations d'impôts, à parité avec l'euro. Cette monnaie émise par les autorités publiques sous forme de billets permettrait de réaliser les achats quotidiens. L'euro, quant à lui, serait utilisé dans les transactions à l'échelle européenne, pour les transactions de montant plus important ou pour épargner. Il s'agit de repenser en profondeur la politique monétaire européenne pour se diriger vers un fédéralisme monétaire européen.

D'autres propositions portent sur l'articulation entre MSC et politiques climatiques. Celle de Jérôme Blanc (2015), par exemple, cherche à connecter MSC et valeur sociale du carbone évité (VSC), suivant l'autre proposition faite par Michel Aglietta (2015). Ce dernier suggère en effet de donner une valeur sociale aux non-émissions de gaz à effet de serre pour favoriser des investissements écologiques. Les MSC pourraient permettre de bonifier des crédits réalisés en euros. Les collectivités territoriales auraient alors la possibilité de subventionner ou d'accorder un crédit à taux zéro aux entreprises ou aux ménages ayant des projets émettant peu de gaz

22. À ce sujet, voir www.veblen-institute.org/L-euro-drachme-un-ballon-d-oxygene?lang=fr

à effet de serre. Un fonds d'investissement pour la transition écologique alimenté en monnaie locale par les collectivités permettrait de financer ces crédits ou subventions. Si le mécanisme développé par Aglietta s'opérationnalisait, il deviendrait alors possible d'envisager que les collectivités émettent de la monnaie locale sans autre contrepartie qu'un certificat carbone, ce qui suppose que la VSC soit convertie en MSC pour obtenir un apport monétaire contre un certificat carbone. L'investisseur recevrait ainsi son crédit en euros et un supplément en MSC. Cette seconde partie, une forme de crédit carbone territorialisé, pourrait être utilisée par l'investisseur auprès d'entreprises locales, des collectivités territoriales ou pour rembourser le crédit. Un tel schéma suppose bien évidemment que certaines conditions soient respectées, dont un dispositif de VSC, le développement des partenariats entre MSC et collectivités territoriales pour l'acceptation de la monnaie comme moyen de paiement des services publics ou impôts, une monnaie sur support électronique, etc.

Enfin, on trouve chez Boik (2014) une opérationnalisation assez complète d'une organisation monétaire fondée sur la pluralité. En plaçant la démocratie au cœur de son dispositif à travers les LEDDA (Local Economic Direct Democracy Associations) – des « associations de démocratie économique locale directe » composées des acteurs du territoire et qui gèrent les enjeux économiques locaux –, Boik propose un agencement monétaire assis sur la mise en place d'une monnaie locale électronique (le token), le financement de la transition et le développement de services publics locaux. Fondé sur le principe de la territorialisation d'un ensemble d'activités (consommation, investissement et financement, monnaie, alimentation, production, énergie, budget participatif, services publics, etc.) et résolument inscrit dans une perspective démocratique et communautaire comme dans une culture du partage et du libre, ce projet se pense à l'échelle nationale pour transformer les économies locales dans une perspective de soutenabilité sociale et environnementale.

Ces propositions aspirent ainsi à promouvoir la pluralité monétaire, voire la subsidiarité monétaire, *via* la démocratisation de l'émission et de la gestion monétaires en s'inspirant des dynamiques des MSC pour envisager une montée en puissance. Elles ont pour vertu d'enrichir et d'élargir l'imaginaire monétaire bien

REPENSER LA MONNAIE

souvent arc-bouté sur le principe d'unicité monétaire enfermé dans un cadre technocratique et bancaire.

IV. DU MÉSOÉCONOMIQUE AU MACROÉCONOMIQUE

Les monnaies varient en fonction des objectifs qu'on leur assigne et des contextes socioéconomiques et culturels dans lesquels elles voient le jour. Elles constituent toutes, cependant, des initiatives territorialisées qui cherchent à s'approprier la monnaie pour repenser et interroger le « faire société ». *In fine*, elles réaffirment la nature de la monnaie, un « lien social universel de nature économique, politique et symbolique », comme la définit Bruno Théret (2007).

Plus généralement, la monnaie seule ne peut réaliser les nécessaires transitions et mutations de nos sociétés. C'est donc bien dans sa complémentarité avec d'autres pratiques sociales novatrices et des politiques publiques courageuses que des changements dans les pratiques quotidiennes pourront émerger. En ce sens, il est nécessaire d'élaborer une véritable stratégie de développement territorial incluant des outils multiples et combinables, des acteurs divers mais en interaction. Il s'agit finalement de planifier un véritable projet de territoire capable de répondre aux défis de nos sociétés. Déployer une monnaie vectrice d'un autre modèle de développement suppose de la replacer, en permanence, dans la perspective de la visée transformatrice qui la porte. En amont, la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes sont des éléments constitutifs de ces monnaies, pour autant qu'elles s'inscrivent dans une perspective transformatrice : il s'agit bien de définir collectivement un nouveau cadre de valeurs et de mettre en œuvre un nouveau modèle de développement autour desquels construire des relations économiques et sociales. Le travail sur les modalités de fonctionnement de la monnaie devient alors le catalyseur de la concertation sur le projet de territoire. Cette démarche, associant l'ensemble des acteurs du territoire (élus, associations, citoyens, entreprises, banques, etc.), permet de mailler les réseaux existants dans une perspective transversale pour fédérer les alternatives. Les MSC pourraient s'inscrire dans un programme intégral de réformes structurelles et globales.

Par exemple, à partir de l'élaboration d'un bilan territorial et d'une cartographie des échanges, ces monnaies s'intègrent parfaitement dans des programmes de planification et d'aménagement territoriaux visant une transition sociale et écologique. Il pourrait être pertinent d'intégrer une politique monétaire dans les politiques territoriales afin d'accroître l'autosoutenabilité et la résilience des territoires. Mais cela ne peut être déconnecté d'une réflexion plus globale sur la taille pertinente des territoires, leur autonomie et leur fonctionnement démocratique, mettant ainsi en exergue le besoin d'une réforme territoriale, comme d'une réforme de la fiscalité. Ces monnaies semblent alors porter les germes d'une transformation de la société en proposant de repenser le système économique du bas vers le haut dans une perspective de transition.

Si nous pensons que c'est sur les territoires que se jouent les transformations sociales nécessaires au changement de notre modèle sociétal, il n'en demeure pas moins que les articulations entre les territoires et le niveau macroéconomique sont essentielles : des changements impulsés du bas vers le haut peuvent incarner cette transition et restaurer la dimension démocratique de nos sociétés ; c'est le passage du mésoéconomique au macroéconomique. Dans ce cadre, il s'agit, d'une part, d'envisager une pluralité de monnaies dotées chacune de caractéristiques spécifiques et chargées chacune d'usages propres, qui plus est à des échelles territoriales différenciées. De là, nous pouvons imaginer un agencement reposant sur le principe de subsidiarité monétaire qui caractérise la mise en œuvre de dispositifs au niveau pertinent le plus bas en fonction des objectifs qu'ils cherchent à atteindre. Ces monnaies invitent à repenser l'organisation monétaire suivant la logique *bottom-up*, même s'il y a bien sûr une imbrication entre les différentes échelles.

D'autre part, il s'agit d'encourager des transformations, au travers d'articulations revisitées avec les autres échelles territoriales supposant une véritable stratégie de développement territorial pratiquant mieux l'hybridation d'outils-leviers multiples tout en repensant les modes de gouvernement afférents. Et, mieux qu'une intuition, les recherches en cours confirment que c'est très probablement depuis la complémentarité de ces MSC avec d'autres pratiques sociales novatrices, et des politiques publiques courageuses, orientées vers l'économie sociale et solidaire, la transition

écologique et la résilience territoriale, que pourront émerger les transformations et les mutations de notre société.

Enfin, les MSC affirment la possibilité de sortir de l'imaginaire monétaire dominant faisant de la monnaie bancaire et de l'unicité monétaire le principe organisationnel naturel de nos sociétés. Loin d'être nouvelles, les MSC (tant dans leurs formes que dans leurs usages) réactivent des pratiques monétaires s'inscrivant dans la pluralité. Elles remettent à l'ordre du jour la question de la démocratie comme devant être au cœur du système économique et elles invitent à débattre de la pluralité monétaire et de la possibilité même de penser des alternatives monétaires. Les MSC sont des moyens d'apprentissage pouvant faire émerger progressivement des formes de fédéralisme monétaire en ouvrant les débats sur le rôle de la monnaie et ainsi transformer ses usages. Elles peuvent permettre plus généralement l'émergence de réflexions citoyennes sur le rôle de la monnaie officielle et ainsi transformer son usage.

Dans le contexte de crise de la zone euro, les réflexions sur la pluralité monétaire invitent ainsi à sortir d'une logique binaire entre sortie de l'euro ou maintien de l'euro associé à une politique d'austérité. La possibilité de combiner euro et monnaies infranationales territorialisées (voir notamment Coutrot, Kalinowski et Théret, 2015) doit être mise en débat, à l'image du fameux plan B de Yanis Varoufákis, l'ancien ministre des Finances grec. De même, il faut ouvrir le débat autour d'alternatives telles que le Terra¹, une monnaie mondiale, définie en fonction d'un panier de biens (pétrole, cuivre, blé, or, etc.) en unité physique pour les échanges mondiaux (Lietaer, 2011), servant exclusivement pour le commerce international, mais favorisant la stabilité monétaire mondiale puisqu'elle serait hors inflation.

En fin de compte, c'est l'ensemble du fonctionnement du système économique mondial qui doit être revisité à l'heure de la transition dans une perspective écologique et sociale. Quelles que soient les propositions, ces grandes questions doivent faire l'objet de délibérations démocratiques et donner lieu à une appropriation de ces

1. Voir le site dédié au projet Terra : www.terrarc.org

REPENSER LA MONNAIE

enjeux par l'ensemble des citoyens. La démocratisation de la société ne peut advenir sans une démocratisation de l'économie invitant également à renouveler les formes démocratiques. Car rien de tout cela ne pourra advenir sans une montée en puissance de la société civile. Et les MSC peuvent jouer un rôle dans ce mouvement.

RÉFÉRENCES

- > AGLIETTA M. (2015), « Monnaie et développement durable », in C. FOUREL, J.-P. MAGNEN et N. MEUNIER, *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- > AGLIETTA M., ANDREAU J., ANSPACH M., BIROUSTE J., CARTELIER J., COPPET D. DE, MALAMOUD C., ORLÉAN A., SERVET J.-M., THÉRET B. et THIVEAUD J.-M. (1998), « Introduction collective », in M. AGLIETTA et A. ORLÉAN (dir.) (1998), *La Monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, p. 9-31.
- > AGLIETTA M. et ORLÉAN A. (dir.) (1998), *La Monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.
- > AMOREVOLE R., COLOMBO G. et GRISENDI A. (1998), *La Banca del Tempo. Come organizzare lo scambio di tempo : i valori, i principi, i protagonisti* (1996), Milan, FrancoAngeli.
- > ARENDT H. (1994), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket.
- > ARNSPERGER C. et JOHNSON W. A. (2011), « Le revenu garanti comme outil pour la transition vers la frugalité », in T. COUTROT, D. FLACHER et D. MÉDA (coord.), *Les Chemins de la transition. Pour en finir avec ce vieux monde*, Paris, Éditions Utopia, p. 246-256.
- > BAILLY E. (2005), « Vers une démarche écorégionale... », Projet de construction d'une écorégion. Disponible en ligne : www.cheminfaisant2005.net/Upload/ecoregion2005_E_Bailly.pdf
- > BLANC J. (2000), *Les Monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, Paris, L'Harmattan.
- > BLANC J. (dir.) (2006), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales. Rapport 2005-2006*, Paris, Economica.
- > BLANC J. (2009), « Usages de l'argent et pratiques monétaires », in P. STEINER et F. VATIN (dir.), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, coll. Quadrige », p. 649-688.
- > BLANC J. (2015), « Transition écologique et monnaies locales. Discussion à partir des propositions de Michel Aglietta », in C. FOUREL, J.-P. MAGNEN et N. MEUNIER, *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- > BLANC J. et FARE M. (2012), « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation », *Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation*, 2012/2, n° 38, p. 67-84.
- > BLANC J. et FARE M. (2013), "Understanding the role of governments and administrations in the implementation of community and complementary currencies", *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 84, n° 1, p. 63-81.
- > BLANC J. et FARE M. (2016a), "Turning values concrete: the role and ways of business selection in local currency schemes", *Review of social economy*, vol. 74, n° 3, p. 298-319.
- > BLANC J. et FARE M. (2016b), « État des lieux et enjeux de l'hybridation des ressources pour les monnaies locales associatives », in L. GARDIN et F. JANY-CATRICE (dir.), *L'Économie sociale*

et solidaire en coopération, Presses universitaires de Rennes, à paraître.

- > BOIK J. C. (2014), *Economic Direct Democracy. A Framework to End Poverty and Maximize Well-Being*, Houston, Texas, Site For Change.
- > BOLLIER (2014), *La Renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.
- > BOUBA-OLGA O. et GROSSETTI M. (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 311-328.
- > CAHN E. S. (2004), *No More Throw Away People: The Co-Production Imperative* (2000), 2^e éd., Washington, Essential Books.
- > CALAME P. (2009), *Essai sur l'œconomie*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.
- > CORIAT B. (dir.) (2015), *Le Retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les liens qui libèrent.
- > COURLET C. et PECQUEUR B. (2013), *L'Économie territoriale*, Grenoble, PUG.
- > COUTROT T. (2011), « Relocalisons ! », in T. COUTROT, D. FLACHER et D. MÉDA (coord.), *Les Chemins de la transition. Pour en finir avec ce vieux monde*, Paris, Éditions Utopia, p. 210-217.
- > COUTROT T., KALINOWSKI W. et THÉRET B. (2015), « L'euro-drachme, ballon d'oxygène pour la Grèce », *Libération*, mars. Disponible en ligne : www.liberation.fr/planete/2015/03/15/l-euro-drachme-ballon-d-oxygene-pour-la-grece_1221089
- > CREUTZ H. (2008), *Le Syndrome de la monnaie. Vers une économie de marché sans crise*, Paris, Economica.
- > DACHEUX É. (2008), « Présentation générale. L'espace public : un concept clef de la démocratie », in É. DACHEUX (coord.), *L'Espace public*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Les essentiels d'Hermès », p. 7-29.
- > DALY H. E. (2007), *Ecological economics and sustainable development. Selected Essays of Herman Daly*, Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing, coll. "Advances in Ecological Economics".
- > DARDOT P. et LAVAL C. (2014), *Commun. Essai sur la révolution du XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.
- > DAVEZIES L. (2008), *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées ».
- > DOUTHWAITE R. (1996), *Short Circuit: strengthening local economies for security in an unstable world*, Totnes, Green Books.
- > DUBUISSON-QUELLIER S. (2009), *La Consommation engagée*, Paris, Les presses de Sciences Po.
- > DUMAIN A. et LANCIANO E. (2010), « Comment ne pas faire de commerce tout en en faisant ? Le cas de systèmes de paniers dits alternatifs en agglomération lyonnaise », in É. DACHEUX et D. GOUJON (dir.), *Réconcilier démocratie et économie. La dimension politique de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p. 133-149.

- > DUPUIS S. (1991), *Robert Owen, socialiste utopique, 1771-1858*, Paris, CNRS Éditions.
- > EME B. (2006), « Espaces publics », in J.-L. LAVILLE et A. D. CATTANI (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer (2005), réédition augmentée chez Gallimard (Folio actuel n° 123), p. 358-366.
- > EME B. et LAVILLE J.-L. (2004), « L'économie solidaire, ou l'économie comme écologie sociale », *Écologie & Politique*, n° 28, p. 13-25.
- > FARE M. (2009-2010), « L'Accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ? », *Économie et Solidarités*, vol. 40, n° 1-2, p. 2-16.
- > FARE M. (2011), *Les Conditions monétaires d'un développement local soutenable. Des systèmes d'échange complémentaires aux monnaies subsidiaires*, thèse de doctorat en sciences économiques, université Lumière Lyon-II.
- > FARE M. (2012), « Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le Sol et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable », *RECEMA-Revue internationale de l'économie sociale*, n° 324.
- > FARE M., MEYER C. et FREITAS C. DE (2015), "Community currencies in Brazilian community development banks: The symbolic meaning of the Palmas currency", *International Journal of Community Currency Research*, n° 19 (D), p. 6-17.
- > FARE M. et OULD AHMED P. (2016), "Complementary Currency Systems and their adatebility to support economic and social changes", *Development and Change*, à paraître.
- > FLORIS B. (2008), « Espace public et sphère économique », in É. DACHEUX (coord.), *L'Espace public*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Les essentiels d'Hermès », p. 95-112.
- > FRAISSE L. (2003), « Économie solidaire et démocratisation de l'économie », *Hermès*, n° 36, p. 137-145.
- > FREIRE P. (1974) [1969], *La Pédagogie des opprimés. Suivi de conscientisation et révolution*, Paris, F. Maspero.
- > FREMEAUX P., KALINOWSKI W. et LALUCQ A. (2014), *Transition écologique, mode d'emploi*, Paris, Les Petits Matins.
- > FORRESTER J. W. (1971), *World Dynamics*, Cambridge, MA, Productivity Press (2^e ed., 1973).
- > FOTOPOULOS T. (2002) [1997], *Vers une démocratie générale. Une démocratie directe, économique, écologique et sociale*, Paris, Seuil.
- > GADREY J. (2004), *L'Utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents*, rapport, Paris, DIES et MIRE.
- > GADREY J. (2010), *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire*, Paris, Les Petits Matins / Alternatives économiques.
- > GADREY J. et JANY-CATRICE F. (2012), *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte (Repères n° 404).
- > GELLERI C. (2009), "Chiengauer Regiomoney: Theory and Practice of a Local Currency", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 13, p. 61-75.

- > GEORGESCU-ROEGEN N. (1995), *La Décroissance. Entropie, écologie, économie*, Paris, Sang de la Terre.
- > GESELL S. (1948) [1911], *L'Ordre économique naturel* (trad. Félix Swinne), Paris, Marcel Rivière.
- > GLEIZES J. (2011), « La croissance verte est-elle possible ? », in T. COUTROT, D. FLACHER et D. MÉDA (coord.), *Les Chemins de la transition. Pour en finir avec ce vieux monde*, Paris, Éditions Utopia, p. 69-83.
- > GOMEZ G. (2009), *Argentina's Parallel Currency: The Economy of the Poor*, Londres, Pickering & Chatto.
- > GORZ A. (2002), « Pour un revenu inconditionnel suffisant », *Transversales*, n° 3, p. 82-85.
- > GUMUCHIAN H. et PECQUEUR B. (dir.) (2007), *La Ressource territoriale*, Paris, Economica / Anthropos.
- > HILLENKAMP I. (2013), « Le principe de householding aujourd'hui. Discussion théorique et approche empirique par l'économie populaire », in I. HILLENKAMP et J.-L. LAVILLE (dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, coll. « Sociologie économique », p. 215-239.
- > HILLENKAMP I. et LAVILLE J.-L. (dir.) (2013), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, coll. « Sociologie économique ».
- > HOPKINS R. (2010), *Manuel de transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Montréal, Écosociété.
- > JACKSON T. (2010), *Prosperité sans croissance. La transition vers une économie durable*, Bruxelles, De Boeck / Etopia.
- > JANY-CATRICE F. (2011), « Nouveaux indicateurs et nouvelles pratiques sociales », in T. COUTROT, D. FLACHER et D. MÉDA (coord.), *Les Chemins de la transition. Pour en finir avec ce vieux monde*, Paris, Éditions Utopia, p. 59-68.
- > JODELET D. (dir.) (1999), *Les Représentations sociales*, Paris, PUF.
- > KAABI LOTFI (2013), *Vie digne pour tous*, Tunis, IdeC.
- > KENNEDY M. (2006), « Pourquoi avons-nous besoin d'innovations monétaires ? Trois erreurs courantes, trois conséquences probables, trois solutions possibles », in J. BLANC (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales. Rapport 2005-2006*, Paris, Economica, p. 99-119.
- > KENNEDY M. et LIETAER B. (2008), *Monnaies régionales. De nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.
- > LAACHER S. (2003), *Les SEL. Une utopie anticapitaliste en pratique*, Paris, La Dispute.
- > LATOUCHE S. (2003), *Décoloniser l'imaginaire. La pensée créative contre l'économie de l'absurde*, Paris, Parangon.
- > LATOUCHE S. (2007), *Petit traité de la décroissance sereine*, Paris, Mille et une nuits.
- > LAVILLE J.-L. (2003), « Action publique et économie : un cadre d'analyse », in J.-L. LAVILLE,

- J.-P. MAGNEN, G. C. de FRANÇA FILHO et A. MEDEIROS (dir.), *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Ramonville, Érès, p. 19-46.
- > LEBARON F. (2000), *La Croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Paris, Seuil, coll. « Liber ».
- > LEPESANT M. (2012), « Éléments d'analyse pour se repérer dans un projet de MLC ». Disponible en ligne : <http://monnaie-locale-complementaire.net/elements-danalyse-projet-mlc>
- > LEPESANT M. (2013), « Considérer ensemble revenu inconditionnel et monnaie locale », *Mouvements*, vol. 1, n° 73.
- > LE VELLY R. (2006), « Le commerce équitable : des échanges marchands contre et dans le marché », *Revue française de sociologie*, juin, vol. 47, n° 2, p. 319-340.
- > LIETAER B. (2011), *The Future of Money: Creating new wealth, work and a wiser world*, Londres, Century.
- > LUZZI M. (2005), *Réinventer le marché ? Les clubs de troc face à la crise en Argentine*, Paris, L'Harmattan.
- > MAGNAGHI A. (2003) [2000], *Le Projet local*, Sprimont, Mardaga.
- > MAGNAGHI A. (2014), *La Biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Eterotopia/France, coll. « Rhizome ».
- > MARGLIN S. (2014), *L'Économie : une idéologie qui ruine la société*, Éditions du Croquant.
- > MAX-NEEF A. (1992), "Development and human needs", in P. EKINS et M. A. MAX-NEEF (dir.), *Real-life economics: understanding wealth creation*, Londres, Routledge, p. 197-214.
- > MEADOWS D. H., MEADOWS D. L., RANDERS J. et BEHRENS W. W. (1972), *The Limits of Growth. A report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind*, New York, Universe.
- > MÉDA Dominique (1999), *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Aubier.
- > MELO J. (2009), *Viva Favela ! Quand les démunis prennent leur destin en main*, Paris, Michel Lafon.
- > MICHEL A. et HUDON M. (2015), "Community currencies and sustainable development: A systematic review", *Ecological Economics*, vol. 116, p. 160-171.
- > MORIN F. (2006), *Le Nouveau Mur de l'argent*, Seuil.
- > MOSCOVICI S. (1999), « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », in D. JODELET (dir.), *Les Représentations sociales*, Paris, PUF, p. 79-103.
- > MYLONDO B. (2010), *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, Paris, Éditions Utopia.
- > MYLONDO B. (2011), « Vers un revenu inconditionnel municipal ? Monnaies alternatives et relocalisation d'une politique sociale », communication présentée à l'International Conference on Community and Complementary Currencies (CC-Conf), 16-17 février, Lyon.
- > NORTH P. (2010), *Local Money*, Totnes, Green Books.
- > OSTROM E. (2010), *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Paris, De Boeck Université.

- > OSTROM E. (2011), « Par-delà les marchés et les États. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », *Revue de l'OFCE*, coll. « Débats et politiques », n° 120, p. 15-72.
- > PAQUOT T. (2009), *L'Espace public*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- > PASSET R. (1979), *L'Économie et le vivant*, Paris, Payot.
- > PECQUEUR B. (2000), *Le Développement local. Pour une économie des territoires*, Paris, La Découverte / Syros (2^e éd.).
- > PECQUEUR B. (2008), « Fondements théoriques et conceptuels du développement du développement local et de la gouvernance territoriale », in A. DIOP (dir.), *Développement local, gouvernance territoriale. Enjeux et perspectives*, Paris, Karthala.
- > PERRET B. (2011), *Pour une raison écologique*, Paris, Flammarion.
- > POLANYI K. (1983) [1944], *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- > POLANYI K. (2008) [1957], *Essais de Karl Polanyi*, Paris, Seuil.
- > PRUGH T., COSTANZA R. et DALY H. E. (2000), *The Local Politics of Global Sustainability*, Washington, Island Press.
- > RODET D. (2012), « Des dispositifs de jugement pour et par les consommateurs ? Les systèmes participatifs de garantie du commerce équitable, de l'agriculture biologique et des AMAP », *Revue française de socio-économie*, vol. 2, n° 10, p. 199-217.
- > RUDDICK W. O. (2011), "Eco-Pesa: an evaluation of a complementary currency programme in Kenya's informal settlements", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 15 (A), p. 1-12.
- > RYAN-COLLINS J. (2011), "Building Local Resilience: The Emergence of the UK Transition Currencies", *International Journal of Complementary Currency Research*, vol. 15, p. 61-67.
- > SAMBEEK P. VAN et KAMPERS E. (2004), *NU-Spaarpas: The sustainable incentive card scheme*, Amsterdam, Stichting Points.
- > SCHOR J. (2013), *La Véritable richesse. Une économie du temps retrouvé*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer / Institut Veblen.
- > SERVET J.-M. (dir.) (1999), *Une économie sans argent. Les systèmes d'échange local*, Paris, Seuil.
- > SERVET J.-M. (2012), *Les Monnaies du lien*, PUL.
- > SEYFANG G. (2009), *The New Economics Of Sustainable Consumption: Seeds Of Change*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- > SEYFANG, G. et LONGHURST N. (2013), "Growing Green Money? Mapping grassroots currencies for sustainable development", *Ecological Economics*, n° 86, p. 65-77.
- > TALANDIER M. (2013), « Redéfinir l'enjeu de l'économie présente et le rôle des femmes dans les économies locales », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*. Disponible en ligne : <https://rga.revues.org/2028>

- > TALANDIER M. et DAVEZIES L. (2009), *Repenser le développement territorial ? Confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés*, Paris, La Documentation française / Éditions du PUCA, coll. « Recherche », n° 198.
- > THÉRET B. (dir.) (2007), *La Monnaie dévoilée par ses crises. Crises monétaires d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- > THÉRET B. (2008), « Les trois états de la monnaie. Approche interdisciplinaire du fait monétaire », *Revue économique*, vol. 59, n° 4, p. 813-841.
- > THÉRET B. (2012a), « Réduction du temps de travail, démocratie participative et monnaie-temps », note de l'Institut Veblen. Disponible en ligne : www.veblen-institute.org/Reduction-du-temps-de-travail?lang=fr
- > THÉRET B. (avec la collaboration de W. KALINOWSKI) (2012b), « De la monnaie unique à la monnaie commune. Pour un fédéralisme monétaire européen ». Disponible en ligne : http://veblen-institute.org/IMG/pdf/federalisme_monetaire-2.pdf
- > THÉRET B. (2014), « Pourquoi on ne peut sortir de la crise actuelle du capitalisme et de la démocratie qu'en sortant de la globalisation financière : un argumentaire », *Teoria Politica*, numéro spécial "Capitalism and Democracy", nuova serie / Annali IV.
- > THEYS J. (2002), « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, dossier 1, « Approches territoriales du développement durable ».
- > VERGÈS P. (1999), « Représentations sociales de l'économie : une forme de connaissances », in D. JODELET (dir.), *Les Représentations sociales*, Paris, PUF, p. 407-428.
- > VIVERET P. (2003), *Reconsidérer la richesse*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- > VIVERET P. et WHITAKER C. (2015), « De l'audit des richesses aux monnaies citoyennes », in C. FOUREL, J.-P. MAGNEN et N. MEUNIER, *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- > VOLKMANN K. (2012), "Solidarity economy between a focus on the local and a global view", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, p. 97-105.
- > WARD B. et LEWIS J. (2002), "Plugging the leaks: Making the most of every pound that enters your local economy", Nef. Disponible en ligne : www.neweconomics.org/publications/plugging-leaks
- > WEBER M. (1995), *Économie et société. Les catégories de la sociologie*, t. I, Paris, Plon.
- > ZELIZER V. (2005) [1994], *La Signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
<hr/>	
I. LE POINT DE DÉPART	11
> Quelle place pour l'économie ? Vers un double encastrement	11
> Les territoires : systèmes complexes de relations et lieux de conciliation des enjeux systémiques	15
> ... et la monnaie dans tout ça ?	17
> Une brève histoire des MSC	22
<hr/>	
II. LES ENJEUX TERRITORIAUX DES MSC	39
> La territorialisation des activités	40
> La dynamisation des échanges sur le territoire	48
> La transformation des pratiques, des modes de vie et des représentations sociales	53
<hr/>	
III. PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS	65
> Sensibiliser et mobiliser	65
> Articuler, intégrer et fédérer : la complémentarité des MSC	78
<hr/>	
IV. DU MÉSOÉCONOMIQUE AU MACROÉCONOMIQUE	95
<hr/>	
RÉFÉRENCES	99

